



PORTFOLIO DOCUMENT

Intitulé du portefeuille : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE POUR L'EMERGENCE ECONOMIQUE REGIONALE ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.

Numéro du portefeuille :

Date de démarrage : 1 Oct.2021

Date d'achèvement : 31 Déc.2023

Date de réunion du CAP : 07 février 2022

Projets inclus dans le portefeuille :

Intitulés du projet	Numero Projet	Partenaire de réalisation
1. Projet 1 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Atsimo Andrefana	AWARD 00141252 Output ID 00129973	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; Gouvernorat de la région Atsimo Andrefana
2. Projet 2 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Androy	AWARD 00141254 Output ID 00129975	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; Gouvernorat de la région Androy
3. Projet 3 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Anôsy	AWARD 00141255 Output ID 00129976	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; Gouvernorat de la région Anôsy
4. Projet 4 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Analamanga	AWARD 00141257 Output ID 00129981	Programme des Nations Unies pour le Développement

Description succincte

Malgré les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté après une série de crises politiques, Madagascar continue de se heurter à des difficultés importantes qui se caractérisent par la détérioration de l'environnement des affaires, la croissance de la population, aggravées par le COVID-19. Les régions Sud de Madagascar où sévissent régulièrement une sécheresse et de graves problèmes de malnutrition chronique (Phénomène de Kere) sont sous les projecteurs du Gouvernement et du PNUD.

Pour un niveau d'incidence de la pauvreté multidimensionnelle (basée sur la privation en santé, éducation et en conditions de vie) estimé à 70,3% pour l'ensemble de l'île en 2018, les taux équivalents sont respectivement de 82,6% pour la région Anôsy, 86,3% pour Atsimo Andrefana, et surtout 91,7% pour l'Androy. Ce niveau de pauvreté est amplifié par la faiblesse de la gouvernance territoriale et de la réglementation, la décentralisation non effective, le manque d'infrastructures essentielles, l'insécurité, la détérioration des ressources naturelles et les effets néfastes de changements climatiques et les catastrophes.

En outre, la faiblesse des revenus, l'insécurité alimentaire, la croissance démographique et l'immigration économique sont les principaux facteurs de pauvreté qui fragilisent les ménages. Pour eux, la minimisation des coûts d'approche et des durées de travail familial deviennent prioritaires. Le défrichement leur apparaît ainsi comme la meilleure alternative. Cette technique étant peu productive, et sans possibilité de dégager une épargne, les ménages stagnent en état de subsistance permanente, puis perpétuent le défrichement. Ces migrations vers les autres régions constituent un des moteurs de déforestation et une menace par l'infiltration dans les aires protégées.

Enfin, il convient de mentionner la prise en compte des femmes, les jeunes et les personnes vulnérables, reste encore marginaliser face aux violences basées sur le genre et d'autres formes d'abus, mais ne laisse pas aussi

l'opportunité aux femmes d'assumer leurs rôles économiques et sociaux au sein de leurs familles et de leurs communautés.

En réponse aux défis irrésolus dans le grand Sud et la région Analamanga, le présent Portefeuille : « Renforcement de la résilience pour l'émergence économique régionale et le développement territoriale » qui découle du Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2021-2023 (UNSDCF) convenu entre le Gouvernement de Madagascar et le Système des Nations Unies, a été raffiné après consultation de toutes les parties prenantes au niveau régional. Il s'articule aux plans référentiels régionaux et communaux, et s'aligne au Plan d'émergence du Sud. Il apporte des solutions concrètes et durables aux difficultés qui plombent le développement des régions du Sud, mais contribue aussi au développement durable des Communes touchées de la région Analamanga. Le Portefeuille vise à répondre aux besoins urgents de la population à travers les interventions qui seront mis en œuvre dans les quatre régions cibles (Atsimo Andrefana, Androy, Anosy et Analamanga), il s'agit de (i) Renforcer la gouvernance locale ;(ii) Dynamiser le tissu économique local et améliorer l'accès aux moyens de production ;(iii) Préserver la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ;(iv) Renforcer la résilience aux risques et catastrophes.

Contributing Outcome(s) (UNSDCF/CPD, RPD or SP):

- . UNSDCF outcomes: 1.1 - 3.3 - 4.2
- . SP outcomes: 1 - 2 - 3
- . CPD outputs: 1.2 - 1.3 - 1.4 - 2.1 - 2.2 - 2.3 - 3.1 - 3.2 - 3.3

Indicative Output(s) with gender marker²: 2

Résultat 1 : Les institutions infranationales, les collectivités et les acteurs locaux sont mieux outillés pour asseoir l'état de droit, la paix et prévenir les conflits. Gender marker : 2

Résultat 2 : Les acteurs des Régions d'intervention (CTD et STD) sont outillés pour la mise en œuvre de leur plan de développement, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'offre de services de proximité en répondant aux priorités locales. Gender marker : 3

Résultat 3 : Les infrastructures structurantes au niveau local sont développées et l'accès aux moyens, techniques et technologies innovantes de production facilitée pour permettre la relance des activités économiques et la création de valeurs ajoutées. Gender marker : 2

Résultat 4 : Les chaînes de valeurs vertes et bleues sont valorisées et les initiatives locales de transformation soutenues pour enclencher le processus d'industrialisation de l'économie au niveau local. Gender marker : 2

Résultat 5 : Les jeunes, femmes et Personnes Vivant avec un Handicap entrepreneurs, les TPE et PME/i sont appuyés, leur productivité améliorée pour renforcer la compétitivité et densifier le tissu entrepreneurial. Gender marker : 3

Résultat 6 : Une gestion durable des paysages terrestres et aires protégées est renforcée pour constituer des outils d'émergence économique au niveau local. Gender marker : 2





Résultat 7 : La lutte contre les menaces et pressions sur la biodiversité est renforcée afin de préserver le capital naturel au niveau local. Gender marker : 2


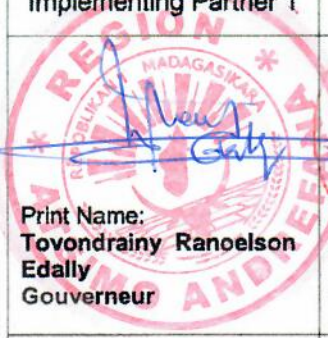




Résultat 8 : Des initiatives pour faire face au Changement Climatique sont promues au niveau local afin de renforcer la résilience des communautés. Gender marker : 2

Résultat 9 : Des initiatives de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) sont promues et renforcées au niveau local. Gender marker : 2

Total resources required:	US\$ 10 296 994	
Total resources allocated:	UNDP TRAC:	US\$ 6 499 994
	Co-financing other donors:	US\$ 2 682 000
	Government:	
	In-Kind:	
Unfunded:	(à mobiliser) US\$ 1 115 000	

Agreed by (signatures)1:

Government	UNDP
 	 
Print Name: Pierre Holder Ramaholimasy Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation	Print Name: Natasha van Rijn Représentante Résidente
Date:	Date:

Implementing Partner 1	Implementing Partner 2	Implementing Partner 3	Implementing Partner 4
 	 	 	 
Print Name: Tovondrainy Ranoelson Edally Gouverneur	Print Name: Soja Lahimaro Tsimandititse Gouverneur Androy	Print Name: Raharimbola Jocelyn Gouverneur	Print Name: Henry Rene Diouf Representant Resident Adjoint
Date:	Date:	Date:	Date:
Institution: Région Atsimo Andrefana	Institution: Région Androy	Institution: Région Anôsy	Institution: Programme des Nations Unies pour le Développement

1 Note: This document, including the signature page, may be customized as needed.

2 The Gender Marker measures how much a project invests in gender equality and women's empowerment. Select one for each output: GEN3 (Gender equality as a principle objective); GEN2 (Gender equality as a significant objective); GEN1 (Limited contribution to gender equality); GEN0 (No contribution to gender quality)

Table des matières

I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT	5
1.1 Contexte et enjeux socio-économique	5
1.2 Les défis liés à l'émergence économique régionale et le développement territorial.....	6
1.3 Les principes adoptés pour la stratégie.....	8
1.4 La vision du Portefeuille.....	8
1.5. Objectifs	8
1.6 Promouvoir les changements par l'approche territoriale	9
I. STRATEGIE	9
2-1. La théorie de changement	10
2-2. Les quatre grands piliers stratégiques	10
II. RESULTATS ET PARTENARIATS	13
3-1. Résultats escomptés.....	13
3.2. Zones interventions	16
3.3 Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés	16
3.4 Partnerships.....	16
3.5 Risques et hypothèses.....	18
3.6 Implication des parties prenantes.....	19
3.7. Coopération Sud-Sud et triangulaire	21
3.8. Connaissance.....	21
3.9. Durabilité et mise à l'échelle	21
III. GESTION DU PORTEFEUILLE	22
4.1 Coût efficacité et productivité.....	22
4.2. Gestion du portefeuille	22
IV. MULTI-PROJECT PORTFOLIO RESULTS FRAMEWORK.....	24
V. SUIVI ET EVALUATION.....	31
VI. PLAN PLURIANNUEL PAR PROJET	34
VII. GOUVERNANCE AND MANAGEMENT ARRANGEMENTS.....	73
VIII. CADRE LEGAL.....	75
IX. GESTION DES RISQUES	75
X. ANNEXES.....	78
1- Project Quality Assurance Report for the portfolio	78
2- Partie B. Identification et Gestion des Risques Sociaux et Environnementaux	90
3- Risk Analysis. Use the standard Risk Register.	96
4- Capacity Assessment: Results of capacity assessments of Implementing Partner (including HACT Micro Assessment).....	98
5- Portfolio Project Board Terms of Reference and TORs of key management positions	98

I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

1.1 Contexte et enjeux socio-économique

1. Depuis la fin de la crise politique en 2014, Madagascar a connu deux cycles électoraux, avec les élections présidentielles, législatives et municipales de 2018 et 2019². Le pays a récemment connu des crises politiques récurrentes reflétant les tensions et les dissensions au sein de la société malgache. Cela s'est traduit par une croissance moyenne de 3,3 % au cours de la dernière décennie, à peine supérieure à la croissance démographique (3 %). Madagascar figure parmi les pays les plus pauvres au monde, avec un taux de pauvreté en dessous du seuil au niveau international qui touche près de 72 pourcents de la population³. Une croissance économique négative a été enregistrée en 2020 – d'un taux initialement prévu de +5,2 % à -4,2 % – affectant de manière significative le taux de pauvreté (1,9 dollar par jour), qui devrait passer de 74,3 % en 2019 à 77,4 % en 2020, soit une augmentation de 1,38 million de personnes en un an⁴.
2. Les personnes qui étaient déjà économiquement et socialement vulnérables, en particulier les victimes de discrimination et d'inégalités, y compris les femmes et d'autres groupes vulnérables⁵, seront plus exposées aux conséquences de la crise, avec un minimum de moyens ou de capacités pour faire face.
3. Cette réalité prévaut particulièrement dans le Sud de Madagascar, où la population a pour activité principale une agriculture de subsistance à faible productivité et la pêche. Les défis de la pauvreté sont prononcés dans les trois régions au Sud de Madagascar avec un taux de 91 pour cent de la population qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté dans le Sud est sévèrement aggravée par la pandémie de COVID-19 et les effets néfastes du changement climatique notamment la sécheresse, les pluies tardives et les invasions de criquets. Le niveau de pauvreté est plus élevé chez les ménages dirigés par une femme et les familles nombreuses. L'insécurité croissante dans le Sud, associée à la faible présence de l'Etat expose les femmes et les jeunes à différents types de violence dont l'occurrence devrait augmenter sans action concrète pour y remédier.
4. Le processus de décentralisation et une meilleure coordination avec les services déconcentrés devrait être achevé afin d'assurer le développement local. Dans l'ensemble, les recettes fiscales se trouveront durement réduites par l'impact de la crise sanitaire, ce qui contribuera à creuser davantage les déficits budgétaires pour dépasser les 5 pour cent du PIB en 2020-2021. En outre, les faiblesses en capacité technique-organisationnel et matériel des (Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) limitent l'accès aux services de qualité de la population. La création des Structures Locales de Concertation (SLC) constitue un défi pour combler le gap de la gouvernance locale. La disposition prise par l'Etat en matière de décentralisation ambitionne de créer un environnement favorable à l'ancrage territorial du développement durable. Ainsi, les régions et les communes restent une composante essentielle ayant comme responsabilité constitutionnelle de participer au développement économique, social, culturel et environnemental de leur territoire (art. 149 de la Constitution de Madagascar).
5. Le manque d'accès à l'eau multiusage, l'énergie, aux infrastructures de base, et le manque d'incitation au climat des affaires, limitent la compétitivité de l'économie locale et de l'économie urbaine. Le secteur agricole et le secteur informel constituent des sources d'emplois et de revenus insuffisants avec des rendements qui dissuadent une augmentation qualitative du capital humain. Les conditions de vie demeurent difficiles pour la très grande majorité des Malgaches, avec notamment un taux d'accès à l'électricité de 13% seulement⁶. Ces faiblesses empêchent l'accès à l'emploi formel et durables, au financement, et aux actifs productifs (terre) et aux actifs d'épargne (modernes et traditionnels, tels que le bétail), en particulier pour les femmes et les jeunes. La reprise de l'économie devrait permettre de consacrer le nécessaire monté en puissance des chaînes de valeurs vertes et bleues tout en développant les investissements en infrastructures de base, d'eau et d'énergie, obligeant les producteurs à assurer la transition vers des techniques et technologies innovantes résilientes au changement climatique, et peu émettrice de gaz à effet de serre (GES). Le manque d'attractivité du pays en matière d'investissements directs étrangers, en grande partie du au climat des affaires défavorable à l'entrepreneuriat et l'innovation, un secteur financier insuffisamment développé et peu adapté à l'innovation qu'impose le développement de l'économie verte et bleue, à travers de nouveaux métiers et secteurs d'activités un environnement légal insécure et peu favorable au développement de relations commerciales et d'investissements directs étrangers. Ces contraintes limitent fortement les investissements transformationnels nécessaires pour

² Madagascar overview, World Bank (updated 22 Oct 2019)

³ Economic outlook in Madagascar, AfDB, 2019

⁴ Madagascar economic update: Setting a course for recovery, World Bank, December 2020

⁵ Including people with disabilities; lesbian, gay, transgender and bisexual people; and people living with HIV

⁶ Banque Mondiale (Juillet 2020)

améliorer la productivité économique et la compétitivité, l'inclusion de la croissance économique et le développement durable. Le faible potentiel d'adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique limitent la résilience des moyens de subsistance qui nécessitera une attention particulière dans un contexte de redressement post-COVID-19.

6. La gestion durable du capital naturel (terrestre et marin) est essentielle pour renforcer la résilience de la population et des institutions. La faiblesse en matière de gouvernance des ressources constitue un terreau favorable à la persistance des pressions et des délits, rendant ainsi difficile l'établissement d'une gestion transparente et durable des ressources. De ce fait, l'insuffisance de pratiques de gestion durable conduit irrémédiablement à des crises sociales et économiques récurrentes, qui entravent la croissance économique et le développement durable et rendant ainsi difficile de construire la résilience économique face aux risques climatiques.
7. En outre, les crises de sécheresse prolongées et répétées dans le Sud du Pays entraîne des mouvements de migrations internes de la population vers d'autres Régions de Madagascar, sans cesse en quête de nouvelles activités agricoles et minières en vue d'améliorer leurs moyens de subsistances. Il est évident que les déséquilibres et menaces pèsent à la fois sur les zones de départ et sur les zones d'arrivée, et donc l'impact de ces événements climatiques extrêmes concerne en définitive, une grande partie du territoire national. Il est donc important de définir et d'adopter des mesures permettant d'améliorer les conditions de vie de la population au niveau des zones de départ, dans un premier temps.
8. Ainsi, l'analyse des résultats des consultations pour le Portefeuille 3 conclut à la nécessité d'adresser les enjeux suivants :
 - La prévention des conflits pour le respect des droits humains ;
 - L'amélioration des conditions de travail des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) pour une gouvernance locale efficace ;
 - Le développement d'opportunités économiques pour l'inclusion économique des jeunes, des femmes, des hommes et des personnes vivant avec un handicap ;
 - La valorisation des ressources vertes et bleues en tant que levier de développement du territoire ;
 - La préservation et/ou la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité unique de ces zones, notamment à travers la prévention de leur disparition ; et
 - La pérennisation des actions sur le long terme.

1.2 Les défis liés à l'émergence économique régionale et le développement territorial

9. Dans ce contexte, le Plan d'Emergence de Madagascar a été élaboré avec ses treize engagements (Velirano en malgache) qui traduit la politique générale de l'Etat. Le PEM est renforcé par le plan d'urgence multisectoriel en réponse à la COVID 19, construit autour de trois axes : (a) Améliorer la gouvernance de gestion de l'épidémie ; b) Renforcer les mesures de protection sociale ; et c) Soutenir la résilience économique et le secteur privé. Le système des Nations Unies à Madagascar contribue à ce plan d'urgence par le biais de la réponse socio-économique immédiate des Nations Unies à la COVID-19. Afin de soutenir Madagascar pour relever les défis de développement, le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable interviendra dans son programme pays sur trois domaines stratégiques prioritaires « SP1 », « SP3 » et « SP4 à savoir⁷ :

- ✓ SP1 : Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité
- ✓ SP3 : Stimuler la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive
- ✓ SP4 : Améliorer la gestion environnementale durable, résiliente et inclusive.

10. Dans ce sens, le présent Portefeuille qui s'intitule « Renforcement de la résilience pour l'émergence économique régionale et le développement du territoire » est stratégiquement positionné pour accompagner le pays dans son développement territorial durable, plus particulièrement dans les trois régions du Sud (Atsimo Andrefana, Androy et Anosy) et la région Analamanga. Il a été préparé pour faire en sorte que les ODD et les six (6) engagements (Velirano) pour l'Emergence de Madagascar soient pris en compte.

Tableau 1 : Alignement UNSDCF et PEM

⁷ Challenges analysed with more emphasis in the common country analysis report, 2020.

UNSDCF (2021-2023) OUTCOMES :	Madagascar Emergence Plan (2019-2023) en lien avec les ODD	Déclinaison régionale
OUTCOME (1.1): By 2030, national institutions are effective, accountable, transparent and act within a constitutional and legal framework, while complying with the rule of law and respecting human rights, gender equality, environmental sustainability to ensure a foundation of political legitimacy.	N° 1. Peace & Security, Accessible & Independent Justice; N° 3. Fight against Corruption; N° 12. Emerging Decentralization	Plans de développement régionaux, PEM du Sud
OUTCOME (3.3): By 2030, young people's access to decent, productive, sustainable, and resilient jobs is promoted through the development of entrepreneurship and the implementation of measures to accelerate the transition from the informal to the formal economy.	N° 6. Decent employment for all ; N° 10. Green and blue economy	Plans de développement régionaux, PEM du Sud
OUTCOME (4.2): By 2030, actors at different levels effectively apply measures to conserve, preserve and enhance biodiversity and natural capital so that the environment and natural resources are pillars of economic growth, sustainable development and improved living conditions for populations.	Commitment N° 10. Conservation of natural resources; climate resilience; massive reforestation	Plans de développement régionaux, PEM du Sud

- 11.** Le Portefeuille contribue au développement territorial durable et inclusif, ainsi qu'au développement de l'économie verte et bleue et à la gestion durable des ressources naturelles. Dans ce cadre, il doit catalyser un processus « transformationnel » visant à améliorer la perception des avantages et services fournis par la gouvernance locale et par la transition d'une économie de subsistance vers une économie de marché.
- 12.** Pour faire face aux défis durant les trois années à venir, quatre (4) piliers ont été définis et adoptés avec l'ensemble des parties prenantes dans les quatre (4) régions d'intervention du programme :

- Pilier 1 : Renforcement de la gouvernance locale ;
- Pilier 2 : Dynamisation du tissu économique local et amélioration de l'accès durable et inclusif aux moyens de production ;
- Pilier 3 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ;
- Pilier 4 : Renforcement de la résilience aux risques et catastrophes.

- 13.** Pour une mise en cohérence avec les référentiels et les contextes locaux, les consultations régionales réalisées au niveau de chaque région, spécifient les activités du Portefeuille à mettre en œuvre jusqu'au niveau communal, les objectifs socio-économiques à atteindre et la prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Il s'articule aux référentiels régionaux dont le Plan d'émergence du Sud qui a adopté treize résolutions concrètes. Les actions à entreprendre visent à répondre aux besoins immédiats de la population comme : la paix et la sécurité, la décentralisation effective, l'accès à l'eau, la réhabilitation des infrastructures essentielles, l'accès à l'énergie à moindre coût, la lutte contre la malnutrition, l'appui à la jeunesse, les femmes et les personnes vulnérables et vivant avec un handicapé, le développement de l'agriculture, la création d'emplois et l'industrialisation, ainsi que la préservation des ressources naturelles et la gestion des risques et catastrophes.
- 14.** Le Portefeuille se traduit opérationnellement en projets localisés dans les Régions d'intervention. Chaque projet est constitué par des activités répondants aux besoins spécifiques exprimés en matière de gouvernance locale, développement économique, gestion durable des ressources naturelles et la gestion des risques et catastrophes lors de la consultation régionale. Quatre (4) projets de résilience territoriale seront mis en œuvre jusqu'en 2023 dans les régions Atsimo Andrefana, Androy, Anosy et Analamanga.
- 15.** Le dispositif conçu permettra de garantir la mise en œuvre du portefeuille, et est décrit comme suit :

- L'ancrage institutionnel national du Portefeuille sera au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Au niveau territorial, l'ancrage des projets sera au niveau des régions d'interventions. Le comité de pilotage du portefeuille, en tant qu'organe d'orientation et de validation qui assurera la supervision sera composé de DRR du PNUD et le SG du MEF, les SGs

- des autres Ministères clefs, les Gouverneurs et les Partenaires-clés.
- Au niveau de chaque projet, un comité de projet sera Co-présidé par le Gouverneur et le DRR du PNUD et aura comme membres des STD concernés par les domaines traités, des Directions techniques auprès de la région, le Préfet de région, les Chefs de districts, les Maires des communes d'interventions, le PNUD, les partenaires de mise en œuvre, les représentants des bénéficiaires, les représentants des autres agences membres du projet conjoint SNU.

16. Un dispositif de mise en œuvre du portefeuille sera mis en place au niveau de chaque région et appuyé par le bureau central du PNUD. L'équipe du projet au niveau régional assurera la mise en œuvre quotidienne de l'ensemble des activités selon les normes de qualité requises et en respectant les valeurs des Nations Unies.

17. La mise en œuvre du portefeuille s'appuiera sur les leçons tirées et recommandations des projets antérieurs ou en cours et sur l'expérience des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile. Certaines de ces leçons et recommandations comprennent :

- (i) Renforcer la gouvernance locale et instaurer la paix sociale entre les citoyens et les collectivités locales ;
- (ii) Se concentrer sur le ciblage basé sur la commune pour s'assurer que tous les ménages bénéficient des interventions du Projet ;
- (iii) Adopter une approche régionale pour le développement économique local ; et ;
- (iv) Investir dans les femmes et les jeunes comme agents de changement pour la résilience.

1.3 Les principes adoptés pour la stratégie

Au niveau institutionnel :

- La stratégie contribue à la vision de l'UNSDCF et aux ODD ;
- Spécifiquement elle s'articule sur les instruments de planification régionaux et le PEM du Sud ;
- La stratégie est applicable sur l'ensemble des régions du programme (trois régions du Sud et Analamanga).

Au niveau de la mise en œuvre :

- La stratégie est basée sur une approche territoriale⁸ ;
- La stratégie veille à la cohérence et la synergie des actions avec autres initiatives de développement en cours ;
- La stratégie développe des mécanismes de partenariat et d'actions communes entre les entités publiques, privées et la société civile ;
- La stratégie valorise la potentialité socio-économique et institutionnelle locale, et veille à la durabilité pour que les résultats, les effets et les impacts perdurent au-delà de la période de mise en œuvre des projets.
- Des mécanismes d'interopérabilité entre les différentes régions vont développer les échanges commerciaux (notamment à travers les filières), et reposent également sur la préservation commune des corridors écologiques inter-régionaux.

1.4 La vision du Portefeuille

18. D'ici 2023, le Portefeuille vise à contribuer à améliorer la gouvernance territoriale et locale, le bien-être humain de la population locale, de développer durablement l'économie, de préserver les richesses en biodiversité et de renforcer la résilience territoriale face aux risques et catastrophes et réduire le taux de la pauvreté.

1.5. Objectifs

19. Compte tenu de la théorie de changement développé pour le portefeuille, trois « changements » majeurs pour les 2 ans à venir qui permettront l'émergence de l'économie locale et le développement du territoire :

⁸ Définition de l'approche territoriale : Concerne le développement du potentiel global des territoires En fournissant les conditions pour un développement authentique, Bottom-up et piloté par les acteurs de ce territoire, qui agissent de la façon qu'ils préfèrent, mais dans la limite des législations en vigueur. Ceci doit pour permettre des améliorations en matière d'inclusion sociale, de croissance économique et de développement durable.

C'est une approche basée sur le lieu : le Territoire en tant qu'ingrédient actif, et non en tant que réceptacle passif du développement ;

Ne vise pas à accomplir un seul objectif : il ne s'agit pas de promouvoir uniquement la croissance économique, de développer des infrastructures ou d'améliorer les conditions sociales, mais de gérer stratégiquement les relations (échanges et synergies) entre croissance économique, inclusion sociale et développement durable

- Asseoir une gouvernance locale en renforçant les capacités des autorités au niveau local et régional et qu'ils sont mieux outillés en matière de mise en œuvre de plan de développement local, et que la population a accès à des services de proximité, transparent et promouvant les droits humains ; et que des mécanismes de prévention des conflits et de consolidation de la paix sont effectifs et opérationnels ;
- Améliorer les conditions de vie des communautés en dynamisant le tissu économique local et que les initiatives de valorisation et de transformation dans les chaînes de valeurs vertes et bleues promues, l'accès aux moyens et facteurs de production facilités, et que les infrastructures structurantes sont développées ;
- Réduire considérablement les pressions et menaces sur le capital naturel en renforçant les mesures de conservation, de valorisation et de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, et que les pressions et menaces sur le capital naturel sont réduites, la résilience contre le changement climatique et les autres catastrophes naturelles est améliorée ;

1.6 Promouvoir les changements par l'approche territoriale

- 20.** Le Portefeuille adopte l'approche territoriale qui vise à améliorer les capacités de résilience sous tous les aspects : sociaux, économiques, environnementaux mais aussi la coordination des acteurs (institutionnels, privés, associatifs) et la cohérence des actions. A ce titre, l'approche permet de prendre en compte la nature intégrée des ODD. Elle reconnaît les priorités, les potentialités et les opportunités dans une perspective de long terme en prenant en compte la préservation, la restauration et l'amélioration du capital naturel, physique et humain. Elle peut en effet compléter et améliorer l'efficacité inter-secteurs (STD) et inter-communales (OPCI) voir inter-régionales (Régions du Sud), ainsi qu'accroître la coordination et la participation effective des principaux acteurs du Portefeuille.
- 21.** L'approche intègre et favorise les synergies des actions (cas du Projet Mionjo, UNICEF, PAM, PIC, DEFI etc.) entre les différents niveaux mais aussi entre secteurs économiques, espaces et acteurs, assurant un impact fort au niveau territorial. Elle implique également qu'une partie de la responsabilité de la planification, du financement et de la gestion soit transférée aux acteurs locaux et aux autorités locales légitimes. Ainsi, alors qu'elles intègrent une perspective spatiale du développement, l'approche territoriale ne se réduit pas aux limites administratives préexistantes. Elle permet au contraire de définir des territoires fonctionnels pertinents, qui font sens pour les acteurs locaux, et qui répondent aux défis de développement identifiés collectivement (PEM, PRD, SRAT, SAC, SAIC, etc.). Par rapport aux documents existants ou à développer, le portefeuille 3 va intégrer la notion de corridors écologiques existants entre les différents territoires et en tirer profit pour améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés.
- 22.** D'autre outil comme la disponibilité de bases de données adaptées couvrant les dimensions économiques, sociales et environnementales, au niveau local, améliore la planification, la mise en œuvre et l'évaluation. Elle permet de définir des ensembles d'indicateurs pertinents pour mesurer le succès des interventions, en abordant à la fois les ambitions sectorielles des politiques et la réalité des investissements et interventions. La mesure participative et inclusive des changements permise par les politiques territoriales renforce également les capacités des acteurs et l'apprentissage collectif.
- 23.** La démarche de mise en place et de renforcement de la gouvernance territoriale consiste à développer des actions de promotion de :
 - La compréhension commune des problématiques et des enjeux de développement du territoire dans le cadre de diagnostic participatif et partagé, dépassant les logiques institutionnelles ou sectorielles et en privilégiant l'approche intégrée et transversale ;
 - L'élaboration de projets stratégiques de territoires dans une démarche de territorialisation de l'action publique, de production de projets structurants à l'échelle du territoire (régions et communes) et de convergence des projets et programmes des partenaires de développement en appui aux projets prioritaires ;
 - La mise en place d'une ingénierie territoriale du développement et de la gouvernance territoriale en appui aux acteurs institutionnels, privés, associatifs et dans la mobilisation et l'animation des citoyens et des groupes vulnérables pour une participation effective et éclairée.

I. STRATEGIE

- 24.** Le présent portefeuille qui s'inscrit dans le cadre du CPD 2021-2023 du PNUD, et qui est en conformité le Plan cadre d'assistance des Nations Unies au développement de Madagascar (UNSDCF 2021-2023) , contribuant eux-mêmes au PEM, accorde aussi une place de choix à la contribution du PNUD à la Transformation accélérée et au développement durable à travers le soutien aux initiatives visant : (i) la bonne gouvernance et l'Etat de droit, y compris la planification et la budgétisation du développement, la

mobilisation des ressources, ainsi que la prise en compte des caractéristiques sexospécifiques de la population, (ii) la croissance des chaînes de valeur verte et bleue et la mise à l'échelle des bonnes pratiques en matière d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques, (iii) la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles ; (v) et la bonne gestion des risques et catastrophes.

2-1. La théorie de changement

25. Le changement souhaité à travers la mise en œuvre du Portefeuille « Renforcement de la résilience pour l'émergence économique régionale et le développement territorial » du CDP 2021- 2023 est de contribuer à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et à l'amélioration de la résilience de la population (en particulier des femmes et des jeunes) et des écosystèmes. Pour y arriver, la théorie de changement soutenant ce programme est la suivante :

- Si les capacités des autorités au niveau local et régional sont renforcées et qu'elles sont mieux outillées en matière de mise en œuvre de plan de développement local, et que la population a accès à des services de proximité, transparents et promouvant les droits humains ;
- Si le tissu économique local est dynamisé et que les initiatives de valorisation et de transformation dans les chaînes de valeurs vertes et bleues sont promues, l'accès aux moyens et facteurs de production sont facilités, et que les infrastructures structurantes sont développées ;
- Si les mesures de conservation, de valorisation et de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité sont renforcées, les pressions et menaces sur le capital naturel réduites, et que la résilience contre le changement climatique et l'exposition aux risques des catastrophes est améliorée;

ET QUE Des mécanismes de prévention des conflits et de consolidation de la paix sont effectifs et opérationnels ;

- ALORS La résilience économique et environnementale des communautés sera renforcée, la gestion des ressources naturelles améliorée, ce qui permettra l'émergence de l'économie locale et le développement du territoire.

2-2. Les quatre grands piliers stratégiques

26. Le Portefeuille ambitionne d'améliorer les conditions de vie de la population, accordant une attention spéciale aux groupes vulnérables à travers une approche territoriale dans les régions d'interventions. Le programme se concentrera dans les trois régions du Sud et trois communes de la Région Analamanga. Rappelons que le programme contribuera à l'Agenda 2030 de l'ONU et le Plan stratégique du PNUD 2018-2022. Il est aligné au Plan d'Emergence du Sud et contribuera aux Velirano 01,03, 06, 07, 08, 10 et 12. Le Portefeuille prévoit de consolider et poursuivre le changement et transformation initiés dans le programme précédent et continuera à cibler les personnes vulnérables, les femmes, les jeunes et le secteur informel. Les piliers stratégiques énoncent les priorités, les secteurs, les domaines, les approches, et les principales activités les acteurs à cibler, du Portefeuille à mener jusqu'en décembre 2023.

Tableau 2 : Piliers stratégiques et lien avec les enjeux

Enjeux ou problématiques	Piliers stratégiques adoptés
Faiblesse du système juridique et de l'application de DINA. Faiblesse des CTD. Gouvernance centralisée. Problématiques foncières. Difficulté à délivrer des services de base de qualité. Faible accès aux droits.	Pilier 1 : Renforcement de la gouvernance locale
Insécurité alimentaire ou le Kere et faiblesses des revenus des ménages. Sécheresse. Manque de sources d'eau. Manque d'infrastructures de production et de l'accès à l'Energie. Faible pratique de technologies et de techniques améliorées. Absence d'incitation aux investissements privés. Faible implication des femmes, des jeunes et PVH dans le développement local.	Pilier 2 : Dynamisation du tissu économique local et amélioration de l'accès durable et inclusif aux moyens de production
Exploitation non durable des ressources forestières et marines. Gestion non efficiente. Pratique de feux	Pilier 3 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles

non contrôlés. Utilisation excessive du bois d'énergie et de service. Trafic d'espèces menacées.	
Faible accès aux informations. Faible diffusion des bonnes pratiques, techniques et les technologies innovantes. Forte exposition aux risques climatiques. Forte vulnérabilité aux chocs socio-économiques.	Pilier 4 : Renforcement de la résilience aux risques et catastrophes

Les 4 piliers du Portefeuille 3 interagissent de manière transversale à certaines activités des projets du portefeuille 1 et du portefeuille 2.

27. Pour atteindre les objectifs de changement, la stratégie adoptée décline ces orientations stratégiques en programme opérationnels au niveau régional, communal et/ou intercommunal. La portée et l'échelle des activités varient selon les spécificités de chacun des 4 piliers.

Tableau 3 : Echelle et portée des 4 orientations stratégiques du Portefeuille

Piliers stratégiques	Portée et secteurs concernés	Echelles d'intervention prioritaire
Pilier.1 : Renforcement de la gouvernance locale	Moyen terme et courte terme, tous secteurs, aménagement du territoire, Intérieur, décentralisation, justice, fiscalité	Régionale, district, communale
Pilier.2 : Dynamisation du tissu économique local et amélioration de l'accès durable et inclusif aux moyens de production	Long terme et moyen terme, agriculture, aménagement du territoire, pêche, eau, sécurité publique, environnement, infrastructure, mines, commerce, fiscalité	District, communale, intercommunale
Pilier.3 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	Moyen terme et court terme, environnement, forêt, écologie, eau, pêche, élevage, douane, justice	Paysage, régionale, locale
Pilier.4 : Renforcement de la résilience aux risques et catastrophes	Moyen terme et court terme, tous secteurs	Régionale, district, communale

28. **Pilier.1 : Le renforcement de la gouvernance locale.** Les défis récurrents relevés qui impactent la cohésion sociale et la paix concernent principalement la légitimité politique et démocratique, la fragilité de l'état de droit et des institutions, la faiblesse des mécanismes de la responsabilité publique, la précarité des droits de l'homme et le manque de transparence. L'absence du système judiciaire au niveau local et la persistance de la corruption dans le système judiciaire accroissent l'affaiblissement de la protection des droits des citoyens et la croissance de l'insécurité. En outre, l'intégration de la dimension genre et les cibles vulnérables, dans la prise de décision constitue un des défis majeurs. Une faible décentralisation réduite l'accès à des services publics de base de qualité, affectant les femmes et les jeunes de manière disproportionnée. En outre, les femmes et les personnes vulnérables sont les plus affectées par le « Kere » et par les effets néfastes induits par les flux de migrations et le changement climatique.

29. Malgré les efforts actuels de coordination au niveau national et local, des dysfonctionnements sur les orientations politiques et la gouvernance demeurent structurels. On peut citer, entre autres :

- L'absence de structure permanente d'arbitrage des divergences intersectorielles rend difficile le mainstreaming politique du Portefeuille 3 ;
- L'application d'une décentralisation déséquilibrée, caractérisée par un transfert de responsabilités sans les ressources correspondantes, ne favorise pas un engagement continu des décideurs locaux ;
- La mise en place de règles communautaires implicites ou explicites, de type DINA, dans certaines zones, ne met pas en avant la réglementation forestière en vigueur ;
- La perception d'une instabilité institutionnelle, due à de fréquentes réorientations des priorités à chaque changement d'élu, remet en cause périodiquement les planifications communément décidées ;

- Le manque de ressources publiques ne permet pas de financer le coût des mécanismes de gouvernance et le développement local.
30. La priorité sera donnée au renforcement de l'état de droit centré sur le renforcement de l'indépendance, l'impartialité et les capacités institutionnelles du système judiciaire. L'accent sera mis sur la lutte contre la corruption, notamment la prévention et la sanction des infractions à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la justice. L'accès à la justice au niveau local et l'accélération du processus seront à améliorer, y compris le procès équitable et l'égalité des sexes et l'amélioration des conditions de détention.
 31. Une autre priorité consiste à la modernisation par e-gouvernance et la digitalisation de l'administration publique pour assurer la continuité et l'efficacité de fournir des services de qualité au niveau des districts et communes.
 32. Pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles et la protection de la biodiversité, les capacités des acteurs clés seront renforcés pour une meilleure compréhension commune de l'application des lois et réglementation en vigueur, ainsi que le respect des droits des communautés. En outre, le cadre institutionnel et juridique sera renforcé pour la coordination intersectorielle de la gestion de l'environnement et le climat aux niveaux central et décentralisé.
- 33. Pilier.2 : Dynamisation du tissu économique local et amélioration de l'accès durable et inclusif aux moyens de production.** Différents facteurs liés à des déficits dans les infrastructures de base, l'accès à l'eau, l'énergie, et la faiblesse du capital humain et l'incitation du climat des affaires, ainsi que la vulnérabilité aux changements climatiques associés aux catastrophes naturelles, empêchent l'économie malgache d'être compétitif. L'érosion et la déforestation ont dévasté l'environnement et des tempêtes de sable sans précédent ont transformé de vastes étendues de terres fertiles en friche. Toujours, selon la FAO, la saison agricole 2019/20 a vu une baisse spectaculaire de la production alimentaire. Cette situation a ensuite été aggravée par une nouvelle année de faibles précipitations en 2020/2021 d'où la récolte de 2021 devrait être de moitié moins que la moyenne quinquennale, annonçant une période de soudure prolongée et sévère, à partir d'octobre 2021⁹.
34. La faiblesse de la productivité du secteur agricole et du secteur informel empêche l'accès à l'emploi formel, au financement et aux actifs productifs (terre), aux actifs d'épargne (modernes et traditionnels, tels que le bétail), en particulier pour les femmes et les jeunes. Le climat favorable à l'entrepreneuriat et à l'innovation, à faible investissement étranger, et le développement insuffisant du secteur financier, limitent fortement les investissements nécessaires de transformation pour améliorer la productivité économique et la compétitivité, l'inclusion de la croissance économique, et le développement durable.
 35. Face à ces enjeux, le PNUD appuiera et renforcera les actions déjà en cours pour développement des chaînes de valeurs verte et bleue pour la résilience des populations, en particulier les trois régions du Sud. Le programme du PNUD s'inscrit dans le Plan d'Emergence économique du Sud qui vise à opérer une transformation radicale du Grand Sud du pays. Le portefeuille porte essentiellement sur le développement de l'environnement entrepreneurial, les infrastructures de base, l'émergence agricole et la résilience communautaire. La promotion des techniques et technologies innovantes valorisant le capital naturel sera favorisée, impliquant davantage les associations/groupements des femmes et des jeunes en tant qu'acteur de développement économique. En outre, le programme a mis une attention particulière aux femmes entrepreneurs pour leur autonomisation.
 36. Le développement de la pêche fait partie des priorités, spécifiquement dans la Région Androy et Atsimo Andrefana, ce qui constitue en même temps une alternative aux défrichements et aux migrations vers d'autres régions. L'appui au développement de transformation ou la création des micro/petites/moyennes-entreprises (MPME/MPMI ; PMI/PME) améliore la productivité du capital humain. Ceci sera complété par un soutien à la création d'emplois verts à travers notamment la construction ou la réhabilitation d'infrastructures économiques, et la constitution de zones économiques de développement.
- 37. Pilier.3 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles :** La gestion durable du capital naturel nécessite un cadre de gouvernance complet, des textes juridiques cohérents, une volonté de partager les responsabilités, des mécanismes de contrôle et suivi, et des plateformes de concertation et de planification. Bien qu'une large partie de ces principes sont en place, plusieurs barrières subsistent, dont : l'insuffisance de l'implication des acteurs concernés ; la méconnaissance des textes en vigueur ; le manque de moyens pour le contrôle et l'application de la loi ; la faible performance de l'administration et de certains gestionnaires délégués ; la lourdeur des procédures largement centralisées ; la complexité de l'interaction entre tradition et législation ; et la difficulté d'opérationnalisation des plans d'aménagement et de gestion. L'accroissement de la couverture forestière avec des espèces à usage multiple devrait être renforcé face au changement et au dérèglement climatique, ainsi qu'au déficit en bois énergie et charbon. Les technologies innovantes

⁹ FAO, Press release (Mai 2021)

réduisant l'utilisation de bois, seront à promouvoir afin d'atténuer les impacts des changements climatiques et d'améliorer la résilience face à ceux-ci.

- 38.** Le Portefeuille priorise ainsi au renforcement de la gestion durable des paysages naturels terrestres et marins protégés, l'appui à la finalisation des processus de création d'aires protégées cogérées par les communautés, ainsi que la formulation et la mise en œuvre de stratégie de reboisement et de maîtrise et réduction des feux de brousse. L'appui sera soutenu par les initiatives du PNUD visant à promouvoir des technologies de production innovantes et des techniques de transformation respectueuses de l'environnement et résilientes afin de développer des activités économiques alternatives et des chaînes de valeur durables.
- 39. Pilier.4 : Renforcement de la résilience aux risques et catastrophes** Les trois régions du Sud sont très vulnérables face aux changements climatiques. La population vit dans la sécheresse extrême qui a confronté près de 1,14 million de personnes à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire¹⁰. Ainsi, à moins que des mesures urgentes ne soient prises dès à présent, le nombre de personnes en situation de « catastrophe/crise » devrait doubler au cours de la prochaine période de soudure, dès le mois d'octobre 2021¹¹. Pour mieux faire face aux risques et catastrophes et aux changements/dérèglements climatiques, le PNUD aidera le pays à évoluer vers un système de gestion des risques et catastrophes plus proactif, afin de renforcer la résilience territoriale dans les régions du Sud de Madagascar et le rendre mieux à même de gérer les chocs et les risques de catastrophes liés aux aléas climatiques. A cet effet, le PNUD collaborera avec d'autres organismes Nations Unies dans l'appui au développement d'outils et d'instruments pour le suivi des variabilités climatiques, notamment les événements climatiques extrêmes, et pour la gestion des risques de catastrophes, tout en renforçant les institutions et acteurs locaux impliqués dans la GRC.
- 40.** Le programme appuiera le renforcement et l'amélioration de l'efficacité de système d'alerte précoce, et les capacités de mise en œuvre des plans de contingence, notamment à travers l'approche multisectorielle. Le programme s'inscrit dans le cadre de sa stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes (SNGRC, 2016-2030) qui a pour objectif global « d'ériger la GRC comme pilier de développement durable ». En raison de sa grande vulnérabilité à la sécheresse, le grand Sud de Madagascar bénéficiera prioritairement de l'appui du programme dont les bénéficiaires directs seront les agences ou les structures régionales et locales en charge de la gestion des risques de catastrophes. Les bénéficiaires indirects sont les petits exploitants agricoles et les populations vulnérables du « Grand Sud » dont une attention particulière sera accordée aux femmes, aux jeunes, aux enfants et aux personnes vulnérables comme les personnes vivant avec handicap (PVH).

II. RESULTATS ET PARTENARIATS

3-1. Résultats escomptés

- 41.** L'objectif poursuivi est de renforcer la résilience pour l'émergence économique régionale et le développement territorial, prenant en compte les femmes, les jeunes et la population vulnérable handicapée. A cet effet, le portefeuille comprend les quatre (4) piliers ou les composantes suivantes : (i) Le renforcement de la gouvernance locale ; (ii) la dynamisation du tissu économique local et l'amélioration de l'accès aux moyens de production ; (iii) La préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ; (iv) et le renforcement de la résilience aux risques et catastrophes.

Composante 1 : Le renforcement de la gouvernance territoriale et locale.

- 42.** Les résultats visés à travers cette composante permettront de renforcer les capacités des autorités au niveau local et régional. La composante vise à apporter des appuis aux institutions à tous les niveaux et qu'elles sont mieux outillées en matière de préparation et mise en œuvre de plan de développement local, et que la population a accès à des services de proximité, transparents et promouvant les droits humains. Aussi, d'opérationnaliser et mettre en œuvre des mécanismes de prévention des conflits et de consolidation de la paix.
- 43. Résultat 1 :** Les institutions infranationales, les collectivités et les acteurs locaux sont mieux outillés pour asseoir l'état de droit, la paix et prévenir les conflits.

¹⁰ FAO, Press release (Mai 2021)

¹¹ FAO, Press release (Mai 2021)

44. Pour continuer d'améliorer significativement l'accès de la population à des services de qualité et vivre dans la sérénité et la paix, le programme (portefeuille) devra :

- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des dina ;
- Renforcer les actions en faveur de prévention des conflits et de la consolidation de la paix, à travers la redynamisation des clinique/kioskes juridiques, notamment ceux de Toliara géré par l'ONG FAFED, de Fort-Dauphin géré par l'ONG TranoAroZO d'Ambovombe géré par l'ONG LGW et de Betroka géré par l'ONG ACDEM. Une nouvelle clinique juridique sera mise en place à Betioky Atsimo.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance environnementale notamment dans la maîtrise des cadres juridiques ;
- Soutenir les initiatives de lutte contre la corruption liée aux délits environnementaux ;
- Renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire et soutenir la réinsertion socioprofessionnelle des personnes détenues dans les maisons centrales.

45. Résultat 2 : Les acteurs des Régions d'intervention (CTD et STD) sont outillés pour la mise en œuvre de leur plan de développement, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'offre de services de proximité en répondant aux priorités locales.

Les activités indicatives suivantes seront menées pour réaliser ce Résultat 2 :

- Appuyer l'élaboration et l'opérationnalisation : (i) des plans de développement et des schémas d'aménagement territoriaux et locaux (ii) des mécanismes de budgétisation et de mobilisation de ressources pour le développement territorial et local ainsi que (iii) d'un cadre de coordination des acteurs ;
- Renforcer les capacités en matière de planification, de suivi évaluation des politiques publiques, de mobilisation de ressources, ainsi que de maîtrise d'ouvrage locale ;
- Appuyer le développement et l'opérationnalisation (au niveau des communes, district et région) d'un dispositif d'appui conseil, d'un cadre intégré de gouvernance territoriale et locale (SLC, IGL, standard de services) et d'offres de services de proximité (Foncier, état-civil, fonction publique...)

Composante 2 : Dynamisation du tissu économique local et amélioration de l'accès durable et inclusif aux moyens de production

46. Cette composante vise à dynamiser à apporter des appuis afin de créer les conditions favorables pour améliorer la croissance agricole de l'élevage et de la pêche et les initiatives de valorisation et de transformation dans les chaînes de valeurs vertes et bleues. Cela se traduira aussi par une meilleure connaissance et utilisation des mécanismes de financement ;

47. Résultat 3 : Les infrastructures structurantes au niveau local sont développées et l'accès aux moyens, techniques et technologies innovantes de production facilitée pour permettre la relance des activités économiques et la création de chaîne de valeurs ajoutées.

48. Les activités suivantes sont au cœur de ce résultat :

- Mettre en place des infrastructures essentielles permettant l'évacuation de la production et un gain de productivité
- Mettre en place des infrastructures hydro-agricoles et des infrastructures d'eau à multi-usage ;
- Faciliter l'accès à l'énergie renouvelable ;
- Faciliter l'accès à un financement diversifié et adapté aux besoins des acteurs économiques locaux.

49. Résultat 4 : Les chaînes de valeurs vertes et bleues sont valorisées et les initiatives locales de transformation soutenues pour enclencher le processus d'industrialisation de l'économie au niveau local

50. Les activités indicatives suivantes seront menées pour réaliser ce Résultat 4 :

- Mettre à disposition des acteurs économiques locaux (PME/PMI, entreprises individuelles, coopératives, organisations paysannes) les informations sur les opportunités d'affaires pour l'investissement dans les chaînes de valeurs verte et bleue, et renforcer leur capacité en entrepreneuriat en production durable en vue de les professionnaliser ;
- Promouvoir et développer les activités économiques de transformation et de valorisation durables et à forte valeur ajoutée dans le secteur vert et bleu.

51. Résultat 5 : Les jeunes, femmes et Personnes Vivant avec un Handicap entrepreneurs, les TPE et PME/I sont appuyés, leur productivité améliorée pour renforcer la compétitivité et densifier le tissu entrepreneurial.

52. Les principales activités relatives à la réalisation de ce résultat sont :

- Appuyer techniquement et financièrement les entrepreneurs y compris les jeunes, femmes et PVH et faciliter la transition de l'informel au formel ;
- Faciliter l'accès au financement, à la formation, aux technologies et techniques de production modernes ainsi que l'accès aux informations et au marché pour les TPE, SME/I, entrepreneurs jeunes, femmes, PVH

Composante 3 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles

53. Les résultats visés permettront de renforcer les mesures de conservation, de valorisation et de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, afin que les pressions et menaces sur le capital naturel et les écosystèmes critiques soient réduites, tout en améliorant la résilience des institutions, des communautés et de l'économie face au changement climatique et autres catastrophes naturelles. Cela se traduira non seulement par le renforcement des capacités des parties prenantes à utiliser de manière concertée et durable les ressources naturelles, mais aussi par une meilleure connaissance et utilisation des mécanismes de financement en vue de promouvoir les bonnes pratiques de gestion, en particulier la gestion des aires protégées.

54. Résultat 6 : Une gestion durable des paysages terrestres et aires protégées est renforcée pour constituer des outils d'émergence économique au niveau local.

55. Les activités indicatives suivantes seront menées pour réaliser ce résultat 6 :

- Mettre en œuvre des activités économiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles ;
- Appuyer le reboisement et la restauration des paysages ;
- Appuyer et renforcer la gestion des Aires Protégées communautaires ;
- Appuyer et promouvoir la mise en place des Eco-villages ;

56. Résultat 7 : La lutte contre les menaces et pressions sur la biodiversité est renforcée afin de préserver le capital naturel au niveau local.

57. Les principales activités de renforcement des communautés ciblées et des outils de gestion suivantes sont :

- Appuyer et renforcer les actions sur la gestion des feux au niveau local ;
- Renforcer la gestion des menaces sur les espèces protégées (application locale des lois, conventions y.c. Dina) ;
- Promouvoir des activités socio-économiques pour faire face au flux de migration ;
- Promouvoir les outils de gestion des risques et des menaces sur la biodiversité (LEM-SMART¹², DOGME¹³...)

Composante 4 : Renforcement de la résilience aux risques et catastrophes

58. L'objectif de cette composante du portefeuille est de contribuer au développement durable en réduisant les pertes et dommages occasionnés par le changement climatique et les autres catastrophes. Plus spécifiquement, elle devra permettre d'une part le renforcement des capacités techniques et matérielles des structures locales pour la réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique, et d'autre part la préparation efficace à la planification et la mise en œuvre des actions de relèvement post-catastrophes résilientes et de pratiques d'adaptation au changement climatique. Deux résultats sont ainsi attendus de cette composante (Résultats 8 et 9).

59. Résultat 8 : Des initiatives pour faire face au Changement Climatique et aux RC sont promues au niveau local afin de renforcer la résilience des communautés.

60. Les principales activités suivantes seront prévues :

- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de changement climatique pour atténuer, pour faire face et pour s'adapter aux risques de catastrophes ;
- Promouvoir et renforcer les actions, les technologies et les techniques de production adaptées, en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la résilience des communautés ;

¹² LEM-SMART : un outil pour la collecte, le suivi, l'évaluation et l'amélioration de l'efficacité de gestion des Aires Protégées.

¹³ DOGME : Document d'Orientation relative à la Gestion des Menaces Environnementales.

- Appuyer la production, la diffusion et la valorisation des informations agrométéorologique et hydrologique pour renforcer la prise de décision au niveau local en matière d'activité de développement.

61. **Résultat 9** : Des initiatives de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) sont promues et renforcées au niveau local.

62. Les activités à réaliser ici seront énoncées comme suit :

- Contribuer à la gestion des risques et catastrophes : Prévision-préparation-gestion, Système d'Alerte Précoce (SAP)
- Renforcer la capacité et redynamiser les structures locales en matière de GRC
-

3.2. Zones interventions

63. Les zones d'intervention ciblées retenues pour la mise en œuvre des activités sont :

Tableau 4 : Zones d'intervention

Régions	Districts	Communes
Analamanga	Ambohidratrimo	Mahitsy
	Ankazobe	Ambolotarakely
	Anjozorobe	Betatao
	Antananarivo	CUA
Atsimo Andrefana	Morombe	Antanimieva, Befandriana Sud,
	Ampanihy	Androka, Itampolo, Fotadrevo
	Betioky Atsimo	Betioky, Ankazombalala
	Toliara-II	Ankililoaka, Manombo, Milenaky
Anosy	Fort Dauphin	Fort Dauphin, Andranobory, Manantenina
	Amboasary Sud	Amboasary, Maromby, Behara
	Betroka	Betroka, Isoanala, Mahabo
Androy	Ambovombe	Andalatanosy, Antanimora, Ambondro
	Tsihombe	Behazomanga, Faux-Cap, Tsihombe Centre
	Beloha	Tranovaho, Tranoroa
	Bekily	Ambahita, Bekitro, Belindo

3.3 Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

64. Les ressources nécessaires pour la réalisation des activités de ce portefeuille sont humaines, matérielles et financières.
65. Les ressources humaines sont constituées d'une équipe centrale qui assurera la supervision et l'appui technique et une équipe locale de mise en œuvre du Portefeuille par région. L'équipe centrale est composée d'une unité transversale aux portefeuilles et des quatre (4) spécialistes des domaines du Portefeuille 3. L'équipe locale par région sera composée d'un Chef de projet et des points focaux thématiques, d'autres staffs techniques et le staff administratif et financier.
66. Les ressources matérielles seront quantifiées dans le cadre des plans de Procurment qui seront développés sous peu de concert avec la partie régionale, notamment le partenaire d'exécution.
67. Les ressources financières pour la réalisation effective de ce portefeuille sont estimées en **dollars américains à 10 296 994**. Ce montant inclut le fonds propre du PNUD, les co-financements (projets en cours) et les ressources à mobiliser.

3.4 Partnerships

68. La réussite des projets est conditionnée par le renforcement d'un partenariat efficace et durable qui constitue un élément essentiel inscrit dans le cadre de ce portefeuille. Ce dernier sera conduit en étroite collaboration avec les bénéficiaires directs qui sont les institutions étatiques concernées, le secteur privé, les OSC, les communautés rurales et organisation faitière. Il travaillera ainsi en étroite

collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, ainsi qu'avec les principaux ministères sectoriels, les institutions nationales de formation et de recherche et la société civile, y compris le secteur privé, etc. Il sera aussi coordonné avec d'autres initiatives connexes en cours d'exécution ou prévues. Le tableau 3 ci-dessous donne une représentation d'ensemble des partenaires du portefeuille.

Tableau : Partenaires potentiels dans le cadre du Portefeuille

	Institutions partenaires clés	Cadre de partenariat
Partenaires de mise en œuvre	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Responsable de la mise en œuvre globale du Portefeuille (suivi, reporting...)
Parties Responsables	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Faciliter et appui au développement des chaînes de valeur verte et au développement des infrastructures de base
	Ministère de l'Economie et des Finances	Appuyer dans le développement du tissu économique
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Information/communication et renforcement de l'application du cadre juridique/réglementaire sur la GRN – Facilitation et appui à la mise en œuvre des interventions sur le terrain (à travers les équipes des projets) des activités relatives à la gestion durable des ressources naturelles et le changement climatique – Suivi de mise en œuvre - Elaboration conjointe de projets en vue de la mobilisation des ressources pour la Gestion des catastrophe
	Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers	Faciliter et appui au développement des chaînes de valeur verte et au développement des infrastructures de base
	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Renforcement du cadre institutionnel et légal de la gouvernance. Synergie avec le Projet Mionjo
	Ministère de la Justice	Renforcement du cadre institutionnel et légal de l'Etat de droit
	Ministre de la Pêche et de l'Economie Bleue	Faciliter et appui au développement des chaînes de valeur bleue
	Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	Faciliter et appui au développement des infrastructures
	Ministre des Transports et de la Météorologie	Faciliter et appuyer le développement des infrastructures d'évacuation des produits
	Ministre des Travaux Publics	Appuyer dans l'élaboration et la mise en place des infrastructures
	Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures	Faciliter et appui au développement des énergies renouvelables
	BNGRC national et régional	Renforcement du cadre institutionnel et légal de la gestion des risques de catastrophes et de l'adaptation au changement climatique (GRC/ACC)
	Trois Régions du Sud	Ancrage des projets, supervision, et mise en œuvre des activités au niveau local.
	Région Analamanga	Supervision des activités
	Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation	Faciliter et appui au développement de l'industrialisation des produits locaux
Ministre du Tourisme	Faciliter et appui au développement du tourisme durable	

	PNUD	Mise en œuvre des projets
Autres Partenaires	UNESCO	Synergie, Complémentarités, harmonisation des approches, etc.
	UNICEF	
	PAM	
	Ministre de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	
	Les organisations de la Société civile	
	Les organisations du secteur privé, incluant celles de représentation des industries, du secteur agricole, du commerce, des femmes et des jeunes pour le développement de l'entrepreneuriat (incubateurs...)	
	Ministre du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications	
	Les partenaires Techniques et Financiers	

3.5 Risques et hypothèses

69. Le document est basé sur les renseignements du programme passé et vise à renforcer les acquis du PNUD en consultation avec toutes les parties prenantes au niveau des régions d'interventions. La gestion du programme suit les manuels et procédures opérationnels développés au niveau central du PNUD. En outre, le programme sera mis en œuvre sous la coordination du MEF en collaboration avec les autres ministères sectoriels. L'approche harmonisée sera utilisée en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers.
70. Le principal risque qui pourrait affecter négativement la réalisation du programme se rapporte au calendrier de mise en œuvre trop court pour un programme pays de cette nature ; la disponibilité des ressources financières, la stabilité politique au niveau national, et les risques de sécurité dans les régions du Sud.
71. Les Projets devront comprendre un plan d'atténuation et de gestion des risques dans les documents de projet pluriannuel.

Tableau 6 : Risques et mesures d'atténuation

Principaux risques	Probabilité/ indice de gravité	Stratégie de gestion/ atténuation	Responsable
Politique et gouvernance			
Fragilité et insécurité dans les trois régions du Sud de Madagascar (Dahalo) Conflits communautaires	Moyen	Plaidoyer pour le renforcement de la sécurité Renforcement Dina, et structure locale	PNUD-Région
Marge de manœuvre limitée de la région à cause de son statut encore instable dans le paysage institutionnel actuel	Faible	Plaidoyer pour plus d'autonomie et de ressources pour les régions dans le cadre d'un processus de décentralisation effective	Région, Commune
Macroéconomique			
Vulnérabilité du pays aux chocs endogènes et exogènes (risques, catastrophes)	Moyen	Prévoir des fonds d'urgence et renforcer les structures locales en GRC. Diffusion informations et de sensibilisation. Intégration du changement climatique et GRC dans la planification du développement	PNUD-Centrale
Crises humanitaires récurrentes dans le Sud aggravées par les impacts	Elevé	Prévoir des fonds d'urgence et renforcer les structures locales en GRC	PNUD, Région

de la pandémie de COVID-19			
Capacité institutionnelle/technique			
Mauvaise coordination intersectorielle	Faible	Appui institutionnel à la Région et au Préfet pour le pilotage et la coordination des intervenants.	PNUD-Région
Mauvaise gouvernance	Moyen	Renforcement de dispositif de mise en œuvre. Coordination étroite et continu avec les secteurs clés. Adoption de la gestion adaptative.	PNUD – Région
		Incorporer des mesures de suivi, d'évaluation et d'analyse des risques pour améliorer la prise de décision par les comités directeurs et permettre des ajustements possibles aux initiatives du projet	
Fiduciaire			
Faiblesse de la gestion et de flux des fonds	Faible	Nécessité de mettre en place un spécialiste en gestion financière sur terrain. Renforcement du contrôle des flux de fonds. Renforcement des capacités de gestion de fonds pour les collectivités locales impliquées dans la gestion des subventions dans la gestion des subventions. Respect de la procédure de passation de marché.	PNUD-Central

3.6 Implication des parties prenantes

72. La formulation du Portefeuille a impliqué de nombreux acteurs tant au niveau national que régional. Cette démarche de consultation et d'implication des parties prenantes se poursuivra tout le long de la mise en œuvre des interventions prévues dans le cadre du présent portefeuille. L'engagement des parties prenantes se fera à travers plusieurs canaux dont des ateliers de sensibilisation, de consultation et de formation, des processus de planification/programmation au niveau local.

73. Tableau 7 : Identification préliminaires des parties prenantes touchées par le programme et de leurs intérêts

Parties prenantes	Groupes cibles	Stratégie d'engagement	Nature de l'intérêt/attentes dans le Programme
Région	Directions techniques	Formation et renforcement des capacités. Information sensibilisation	Compétences techniques en pilotage du développement local, en mobilisation des acteurs et des ressources
Représentant de l'Etat	Préfets, Chefs de districts	Formation et renforcement des capacités. Information sensibilisation	Appuyer les collectivités – Surveiller le fonctionnement des services publics dans leur circonscription administrative (contrôle de légalité) Compétences techniques
Collectivités territoriales décentralisées (CTD)	Communes, Fokontany	Formation et renforcement des capacités. Information sensibilisation	Compétences en gouvernance locale : planification/budget, fiscalité, gestion de l'état civil, etc. Appui pour l'élaboration des manuels pour les CTDs /programmation budgétaire
Départements ministériels/Services techniques décentralisés (STD)	DirEF, DRAE, DREDD, DRATSF, DREAH, DRPEB, DRID, Juridictions,	Atelier, réunion technique, formation, processus de planification	Appui technique et suivi ; renforcement de compétences ; création de filières techniques

	DRTM, DRTP, DREH, DRICC, DRT, DRPPSPF		spécifiques, Capacité de diffusion de connaissance et de méthodes d'enseignement (orientation des formations informatiques) ; régularisation des personnes non encore enregistrées à travers les jugements supplétifs ; Mise à disposition des fonds publics à tous les niveaux ; mise en place de différentes infrastructures et fourniture d'Energie ; identification des personnes vulnérables, exclues dans le cadre de leur programme de protection sociale ; application de la politique et du droit de l'environnement
Organismes étatiques	BNGRC	Renforcements de capacités	Capacités techniques et matériels
Société civile et ONG	ONG environnementales internationales, Associations locales : femmes, jeunes diplômés, jeunes etc.	Ateliers, formations, réunion de travail ; Partenaires d'exécution du Programme	Capacité de mobilisation ; Contribue aux activités relatives à l'IEC ; Bénéficiaires directs et indirects
Secteur privé	Organisations professionnelles ; Chambres de Commerce, Industrie et Agriculture	Renforcements de capacités Partenariats	Capacité de mobilisation technique et financière ; Co-développement et cofinancement des interventions ; Bénéficiaires directs et indirects
Organisations internationales	SNU, BM, GIZ, UE, USAID, PIC	Ateliers, réunions, dialogues	Financement et appui technique
Milieu académique	Centre de formation technique agricole	Appui financier	Gestion des connaissances, appui financier ; valorisation des résultats des recherches
Le grand public	Population en général ; les groupes vulnérables ou groupes ayant des difficultés particulières à accéder aux services administratifs d'état civil (analphabètes, les femmes des zones rurales, les groupes à faible revenu, jeunes sans emploi, les personnes handicapées, pauvres, femmes chef de ménage...) ; Les groupes vulnérables marginalisés en	Information sensibilisation	Accès aux informations sur les changements climatiques et aux risques /catastrophes ; Accès aux services de qualité ; sécurité, revenus, emplois, etc. Moyens de production ; capacités de production etc.

	matière d'identité sexuelle.		
	Autorités traditionnelles et religieuses ; Chefferie locale (Chef quartier, Chef Fokontany, Quartier mobile)	Information sensibilisation, renforcement des capacités ; Peuvent intervenir dans le règlement à l'amiable de conflits, dans l'information et la sensibilisation des populations	Appui à l'application de Dina ; Appui technique et financier ; Appui au plaidoyer
Les personnels du projet	Personnel du Projet	Mise en œuvre le projet	Atteinte des objectifs ; traiter les réclamations et mettre en œuvre le projet pour minimiser les risques et impacts redoutés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet

74. Les projets régionaux seront mis en œuvre à travers une approche conduite par le secteur public, travaillant en partenariat avec le PNUD, les communautés, les OSC, le secteur privé et d'autres acteurs du développement. Le Projet offre une opportunité de développer les compétences locales nécessaires pour placer le gouvernement à la tête des approches de développement durable.
75. Le déploiement de l'équipe du PNUD au niveau des régions permet de garantir l'apport d'une expertise et un financement pour aider à améliorer la prestation de services et les opportunités économiques tout en assurant avec d'autres projets (cas du Projet Mionjo) et partenaires.
76. Le programme devrait couvrir tous les districts et les communes rurales ciblées des trois régions du Sud de Madagascar et les trois communes de la Région Analamanga. Le projet régional mettra en œuvre les investissements en infrastructures de base et la promotion des chaînes de valeurs vertes et bleues respectant l'environnement, en mettant un accent particulier sur l'implication et la participation de femmes, des jeunes et les populations vulnérables. Le projet contribuera également dans les efforts conjoints du Système des Nations Unies au niveau des Zones de Convergence (y compris la Commune Rurale d'Ambohimasina dans le district d'Arivonimamo, région Itasy).

3.7. Coopération Sud-Sud et triangulaire

77. Des échanges d'expériences sur la résilience sur l'émergence territoriale, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques peuvent être organisés avec d'autres pays. Le projet pourra aussi faciliter l'échange des bonnes pratiques initiées par le PNUD dans d'autres pays dans le domaine lié aux objectifs du projet. A titre d'exemple, il sera organisé un échange d'expériences avec les acteurs dans le bassin du Congo pour la mise en valeur des plateaux où les ressources en eau sont très rares.

3.8. Connaissance

78. La visibilité du portefeuille et du soutien du PNUD au Gouvernement Malgache en matière du renforcement de la résilience et de transformation accélérée se fera à travers la participation aux événements organisés au niveau national et régional ainsi qu'à travers la remise d'infrastructures et de biens financés par ledit portefeuille et seront couverts par la presse nationale et régional. Par ailleurs, les publications, les bannières et les posters qui seront exposés durant les activités du projet ou sur les sites du Portefeuille (et de ses projets) arboreront les logos du Gouvernement Malagasy, du PNUD et des éventuels partenaires. Lorsque ce programme sera en phase d'achèvement, des sessions de retour d'expériences et de capitalisation seront conduites et une stratégie de diffusion des leçons apprises (meilleures pratiques et échecs) sera développée et mise en œuvre à travers des échanges (réunions, ateliers, conférences, voyages d'études, etc.) avec d'autres projets à l'échelle locale, nationale ou régionale. Un court documentaire professionnel du Programme (portefeuille) et de ses projets sera réalisé et disséminé entre les partenaires et les bénéficiaires. Les réseaux spécialisés du PNUD dans les domaines concernés, le catalogue national de leçons apprises dans les domaines seront aussi utilisés pour publier les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre dudit portefeuille (et de ses projets constitutifs).

3.9. Durabilité et mise à l'échelle

79. Le développement et la pérennisation des actions seront basées sur le renforcement des capacités régionales et locales ainsi que celles des communautés ciblées dans le domaine de gouvernance environnementale et le développement économique par les chaînes des valeurs verte et bleue. En effet,

les structures locales seront renforcées, par exemple en matière de gouvernance locale des communes, en matière de de gestion de système d'information et des données du BNGRC. En vue d'une meilleure appropriation, la conception et le développement du programme se feront sur la base du transfert de connaissance sous le leadership du niveau central. La stratégie de sortie sera également développée au démarrage du projet et sa mise en œuvre fera partie intégrante de la conception des interventions pour assurer une cohérence d'ensemble des stratégies de sortie de chaque projet du portefeuille.

80. Ce transfert de connaissances bénéficiera les principaux bénéficiaires suivants : (i) les personnes ressources des structures de gouvernance locale y compris les SLC ; (ii) les OSC intervenant dans les domaines concernés ; (iii) les communautés locales dont les femmes, les jeunes et les PVH ; (iv) les secteur privé et d'autres partenaires dans les domaines pour une mise à l'échelle des bonnes pratiques et leçons apprises.

III. GESTION DU PORTEFEUILLE

4.1 Coût efficacité et productivité

81. Les ressources humaines seront mises en place au début du cycle sur la base de l'analyse des besoins et les existants avec les projets qui sont en cours de mise en œuvre sur terrain. Les processus de recrutement et d'achats et de recrutements suivront le manuel de procédure du PNUD dont la soumission à la concurrence et guidés par le principe d'un meilleur rapport qualité/prix pour les propositions. Le programme établira des partenariats dans le sens des coûts partagés des actions avec d'autres intervenants dans les domaines pour une gestion et une répartition rationnelle des coûts des interventions. Les ressources existantes en matériels avec les projets en cours du PUND au niveau des régions d'interventions devront être prises en compte pour une meilleure efficacité et efficacité du programme.
82. Les partenaires de mise en œuvre des projets dans le cadre du programme seront choisis sur la base des propositions techniques et financières.

4.2. Gestion du portefeuille

83. **Coût efficacité et productivité** : Un plan d'acquisition et de recrutement de ressources humaines seront élaborés au début du cycle. Les processus d'achats et de recrutements seront soumis à la concurrence et guidés par le principe d'un meilleur rapport qualité/prix pour les propositions. Le programme établira des partenariats dans le sens des coûts partagés des actions avec d'autres intervenants/Projets dans les domaines pour une gestion et une répartition rationnelle des coûts des interventions. Une rencontre avec l'équipe de la Région sera prévue afin de mieux coordonner les interventions dans le cadre du Portefeuille au niveau local.
84. Certaines activités de formation seront conduites en cascades par la formation des formateurs qui à leur tour assureront celle des cadres régionaux, départementaux et locaux sur les thématiques identifiées. Les partenaires de mise en œuvre des projets de renforcement de la résilience des communautés seront choisis sur la base des propositions techniques et financières.
85. **Gestion du portefeuille** : Le portefeuille sera mis en œuvre par les bénéficiaires au niveau de chaque région selon les procédures en vigueur au niveau le PNUD. Toutefois, certaines activités pourront être exécutées directement par le PNUD sur terrain, un dispositif de mis en œuvre du projet, sous le leadership d'une équipe au niveau central, conformément à l'organigramme retenu. Le portefeuille sera mis en œuvre principalement par le PNUD en collaboration avec les ministères concernés par le programme et les Régions d'intervention, mais aussi les organisations féminines et ou des jeunes et les OSC.
86. Au niveau de chaque région, le programme pourra développer un large partenariat avec les parties prenantes régionales, communales et locales. Le gouvernorat assurera la coordination et jouera le rôle de catalyseur pour la mobilisation des parties prenantes en vue d'une harmonisation lors de la réalisation de certaines activités.
87. En outre, des équipes distinctes mettront en œuvre les projets au niveau de la Région Atsimo Andrefana, Région Androy, Région Anôsy et la Région Analamanga. Le Bureau régional sera composé d'une équipe pluridisciplinaire (technique et admin/finance) qui assurera la gestion quotidienne du projet au niveau de chaque région. Pour tenir compte de la capacité de mise en œuvre sur le terrain, certaines activités particulières pourront être confiées aux structures nationales ou locales compétentes (ou à d'autres partenaires) plus aptes à les mettre en œuvre ; cela se fera au moyen de lettres d'accord (LoA) à convenir entre le PNUD et ces structures contractantes.
88. Le portefeuille sera doté d'un comité de pilotage dont la composition, la mission et le mode de fonctionnement seront définis par le partenaire d'exécution du portefeuille d'un commun accord avec le PNUD. Les projets du portefeuille quant à eux seront dotés de Comités Techniques dont les rôles seront

d'une part de préparer et d'assurer la participation desdits projets au Comité de pilotage du Programme, et d'autre part d'assurer la mise en œuvre des directives et orientations du Comité de Pilotage

IV. MULTI-PROJECT PORTFOLIO RESULTS FRAMEWORK

National priority : Plan d'émergence de Madagascar									
Engagements : n° 1. La paix et la sécurité, la justice accessible et indépendante ; n° 3. La lutte contre la corruption ; n° 12. La décentralisation émergente.									
UNSDCF OUTCOME (1.1) involving UNDP N° 1 : D'ici 2030, les institutions nationales seront efficaces, responsables, transparentes et agiront au sein d'un cadre constitutionnel et juridique, tout en se conformant à l'état de droit et en respectant les droits humains, l'égalité des genres, la durabilité environnementale afin d'assurer les bases de la légitimité politique.									
Outcome indicators as stated in the UNSDCF/country program, including baseline and targets:									
Indicateur 1.2 : Pourcentage de la population de la zone d'intervention exprimant sa confiance au système de justice.									
Situation de référence (2021) : à déterminer									
Cible (2023) : Référence +10%									
Indicateur 1.4 : indice de gouvernance locale dans les zones d'intervention (notation : 0 à 10pts)									
Référence (2021) : A Déterminer									
Cible (2023) : Base de référence + 2pts									
Applicable Output(s) from the UNDP Strategic Plan:									
Outcome 2: No one left behind, centering on equitable access to opportunities and a rights-based approach to human agency and human development.									
Portfolio Title and Atlas Portfolio Number:									
RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE POUR L'EMERGENCE ECONOMIQUE REGIONALE ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE									
Project Titles and Atlas Project Numbers of Constituent Projects:									
Projet 1 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Atsimo Andrefana									
Projet 2 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Androy									
Projet 3 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Anosy									
Projet 4 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Analamanga									
EXPECTED OUTPUTS	OUTPUT INDICATORS	DATA SOURCE	BASELINE		TARGETS (by frequency of data collection)				DATA COLLECTION METHODS & RISKS
			Value	Year	Year1	Year2	Year3	FINAL	
Output 1 Les institutions infranationales, les collectivités et les acteurs locaux sont mieux outillés pour asseoir l'état de droit, la paix et prévenir les conflits.	Indicateur 1.1 : Nombre de Dina appuyé	<i>Rapport d'activités</i>	0	2021		4 (Dina APC/T GRN AA) 1 (ANS)	4 (Dina APC/TG RN AA) 1 (ANS)	9	<i>Exploitation de rapport annuel 3 Régions concernées</i>
	Indicateur 1.2.1 : Nombre de cliniques juridiques soutenues	<i>Rapport d'activités</i>	0	2021			1 (AA)	1	<i>Exploitation de rapport annuel de la Région AA</i>
	Indicateur 1.2.2 : Nombre de clinique juridique entretenu	<i>Rapport d'activités</i>	4	2021		4 (1 AA ; 2 ANS ; 2 ADR)	4	4	<i>Exploitation de rapport annuel 3 Régions concernées</i>

	Indicateur 1.2.3 (CPD 1.2.2) : Nombre de nouvelles personnes (ventilées par sexe et groupes marginalisés) ayant accès à la justice avec le soutien du PNUD par des systèmes formels et informels.	<i>Rapports du MINJUS Rapports des cliniques juridiques</i>	Formel : 0				Formel : 6000 (55% femmes, 5% PH)	Formel : 6000 (55% femmes, 5% PH)	<i>Mise en place de système de comptage considérant le genre. Risque : oubli ou non utilisation du système par l'agent de la Justice</i>
			Informel : 0				Informel : 2800 (55% de femmes, 5% de PH)	Informel : 2800 (55% de femmes, 5% de PH)	
	Indicateur 1.3 (CPD 1.4.2) : Mesure dans laquelle les capacités de nouveaux acteurs essentiels (justice, forces de défense, OSC, communautés) ont été renforcées en ce qui concerne les textes réglementaires environnementaux et 'application de la loi (Notation : 1 = faible ; 2 = assez bien ; 3 = bien ; 4 = très bien ; 5 = excellent).	<i>Rapports du MEDD</i>	à déterminer	2021		2	3		<i>Exploitation des rapports d'ateliers et rapport d'activités</i>
	Indicateur 1.4 Nombre de dispositif ou entité appuyés dans la lutte contre la corruption liée aux délits environnementaux	<i>Rapports du Bianco/MEDD</i>	0	2021		300	200	500	<i>Exploitation de rapport annuel</i>
IndOutput 2 Les acteurs des Régions d'intervention (CTD et STD) sont outillés pour la mise en œuvre de leur plan de développement, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'offre de services de proximité en répondant aux priorités locales.	Indicateur 2.1 : Nombre de PRD/PLD/SRAT/SAIC élaboré/mis à jour ;	<i>MID reports ; Frequency: annual</i>	0	2021		3			<i>Exploitation de rapport annuel 3 Régions concernées : mise à jour ou élaboration ou opérationnalisation de PLD ou SRAT ou SAIC ou ...</i>
	Indicateur 2.2.1 (CPD 1.3.2) : Nombre de structures' décentralisé dotées d'outils innovants (y compris numériques) et de compétences pour planifier, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques et mobiliser des ressources financières en vue d'une meilleure prestation des services publics	<i>Rapports du MID et du Parlement</i>	0	2021		3	3	6	<i>Exploitation des rapports annuels auprès de MID</i>

	Indicateur 2.3 (CPD 1.3.3) : Nombre de nouvelles personnes dans les zones d'intervention ayant accès à des services publics améliorés (certificat foncier, statut de fonctionnaire, état civil), ventilé par sexe.	<i>Decentralized Services reports; Frequency: annual</i>	Land certificate: 0;	2021		500	800	Land certificate: 2,500 (40% women)	<i>Exploitation des rapports annuels auprès de MID</i>
			Civil servant status: 0			800	1200	Civil servant status: 2000 (30% Women)	
			Civil status: (a) Birth certificate: 0			5000	8000	Civil status: (a) 25 registrations/1000 inhabitants/year	
			(b) Identity card: 0			4000	3000	(b) 7000 (60% women)	

National priority: Plan Emergence Madagascar

Commitments: n° 6. Un emploi décent pour tous ; n° 10. Une économie verte et bleue

UNSDCF OUTCOME (3.3) involving UNDP N° 2. D'ici 2030, l'accès des jeunes à des emplois décents, productifs, durables et résilients sera favorisé par le développement de l'entrepreneuriat et l'application de mesures visant à accélérer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Outcome indicators as stated in the UNDAF/country program, including baseline and targets:

Indicateur 2.1 : Pourcentage d'entrepreneurs dans le domaine de l'économie verte et bleue (ventilé par sexe et par âge)

2.1A : Économie verte

Référence (2021) :

Femmes (xx%) ; Hommes (xx%) ; Jeunes de 15 à 34 ans (xx%)

Cible (2023) :

Femmes (B+5%) ; Hommes (B+10%) ; Jeunes de 15 à 34 ans (B+7%)

2.1B : L'économie bleue

Référence (année) :

Femmes (xx%) ; Hommes (xx%) ; Jeunes de 15 à 34 ans (xx%)

Cible (2023) :

Femmes (B+2%) ; Hommes (B+5%) ; Jeunes de 15 à 34 ans (B+3%)

Indicateur 2.2 : Taux de chômage des jeunes

Référence (2015) : 3,4%.

Cible (2023) : 3%.

Indicateur 2.3 : Proportion de pauvres multidimensionnels

Référence (2018) : 70,3%.

Cible (2023) : 69%

Applicable Output(s) from the UNDP Strategic Plan:

Outcome 1: Structural transformation accelerated, particularly green, inclusive and digital transitions.

Portfolio Title and Atlas Portfolio Number: RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE POUR L'EMERGENCE ECONOMIQUE REGIONALE ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE Project Titles and Atlas Project Numbers of Constituent Projects: Projet 1 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Atsimo Andrefana Projet 2 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Androy Projet 3 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Anosy Projet 4 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Analamanga									
EXPECTED OUTPUTS	OUTPUT INDICATORS	DATA SOURCE	BASELINE		TARGETS (by frequency of data collection)				DATA COLLECTION METHODS & RISKS
			Value	Year	Year1	Year2	Year3	FINAL	
Output 3 : Les infrastructures structurantes au niveau local sont développées et l'accès aux moyens, techniques et technologies innovantes de production facilitée pour permettre la relance des activités économiques et la création de valeurs ajoutées.	Indicateur 3.1 : Nombre d'infrastructures structurantes développées et opérationnelles	MEF reports;				5	4	9	Exploitation des rapports annuels auprès de MEF
	Indicateur 3.2 Nombre de nouvelles infrastructures d'eau mise en place / réhabilité	MEAH reports	0	2021		11 / 9	8 / 8		Exploitation des rapports annuels auprès de MEF
	Indicateur 3.3.1 (CPD 2.3.1) : Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie innovante, propre, abordable et durable.	MICA reports	0	2021		200 (pour central solaire) / 2000 (pour kit solaire) / 1000 (pour foyers améliorés)	600 / 2000 / 1000	800 / 4000 / 2000 (30% women-headed)	Exploitation des rapports annuels auprès de MICA
	Indicateur 3.3.2 (CPD 2.3.2) : Nombre de petites entreprises créées en utilisant de nouvelles sources d'énergie renouvelable	MICA reports;	0	2021		50	30	80 (30% women, 50% youth)	Exploitation des rapports annuels auprès de MICA
	Indicateur 3.4 : Nombre d'acteurs économiques ayant accès au financement ;	MICA reports;	0	2021		40	30	70 (30% women, 50% youth)	Exploitation des rapports annuels auprès de MICA

Output 4 : Les chaînes de valeurs vertes et bleues sont valorisées et les initiatives locales de transformation soutenues pour enclencher le processus d'industrialisation de l'économie au niveau local.	Indicateur 4.1 : Nombre de nouveaux acteurs économiques informés sur les opportunités des chaînes de valeur dans le secteur vert et bleu	Rapports du MICA	0			130	150	280	Exploitation des rapports annuels auprès de MICA
	Indicateur 4.2 : Nombre d'acteurs économiques œuvrant dans les chaînes de valeur vertes et bleues appuyés	MICA reports;				90	150	240	Exploitation des rapports annuels auprès de MICA
Output 5 : Les jeunes, femmes et Personnes Vivant avec un Handicapé entrepreneurs, les TPE et PME/l sont appuyés, leur productivité améliorée pour renforcer la compétitivité et densifier le tissu entrepreneurial.	Indicateur 5.1 (CPD 2.2.2) : Nombre d'entreprises durables formalisées	Rapports du MEF					45	45	Exploitation des rapports annuels auprès de MEF
	Indicateur 5.2 (CPD 2.2.1) : Nombre de particuliers et de MPME ciblant les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur stratégiques.	Rapports du MEF				90	150	240	Exploitation des rapports annuels auprès de MEF

National priority: Plan d'émergence de Madagascar

Engagement N° 10. Conservation des ressources naturelles ; résilience face aux changements climatiques ; reboisement massif

UNSDCF OUTCOME (4.2) involving UNDP N° 3. : D'ici 2030, les acteurs de différents niveaux appliquent de manière effective des mesures visant à conserver, préserver et améliorer la biodiversité et le capital naturel, afin que l'environnement et les ressources naturelles soient les piliers de la croissance économique, du développement durable et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Outcome indicators as stated in the UNDAF/country programmes, including baseline and targets:

Indicateur 3.1 : Taille des zones protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité terrestre (réserve naturelle intégrale, parc naturel, réserve spéciale, paysage harmonieux protégé, sites du patrimoine mondial)

Référence (2018) :

6 092 221 ha

Cible (2023) :

8,000,000 ha

Indicateur 3.2. Proportion des zones agricoles situées dans les localités ciblées exploitées de manière productive et durable

Référence (2021) : à déterminer

Cible (2023) : référence +6 %

Applicable Output(s) from the UNDP Strategic Plan:

Outcome 3: Resilience built to respond to systemic uncertainty and risk.

Portfolio Title and Atlas Portfolio Number: RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE POUR L'EMERGENCE ECONOMIQUE REGIONALE ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE Project Titles and Atlas Project Numbers of Constituent Projects: Projet 1 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Atsimo Andrefana Projet 2 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Androy Projet 3 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Anosy Projet 4 : Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Analamanga									
EXPECTED OUTPUTS	OUTPUT INDICATORS	DATA SOURCE	BASELINE		TARGETS (by frequency of data collection)				DATA COLLECTION METHODS & RISKS
			Value	Year	Year1	Year2	Year3	FINAL	
Output 6 : Une gestion durable des paysages terrestres et aires protégées est renforcée pour constituer des outils d'émergence économique au niveau local.	Indicateur 6.1 : Nombre de nouveaux bénéficiaires ayant des pratiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles	MEDD reports; Frequency: annual				1050	1050	2100	Exploitation des rapports annuels auprès de DREDD
	Indicateur 6.2 (CPD 3.1.4) Nombre de régions ayant élaboré, mis en œuvre et suivi leurs plans de reboisement et de gestion des feux	MEDD reports;	0				3	3	Exploitation des rapports annuels auprès de DREDD
	Indicateur 6.3 (CPD 3.1.2). Nombre d'APC terrestres gérées efficacement (référence à l'outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion du METT)	MEDD reports;	0	2021		4	3	7	Exploitation des rapports annuels auprès de MEDD
	Indicateur 6.4 : Nombre d'écovillage créé et fonctionnel	MEDD reports;	0	2021		5	5	10	Exploitation des rapports annuels auprès de DREDD
Output 7 : La lutte contre les menaces et pressions sur la biodiversité est renforcée afin de	Indicateur 7.1 : Nombre de structures locales de gestion de feux mises en place et/ou renforcées, et appuyées	MEDD reports;		2021		4	1	5	Exploitation des rapports annuels auprès de DREDD

préserver le capital naturel au niveau local.	Indicateur 7.2 (CPD 3.1.5) : Nombre d'institutions et d'OSC ciblées disposant des compétences nécessaires pour appliquer les outils de d'application de la loi, de surveillance spatiale et de communication pour la gestion de ZPC.	MEDD reports;		2021		4	4	8	Exploitation des rapports annuels auprès de DREDD
	Indicateur 7.3.1 (CPD 3.2.1) : Nombre de nouvelles organisations communautaires appliquant de bonnes pratiques environnementales en vue de mettre place de nouveaux types d'activités économiques.	DREDD reports; Frequency: annual	0	2021		7	9	16	Exploitation des rapports annuels auprès de DREDD
	Indicateur 7.3.3 (CPD 3.2.2) : Nombre de nouveaux ménages ayant accès à des moyens de production (terre, capital, travail)	Rapports du MEDD					700	675	Exploitation des rapports annuels auprès de DREDD
	Indicateur 7.4 : Nombre d'APC appliquant le LEM/SMART	Rapports du MEDD	0	2021		4	3	7	Exploitation des rapports annuels auprès de DREDD
Output 8 : Des initiatives pour faire face au Changement Climatique sont promues au niveau local afin de renforcer la résilience des communautés.	Indicateur 8.1 : Nombre d'acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à promouvoir la lutte contre le CC.	Rapport des secteurs concernés				105	95	200	Exploitation des rapports annuels
	Indicateur 8.2 : Nombre de nouvelles techniques/Technologies adaptées promues et adoptées	Rapport des secteurs concernés				4	5	9	Exploitation des rapports annuels
	Indicateur 8.3 (CPD 3.3.2). Nombre d'instruments en place pour un système d'alerte avancée multirisque et axé sur l'être humain.	Rapports du Département de la gestion des risques et des catastrophe	0			3	3	6	Exploitation des rapports annuels de CPGU/ BNGRC
Output 9 : Des initiatives de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) sont promues et renforcées au niveau local.	Indicateur 9.1 : Nombre d'acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à la gestion des risques et catastrophes (GRC)	Rapports du Département de la gestion des risques et des catastrophe				25	20	45	Exploitation des rapports annuels de CPGU/ BNGRC
	Indicateur 9.2: Nombre d'outils de gestion, de suivi des risques et catastrophes développés et mis en place	Rapports du Département de la gestion des risques et des catastrophe				1	2	3	Exploitation des rapports annuels de CPGU/ BNGRC

V. SUIVI ET EVALUATION

In accordance with UNDP's programming policies and procedures, the project will be monitored through the following monitoring and evaluation plans: *[Note: monitoring and evaluation plans should be adapted to project context, as needed]*

Le programme fera l'objet d'un suivi et de plusieurs évaluations conformément aux règles de gestion des programmes et afin de s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés. Le plan de suivi est présenté dans le tableau ci-dessous et celui d'évaluation dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Collecter et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats afin de déterminer les progrès du Programme vers l'obtention des produits convenus	Semestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Suivi de la production des rapports de progrès.	MID, MEF, MEDD, MAE, MEAH, 3 Régions du Sud, CUA, 3 Communes rurales Analamanga PNUD Région	30 000
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	Les risques sont déterminés par le PNUD et les partenaires de mise en œuvre et des mesures sont prises pour les gérer. Le journal des risques est régulièrement mis à jour. Des mesures sont prises pour la mise en œuvre des recommandations des audits relatives aux risques	PNUD, MID, MEF, MEDD, MAE, MPEB, MEAH, 3 Régions du Sud, CUA, 3 Communes rurales Analamanga	10 000
Apprendre	Les connaissances, et les bonnes pratiques seront dégagés des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	Les leçons apprises et les bonnes pratiques sont capitalisées par l'équipe de projet de chaque région, analysées et utilisées pour éclairer les décisions de la direction.	PNUD, MID, MEF, MEA, MPEB, MEAH, 3 Régions du Sud, CUA et 3 communes Analamanga	15 000

				Autres projets	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	Les indicateurs concernant les différentes phases de développement et de mise en œuvre des projets seront mis à jour selon les procédures du PNUD. Les forces et les faiblesses seront examinées par la direction du projet et utilisées pour les décisions visant à améliorer la performance du projet.	PNUD, MID, MEF, MEDD, MAE, MPEB, MEAH, 3 Régions du Sud, CUA, 3 Communes rurales Analamanga	25 000
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	PNUD, MID, Comité de pilotage, Ministères concernés	5 000
Rapports du Programme (Portefeuille) et des projets	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)	Des missions conjointes et de supervision permettent à l'équipe du projet de confronter les réalisations et les rapports et de prendre des décisions idoines	PNUD, MID, MEF, MEDD, MAE, MPEB, MEAH, 3 Régions du Sud, CUA, 3 Communes rurales Analamanga	30 000
Revue semestrielles des projets (comités de projets) et Comité de pilotage annuel du Programme	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le Comité de pilotage effectuera une revue du projet pour dégager les leçons et bonnes pratiques à retenir, examiner les possibilités de mise à l'échelle.	Deux fois par an	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	PNUD, MID, Comités de projets, comités de pilotages	40 000

Tableau 9 : Plan d'évaluation

Evaluation Title	Partners (if joint)	Related Strategic Plan Outcome	UNSDCF/CPD Outcome	Planned Completion Date	Key Evaluation Stakeholders	Cost and Source of Funding
Evaluation mi-parcours	PNUD, MID, MEF, MEA, MPEB, MEDD, 3 Régions Sud Région ; les communes d'intervention à Analamanga	SP outcomes: 1 – 2 - 3	UNSDCF outcomes: 1.1 - 3.3 - 4.2	Oct 2022	PNUD, MID, MEF, MEA, MPEB, MEDD Régions	30 000 (fonds TRAC)
Evaluation finale	PNUD, MID, MEF, MEA, MPEB, MEDD, 3 Régions Sud Région, les communes d'intervention à Analamanga	SP outcomes: 1 – 2 - 3	UNSDCF outcomes: 1.1 - 3.3 - 4.2	Nov.2023	PNUD, MID, MEF, MEA, MPEB, MEDD Régions	40 000 (fonds TRAC)

VI. PLAN PLURIANNUEL PAR PROJET

A separate, subsidiary multi-year work plan must be prepared for each project with an Implementing Partner. **Only the contribution by one project/IP should be present in any one subsidiary work plan.** Joint results are included in the joint Results Framework. All workplans together will yield the joint results framework. The respective work plans may be annexed to the project document. All anticipated programmatic and operational costs to support the project, including development effectiveness and implementation support arrangements, need to be identified, estimated and fully costed in the project budget under the relevant output(s).

PROJET 1 : REGION ATSIMO ANDREFANA

EXPECTED OUTPUTS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an		PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE		
	Activités	2022	2023		Source de fonds	Description de budget	Montant
PILIER 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE							
<p>Output 1 : Les institutions infranationales, les collectivités et les acteurs locaux sont mieux outillés pour asseoir l'état de droit, la paix et prévenir les conflits.</p> <p>Gender marker :2</p> <p><i>Indicateur 1.1 : Nb de dina appuyés</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 8 dina environnementaux (APC, TGRN)</i></p>	<p>1.1 Activité : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des dina</p>	10 000	5 000	CTD/Juridiction/PNUD	TRAC1 GEF-APAA	National Consultant, Contractual Service companies (yc Workshop, Travel)	15 000

<p><i>Indicateur 1.2 : Nb de dina appuyés</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 4 dina environnementaux (APC, TGRN)</i></p> <p><i>Indicateur 1.2.: Nombre de clinique juridique mise en place/entretenu</i> <i>Baseline: 1</i> <i>Target : 2</i></p> <p><i>Indicateur 1.2.3 (CPD 1.2.2) : Nombre de nouvelles personnes (ventilées par sexe et groupes marginalisés) ayant accès à la justice avec le soutien du PNUD par des systèmes formels et informels.</i> <i>Baseline: 0</i> <i>Target : formel (2400 dont 55%femmes, 20% PH); informel (1120 dont 55%femmes, 20% PH)</i></p> <p><i>Indicateur 1.3 (CPD 1.4.2) : Mesure dans laquelle les capacités de nouveaux acteurs essentiels (justice, forces de défense, OSC, communautés) ont été renforcées en ce qui concerne les textes réglementaires environnementaux et 'application de la loi (Notation : 1 = faible ; 2 = assez bien ; 3 = bien ; 4 = très bien ; 5 = excellent).</i> <i>Baseline: 1</i> <i>Target : 3</i></p> <p><i>Indicateur 1.4 Nombre de dispositifs ou entités appuyés en matière dedans la lutte contre la corruption liée aux délits environnementaux</i> <i>Baseline: 1</i> <i>Target : 2</i></p>	<p>1.2 Activité : Renforcer les actions en faveur de prévention des conflits et de la consolidation de la paix, à travers l'opérationnalisation des cliniques juridiques</p>	20 000	25 000	Juridiction / PNUD	TRAC1	Contractual Service companies (yc Workshop, Materials&goods, travel) Grants	45 000
	<p>1.3 Activité : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance environnementale notamment dans la maîtrise des cadres juridiques</p>	10 000	10 000	DREDD/Juridiction / PNUD	TRAC1	Contractual Service companies (yc Workshop, Materials&goods, travel)	20 000
	<p>1.4 Activité : Soutenir les initiatives de lutte contre la corruption liée aux délits environnementaux</p>	10 000	10 000	DREDD/Juridiction / Bianco / PNUD	TRAC1	Workshop Travel	20 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 1	52 000	52 000				104 000

<p>Output 2 : Les acteurs des Régions d'intervention (CTD et STD) sont outillés pour la mise en œuvre de leur plan de développement, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'offre de services de proximité en répondant aux priorités locales.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p><i>Indicateur 2.1 : Nombre de PRD/PLD, /SRAT/, SAIC élaborés / mis à jour</i> <i>Baseline : 1 élaboré</i> <i>Target : 1 mis à jour</i></p> <p><i>Indicateur 2.2 (CPD 1.3.2) : Nombre de nouvelles structures' décentralisées dotées d'outils innovants (y compris numériques) et de compétences pour planifier, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques et mobiliser des ressources financières en vue d'une meilleure prestation des services publics</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 2</i></p> <p><i>Indicateur 2.3 (CPD 1.3.3) : Nombre de nouvelles personnes dans les zones d'intervention ayant accès à des services publics améliorés (certificat foncier, statut de fonctionnaire, état civil), ventilé par sexe.</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target :</i> <i>Land certificate: 300 (40% women)</i> <i>Civil servant status: 800 (30% Women)</i> <i>Birth certificate: 3000 ; Identity card: 1000 (60% women)</i></p>	<p>2.1 Activité : Appuyer l'élaboration et l'opérationnalisation : (i) des plans de développement et des schémas d'aménagement territoriaux et locaux (ii) des mécanismes de budgétisation et de mobilisation de ressources pour le développement territorial et local ainsi que (iii) d'un cadre de coordination des acteurs</p>	30 000	30 000	Région/DRID PNUD	/	TRAC1	Contractual Service Companies Workshop Travel	60 000
	<p>2.2 Activité : Renforcer les capacités en matière de planification, de suivi évaluation des politiques publiques, de mobilisation de ressources, ainsi que de maîtrise d'ouvrage locale</p>	20 000	20 000	Région/DRID PNUD	/	TRAC1	Workshop Travel	40 000
	<p>2.3 Activité : Appuyer le développement et l'opérationnalisation (au niveau des communes, district et région) d'un dispositif d'appui conseil, d'un cadre intégré de gouvernance territoriale et locale (SLC, IGL, standard de services) et d'offres de services de proximité (Foncier, état-civil, fonction publique...)</p>	30 000	50 000	Région/DRID PNUD	/	TRAC1	National Consultant Workshop Travel Material&goods	80 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD		TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 2	82 000	102 000					184 000
SOUS TOTAL PILIER 1	134 000	154 000					288 000	
PILIER 2 : DYNAMISATION DU TISSU ECONOMIQUE ET AMELIORATION DE L'ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION								

<p>Output 3 : Les infrastructures structurantes au niveau local sont développées et l'accès aux moyens, techniques et technologies innovantes de production facilitée pour permettre la relance des activités économiques et la création de chaîne de valeurs ajoutées.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p><i>Indicateur 3.2.: Nb de nouvelles infrastructures d'eau mises en place/réhabilitées</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 14 mises en places (2 infra hydroagricoles, 10 puits, 2 unités de désalimisation), 12 réhabilitées (2 infra hydroagricoles, 10 puits)</i></p> <p><i>Indicateur 3.3..1. : (CPD 2.3.1) : Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie innovante, propre, abordable et durable.</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 400 ménages (centrales solaires); 2000 ménages (kits solaires individuels); 2000 ménages (foyers améliorés) dont 30% women-headed</i></p> <p><i>Indicateur 3.3.2. CPD 2.3.2) : Nombre de petites entreprises créées en utilisant de nouvelles sources d'énergie renouvelable</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 20</i></p> <p><i>Indicateur 3.4 : Nombre d'acteurs économique ayant accès au financement</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 20</i></p>	<p>3.2 Activité : Mettre en place des infrastructures hydro-agricoles et des infrastructures d'eau à multi-usage</p>	200 000	90 000	DRTP/DRAE/ DREAH/DRPEB/ ... / PNUD	TRAC1 TFD	Contractual Service Companies Materials&goods	290 000
	<p>3.3 Activité : Faciliter l'accès à l'énergie renouvelable</p>	320 000	300 000	DREAH/DREH/ DRAE/Secteur privé / PNUD	TRAC1-AMP TFD SDG Fund	Contractual Service Companies Materials&goods Grants	620 000
	<p>3.4 Activité : Faciliter l'accès à un financement diversifié et adapté aux besoins des acteurs économiques locaux</p>	10 000	10 000	DRIC/ Secteur Privé / PNUD	TRAC1	Contractual Service Companies Workshop Grants	20 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 3	532 000	402 000				934 000

<p>Output 4 : Les chaînes de valeurs vertes et bleues sont valorisées et les initiatives locales de transformation soutenues pour enclencher le processus d'industrialisation de l'économie au niveau local</p> <p>Gender marker : 2</p> <p><i>Indicateur 4.1 : Nombre de nouveaux acteurs économiques informés sur les opportunités des chaînes de valeur dans le secteur vert et bleu appuyés</i> Baseline : 0 Target : 100</p> <p><i>Indicateur 4.2 : Nombre d'acteurs économiques œuvrant dans les chaînes de valeur verte et bleue appuyés</i> Baseline : 0 Target : 80</p>	<p>4.1 Activité : Mettre à disposition des acteurs économiques locaux (PME/PMI, entreprises individuelles, coopératives) les informations sur les opportunités d'affaires pour l'investissement dans les chaînes de valeurs verte et bleue, et renforcer leurs capacités en entrepreneuriat, en production durable en vue de les professionnaliser</p>	10 000	10000	DRIC/ DRPEB / DREDD/ PNUD	TRAC1	National Consultant Workshop	20 000
	<p>4.2 Activité : Promouvoir et développer les activités économiques de transformation et de valorisation durables et à forte valeur ajoutée dans le secteur vert et bleu</p>	100 000	150 000	DRIC/ DRPEB / DREDD/ Secteurs Privés / ONG / PNUD	TRAC1	Contractual Service Companies Materials&goods	250 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 4	112 000	162 000				274 000
<p>Output 5 : Les jeunes, femmes et Personnes Vivant avec un Handicape entrepreneurs, les TPE et PME/I sont appuyés, leur productivité améliorée pour renforcer la compétitivité et densifier le tissu entrepreneurial.</p> <p>Gender Marker : 2</p> <p><i>Indicateur 5.1 (CPD 2.2.2) : Nombre d'entreprises durables formalisées</i> Baseline : 0 Target : 15</p> <p><i>Indicateur 5.2 (CPD 2.2.1) : Nombre de particuliers et de MPME ciblant les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur stratégiques.</i> Baseline : 0 Target : 80</p>	<p>5.1 Activité : Appuyer techniquement et financièrement les entrepreneurs y compris les jeunes, femmes et PVH pour faciliter la transition de l'informel au formel</p>	30 000	30 000	DRIC/ Privés / PNUD	Secteurs ONG/ RFF	Contractual Service Companies	60 000
	<p>5.2 Activité : Faciliter l'accès au financement, à la formation, aux technologie et technique de production modernes ainsi que l'accès aux informations et au marché pour les TPE, SME/I, entrepreneurs jeunes, femmes, PVH</p>	70 000	100 000	DRIC/ Privés / PNUD	Secteurs ONG/ RFF	Contractual Service Companies Grants Materials&goods	170 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 5	102 000	132 000				234 000
SOUS TOTAL PILIER 2		746 000	696 000				1 442 000
PILIER 3 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES							

<p>Output 6 : Une gestion durable des paysages terrestres et aires protégées est renforcée pour constituer des outils d'émergence économique au niveau local</p> <p>Gender marker : 2</p> <p><i>Indicateur 6.1 : Nombre de nouveaux bénéficiaires ayant des pratiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles</i> Baseline: 0 Target : 1000</p> <p><i>Indicateur 6.2 (CPD 3.1.4) Nombre de régions ayant élaboré, mis en œuvre et suivi leurs plans de reboisement et de gestion des feux</i> Baseline: 0 Target : 1</p> <p><i>Indicateur 6.3 (CPD 3.1.2). Nombre de APC terrestres gérées efficacement (référence à l'outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion du METT)</i> Baseline: 0 Target : 7</p> <p><i>Indicateur 6.4 : Nombre d'écovillage créé et fonctionnel</i> Baseline: 0 Target : 10</p>	<p>6.1 Activité : Mettre en œuvre des activités économiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles</p>	100 000	60 000	DRAE/DRPEB/ DRIC/... / DREDD / PNUD	TRAC1 GEF (APAA-PACARC)	Contractual Service companies Grants Materials&goods	160 000
	<p>6.2 Activité : Appuyer le reboisement et la restauration des paysages</p>	70 000	40 000	DREDD/ PNUD	TRAC1 GEF (APAA-PACARC)	Contractual service companies Local consultant Materials&goods	110 000
	<p>6.3 Activité : Appuyer et renforcer la gestion des Aires Protégées communautaires</p>	85 000	30 000	DREDD / PNUD	GEF (APAA)	Workshop Travel	115 000
	<p>6.4 Activité : Appuyer et promouvoir la mise en place des Eco-villages</p>	60 000	5 000	DREDD / PNUD	TRAC1 TFD GEF (APAA)		65 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 6	317 000	137 000				454 000
<p>Output 7 : La lutte contre les menaces et pressions sur la biodiversité est renforcée afin de préserver le capital naturel au niveau local</p> <p>Gender marker : 2</p>	<p>7.1 : Activité : Appuyer et renforcer les actions sur la gestion des feux au niveau local</p>	20 000	5 000	DREDD / PNUD	TRAC1 GEF (APAA)	Equipment Travel Workshop	25 000

<p><i>Indicateur 7.1 : Nombre de structures locales de gestion de feux mises en place et/ou renforcées, et appuyées</i> Baseline : 0 Target : 6</p> <p><i>Indicateur 7.2 (CPD 3.1.5) : Nombre d'institutions et d'OSC ciblées disposant des compétences nécessaires pour utiliser les outils de d'application de la loi, de surveillance spatiale et de communication pour la gestion des APC</i> Baseline : 0 Target : 4</p> <p><i>Indicateur 7.3.1 (CPD 3.2.1) : Nombre de nouvelles organisations communautaires appliquant de bonnes pratiques environnementales en vue de mettre place de nouveaux types d'activités économiques.</i> Baseline : 0 Target : 8</p> <p><i>Indicateur 7.3.2 (CPD 3.2.2) : Nombre de nouveaux ménages ayant accès à des moyens de production (terre, capital, travail)</i> Baseline : 0 Target : 1000</p> <p><i>Indicateur 7.4 : Nombre d'APC appliquant le LEM/SMART</i> Baseline : 0 Target : 7</p>	<p>7.2 : Activité : Renforcer la gestion des menaces sur les espèces protégées (application locale des lois, conventions y.c. Dina)</p>	30 000	10 000	DREDD/ PNUD	DRJus /	TRAC1 GEF (APAA)	Equipment Travel Workshop	40 000	
	<p>7.3 : Activité : Promouvoir des activités socio-économiques pour faire face au flux de migration</p>		30 000		DRAE/DRPEB/ DRIC/... / DREDD / PNUD		TRAC1	Contractual Service companies Grants Materials&goods	30 000
	<p>7.4 : Activité : Promouvoir les outils de gestion des risques et des menaces sur la biodiversité (LEM-SMART, DOGME...)</p>	15 000	5 000	DREDD/ PNUD	DRJus /	TRAC1 GEF (APAA)	Contractual Service companies Travel & workshop	20 000	
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD		TRAC1	Travel	4 000	
	Sub-Total for Output 7	67 000	52 000					119 000	
SOUS TOTAL PILIER 3		384 000	189 000					573 000	
PILIER 4 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX RISQUES ET CATASTROPHES									

<p>Output 8 : Des initiatives pour faire face au Changement Climatique et aux RC sont promues au niveau local afin de renforcer la résilience des communautés.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p><i>Indicateur 8.1 : Nombre de nouveaux acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à promouvoir la lutte contre le CC. et la GRC</i> Baseline : 0 Target : 130</p> <p><i>Indicateur 8.2 : Nombre de nouvelles techniques/Technologies adaptées promues et adoptées</i> Baseline : 0 Target : 4</p> <p><i>Indicateur 8.3 (CPD 3.3.2). Nombre d'instruments en place pour un système d'alerte avancée multirisque et axé sur l'être humain.</i> Baseline : 0 Target : 2</p> <p><i>Indicateur 8.4. Nombre d'initiatives de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) mises en oeuvre au niveau local</i> Baseline : 0 Target : 2</p>	<p>8.1 Activité : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de changement climatique pour atténuer, pour faire face et pour s'adapter aux risques de catastrophes</p>	20 000		DREDD / DRTM / PNUD	GEF-PACARC	Travel Workshop	20 000
	<p>8.2 Activité : Promouvoir et renforcer les actions, les technologies et les techniques de production adaptées, en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la résilience des communautés</p>	20 000	10 000	DRAE/DRPEB/DRIC/... / DREDD / PNUD	TRAC1 GEF-PACARC	Contractual Service companies Grants Materials&goods	30 000
	<p>8.3 Activité : Appuyer la production, la diffusion et la valorisation des informations agrométéorologique et hydrologique pour renforcer la prise de décision au niveau local en matière d'activité de développement</p>	10 000		DRTM / DREDD / DREA / PNUD	GEF-PACARC	Printing Loyer station (cf PACARC) Workshop Travel	10 000
	<p>8.4 Activité : Contribuer à la mise en oeuvre des initiatives de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) au niveau local.</p>	25 000	26 000	BNGRC / CPGU / PNUD	TRAC1	Equipment Workshop Travel	51 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 8	77 000	38 000				115 000
SOUS TOTAL PILIER 4	77 000	38 000				115 000	
GESTION DU PROJET							
Le projet est bien géré	Service contract individual	130 000	130 000	PNUD	TRAC1	Individual service contract	260 000

Equipment et fournitures	30 000	15 000	PNUD	TRAC1	Materials&goods ICT equipment	45 000
Maintenance des équipements	15 000	15 000	PNUD	TRAC1	Contractual Service companies	30 000
Carburant	20 000	25 000	PNUD	TRAC1	Fuel	45 000
Office supplies	5 400	5 394	PNUD	TRAC1	Office supplies	10 794
Comité de Pilotage, de projet	10 000	10 000	PNUD	TRAC1	Travel & Workshop	20 000
Audit	8 000	8 000	PNUD	TRAC1	Contractual Service companies	16 000
Coûts transversaux (yc communication, genre, suivi- évaluation, salaires transversaux) et DPC	187 603	187 603	PNUD	TRAC1	Operating expenses	375 206
SOUS TOTAL GESTION DE PROJET	406 003	395 997				802 000
BUDGET TOTAL DU PROJET	1 747 003	1 472 997				3 220 000

**RECAPIULATIF BUDGET PROJET
ATSIMO ANDREFANA**

	Année 1	Année 2	Total	Répartition						
				TRAC	Co- financement APAA	Co- financement PACARC	Co- financement TFD	Co- financement RFF	Co- financement SDG Fund	A mobiliser
Pilier 1	134 000	154 000	288 000	283 000	5 000	0	0	0	0	0
Output 1	52 000	52 000	104 000	99 000	5 000	-	-	-	-	-
Output 2	82 000	102 000	184 000	184 000	0	0	0	0	0	0
Pilier 2	746 000	696 000	1 442 000	777 000	0	0	220 000	75 000	200 000	170 000
Output 3	532 000	402 000	934 000	514 000	-	-	220 000	-	200 000	-
Ouput 4	112 000	162 000	274 000	174 000	-	-	-	-	-	100 000

Output 5	102 000	132 000	234 000	89 000	-	-	-	75 000	-	70 000
Pilier 3	384 000	189 000	573 000	88 000	455 000	0	30 000	0	0	0
Output 6	317 000	137 000	454 000	49 000	375 000	0	30 000	0	0	0
Output 7	67 000	52 000	119 000	39 000	80 000	0	0	0	0	0
Pilier 4	77 000	38 000	115 000	65 000	0	50 000	0	0	0	0
Output 8	77 000	38 000	115 000	65 000	0	50 000	0	0	0	0
Gestion du projet	406 003	395 997	802 000	802 000	0	0	0	0	0	0
BUDGET TOTAL	1 747 003	1 472 997	3 220 000	2 015 000	460 000	50 000	250 000	75 000	200 000	170 000

PROJET 2 : REGION ANDROY

EXPECTED OUTPUTS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an		PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE		
	Activités	2022	2023		Source de fonds	Description de budget	Montant
PILIER 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE							
Output 1 : Les institutions infranationales, les collectivités et les acteurs locaux sont mieux outillés pour asseoir l'état de droit, la paix et prévenir les conflits. Gender marker :2 <i>Indicateur 1.1 : Nb de dina appuyés</i> <i>Baseline :</i> <i>Target :</i> <i>Indicateur 1.2 : Nb de dina appuyés</i> <i>Baseline :</i> <i>Target :</i> <i>Indicateur 1.2.: Nombre de clinique juridique mise en place/entretenu</i> <i>Baseline: 1</i>	1.1 Activité : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des dina						0
	1.2 Activité : Renforcer les actions en faveur de prévention des conflits et de la consolidation de la paix, à travers l'opérationnalisation des cliniques juridiques, le renforcement de l'administration	35 000	30 000	CTD/Juridiction / PNUD	TRAC1	Contractual Service companies (yc Workshop, Materials&goods, travel) Grants	65 000

<p>Target : 2</p> <p>Indicateur 1.2.3 (CPD 1.2.2) : Nombre de nouvelles personnes (ventilées par sexe et groupes marginalisés) ayant accès à la justice avec le soutien du PNUD par des systèmes formels et informels. Baseline: 0 Target : formel (2400 dont 55%femmes, 20% PH); informel (1120 dont 55%femmes, 20% PH)</p> <p>Indicateur 1.3 (CPD 1.4.2) : Mesure dans laquelle les capacités de nouveaux acteurs essentiels (justice, forces de défense, OSC, communautés) ont été renforcées en ce qui concerne les textes réglementaires environnementaux et l'application de la loi (Notation : 1 = faible ; 2 = assez bien ; 3 = bien ; 4 = très bien ; 5 = excellent). Baseline: 1 Target : 3</p> <p>Indicateur 1.4 Nombre de dispositifs ou entités appuyés en matière dedans la lutte contre la corruption liée aux délits environnementaux Baseline: 0 Target : 1</p>	pénitentiaire et la réinsertion socioprofessionnelle des personnes détenues dans les maisons centrales.						
	1.3 Activité : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance environnementale notamment dans la maîtrise des cadres juridiques	10 000	10 000	DREDD/Juridiction / PNUD	TRAC1	Contractual Service companies (yc Workshop, Materials&goods, travel)	20 000
	1.4 Activité : Soutenir les initiatives de lutte contre la corruption liée aux délits environnementaux	5 000	5 000	DREDD/ Bianco / PNUD	TRAC1	Workshop Travel	10 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 1	52 000	47 000				99 000

<p>Output 2 : Les acteurs des Régions d'intervention (CTD et STD) sont outillés pour la mise en œuvre de leur plan de développement, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'offre de services de proximité en répondant aux priorités locales.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p><i>Indicateur 2.1 : Nombre de PRD/PLD, /SRAT/, SAIC élaborés / mis à jour</i> Baseline : 0 Target : 1 SRAT élaboré</p> <p><i>Indicateur 2.2 (CPD 1.3.2) : Nombre de nouvelles structures' décentralisées dotées d'outils innovants (y compris numériques) et de compétences pour planifier, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques et mobiliser des ressources financières en vue d'une meilleure prestation des services publics</i> Baseline : 0 Target : 1</p> <p><i>Indicateur 2.3 (CPD 1.3.3) : Nombre de nouvelles personnes dans les zones d'intervention ayant accès à des services publics améliorés (certificat foncier, statut de fonctionnaire, état civil), ventilé par sexe.</i> Baseline : 0 Target : Land certificate: 500 (40% women) Civil servant status: 400 (30% Women) Birth certificate: 5000 Identity card: 5000 (60% women)</p>	<p>2.1 Activité : Appuyer l'élaboration et l'opérationnalisation : (i) des plans de développement et des schémas d'aménagement territoriaux et locaux (ii) des mécanismes de budgétisation et de mobilisation de ressources pour le développement territorial et local ainsi que (iii) d'un cadre de coordination des acteurs</p>	25 000	25 000	Région/Préfecture / PNUD	TRAC1	Contractual Service Companies Workshop Travel	50 000
	<p>2.2 Activité : Appuyer la mise en place d'un dispositif d'appui conseil aux CTD et renforcer les capacités en matière de maîtrise d'ouvrage locale</p>	20 000	20 000	Région/Préfecture / PNUD	TRAC1	Workshop Travel National Consultant Printing	40 000
	<p>2.3 Activité : Appuyer le développement et l'opérationnalisation (au niveau des communes, district et région) d'un dispositif d'appui conseil, d'un cadre intégré de gouvernance territoriale et locale (SLC, IGL, standard de services) et d'offres de services de proximité (Foncier, état-civil, fonction publique...)</p>	15 000	15 000	Région/DRAT/DRFOP/Prefecture / PNUD	TRAC1	National Consultant Workshop Travel Material&goods Printing	30 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 2	62 000	62 000				124 000

SOUS TOTAL PILIER 1		114 000	109 000				223 000
PILIER 2 : DYNAMISATION DU TISSU ECONOMIQUE ET AMELIORATION DE L'ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION							
	3.1 Activité: Mettre en place des infrastructures essentielles permettant l'évacuation de la production	100 000	75 000		TRAC		175 000
Output 3 : Les infrastructures structurantes au niveau local sont développées et l'accès aux moyens, techniques et technologies innovantes de production facilitée pour permettre la relance des activités économiques et la création de chaîne de valeurs ajoutées. Gender marker : 2 <i>Indicateur 3.2.: Nb d'infrastructures d'évacuation mises en place/réhabilitées</i> Baseline : 0 Target : 4 <i>Indicateur 3.2.: Nb de nouvelles infrastructures d'eau mises en place/réhabilitées</i> Baseline : 0 Target : 18 mises en places (2 infra hydroagricoles, 15 puits, 1 unité de désalinisation), 12 réhabilitées (2 infra hydroagricoles, 10 puits) <i>Indicateur 3.3..1. : (CPD 2.3.1) : Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie innovante, propre, abordable et durable.</i> Baseline : 0 Target : 400 ménages (centrale solaire); 2000 ménages (kits solaires individuels) dont 30% dirigés par les femmes	3.2 Activité : Mettre en place des infrastructures hydro-agricoles et des infrastructures d'eau à multi-usage	150 000	50 000	DRTP/DRAE/ DREAH/DRPEB / PNUD	TRAC1	Contractual Service Companies Materials&goods	200 000
	3.3 Activité : Faciliter l'accès à l'énergie renouvelable	200 000	100 000	ADER/DREH/ /Secteur privé / PNUD	TRAC1- SDG Fund	Contractual Service Companies Materials&goods Grants	300 000
	3.4 Activité : Faciliter l'accès à un financement diversifié et adapté aux besoins des acteurs économiques locaux	60 000	0	DRIC/ Secteur Privé / PNUD	TRAC1	Contractual Service Companies Workshop Grants	60 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 3	512 000	227 000				739 000

<p><i>Indicateur 3.3.2. CPD 2.3.2) : Nombre de petites entreprises créées en utilisant de nouvelles sources d'énergie renouvelable Baseline : 0 Target : 20</i></p> <p><i>Indicateur 3.4 : Nombre d'acteurs économique ayant accès au financement Baseline : 0 Target : 20</i></p>							
<p>Output 4 : Les chaînes de valeurs vertes et bleues sont valorisées et les initiatives locales de transformation soutenues pour enclencher le processus d'industrialisation de l'économie au niveau local</p> <p>Gender marker : 2</p> <p><i>Indicateur 4.1 : Nombre de nouveaux acteurs économiques informés sur les opportunités des chaînes de valeur dans le secteur vert et bleu appuyés Baseline : 0 Target : 30</i></p> <p><i>Indicateur 4.2 : Nombre d'acteurs économiques œuvrant dans les chaînes de valeur verte et bleue appuyés Baseline : 0 Target : 30</i></p>	<p>4.1 Activité : Mettre à disposition des acteurs économiques locaux (PME/PMI, entreprises individuelles, coopératives) les informations sur les opportunités d'affaires pour l'investissement dans les chaînes de valeurs verte et bleue, et renforcer leurs capacités en entrepreneuriat, en production durable en vue de les professionnaliser</p>	90 000		DRIC/ DRPEB / DREDD/ PNUD	TRAC1	National Consultant Workshop	90 000
	200 000	160 000	DRIC/ DRPEB / DREDD/ Secteurs Privés / ONG / PNUD	TRAC1	Contractual Service Companies Materials&goods National Consultant	360 000	
MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000	
Sub-Total for Output 4	292 000	162 000				454 000	

Output 5 : Les jeunes, femmes et Personnes Vivant avec un Handicape entrepreneurs, les TPE et PME/I sont appuyés, leur productivité améliorée pour renforcer la compétitivité et densifier le tissu entrepreneurial. Gender Marker : 2 <i>Indicateur 5.1 (CPD 2.2.2) : Nombre d'entreprises durables formalisées</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 15</i> <i>Indicateur 5.2 (CPD 2.2.1) : Nombre de particuliers et de MPME ciblant les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur stratégiques.</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 80</i>	5.1 Activité : Appuyer techniquement et financièrement les entrepreneurs y compris les jeunes, femmes et PVH pour faciliter la transition de l'informel au formel	100 000	50 000	DRIC/ Secteurs Privés / ONG/ PNUD	TRAC1	Contractual Service Companies	150 000
	5.2 Activité : Faciliter l'accès au financement, à la formation, aux technologie et technique de production modernes ainsi que l'accès aux informations et au marché pour les TPE, SME/I, entrepreneurs jeunes, femmes, PVH	20 000	20 000	DRIC/ Secteurs Privés / ONG/ PNUD	TRAC1	Contractual Service Companies Grants Materials&goods Communication	40 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 5	122 000	72 000				194 000
SOUS TOTAL PILIER 2		926 000	461 000				1 387 000
PILIER 3 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES							
Output 6 : Une gestion durable des paysages terrestres et aires protégées est renforcée pour constituer des outils d'émergence économique au niveau local Gender marker : 2 <i>Indicateur 6.1 : Nombre de nouveaux</i>	6.1 Activité : Mettre en œuvre des activités économiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles	80 000	80 000	DRAE/DRPEB/ DRIC/ DREDD / PNUD	TRAC1	Contractual Service companies Grants Materials&goods	160 000

<i>bénéficiaires ayant des pratiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles</i> <i>Baseline: 0</i> <i>Target : 100</i> <i>Indicateur 6.2 (CPD 3.1.4) Nombre de régions ayant élaboré, mis en œuvre et suivi leurs plans de reboisement et de gestion des feux</i> <i>Baseline: 0</i> <i>Target : 1</i> <i>Indicateur 6.3 (CPD 3.1.2). Nombre de APC terrestres gérées efficacement (référence à l'outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion du METT)</i> <i>Baseline: 0</i> <i>Target :</i> <i>Indicateur 6.4 : Nombre d'écovillage créé et fonctionnel</i> <i>Baseline: 0</i> <i>Target :</i>	6.2 Activity : Appuyer le reboisement et la restauration des paysages	50 000	50 000	DREDD/Région/CTD/Centre de Recherche			100 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 6	132 000	132 000				264 000
Output 7 : La lutte contre les menaces et pressions sur la biodiversité est renforcée afin de préserver le capital naturel au niveau local Gender marker : 2 <i>Indicateur 7.1 : Nombre de structures locales de gestion de feux mises en place et/ou renforcées, et appuyées</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 4</i> <i>Indicateur 7.2 (CPD 3.1.5) : Nombre d'institutions et d'OSC ciblées disposant des compétences nécessaires pour utiliser les outils de d'application de la loi, de</i>	7.1 : Activité : Appuyer et renforcer les actions sur la gestion des feux au niveau local	20 000	20 000	DREDD / PNUD	TRAC1 GEF (APAA)	Equipment Travel Workshop	40 000
	7.2 : Activité : Renforcer la gestion des menaces sur les espèces protégées (application locale des lois, conventions y.c. Dina)	25 000	20 000	DREDD/ Juridiction/Préfet/ PNUD	TRAC1 GEF (APAA)	Equipment Travel Workshop	45 000

<i>surveillance spatiale et de communication pour la gestion des APC</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target :</i> <i>Indicateur 7.3.1 (CPD 3.2.1) :</i> <i>Nombre de nouvelles organisations communautaires appliquant de bonnes pratiques environnementales en vue de mettre place de nouveaux types d'activités économiques.</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 2</i> <i>Indicateur 7.3.2 (CPD 3.2.2) :</i> <i>Nombre de nouveaux ménages ayant accès à des moyens de production (terre, capital, travail)</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target : 500</i>	7.3 : Activité : Promouvoir des activités socio-économiques pour faire face au flux de migration	80 000	70 000	DRAE/DRPEB/ DRIC/Région/Préfecture/ DREDD / PNUD	TRAC1	Contractual Service companies Grants Materials&goods Communication	150 000
	<i>Indicateur 7.4 : Nombre d'APC appliquant le LEM/SMART</i> <i>Baseline : 0</i> <i>Target :</i>	MONITORING AND EVALUATION	2 000	4 000	PNUD	TRAC1	Travel
	Sub-Total for Output 7	127 000	114 000				241 000
SOUS TOTAL PILIER 3		259 000	246 000				505 000
PILIER 4 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX RISQUES ET CATASTROPHES							

<p>Output 8 : Des initiatives pour faire face au Changement Climatique et aux RC sont promues au niveau local afin de renforcer la résilience des communautés.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p><i>Indicateur 8.1 : Nombre de nouveaux acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à promouvoir la lutte contre le CC. et la GRC</i> Baseline : 0 Target : 70</p> <p><i>Indicateur 8.2 : Nombre de nouvelles techniques/Technologies adaptées promues et adoptées</i> Baseline : 0 Target : 1</p> <p><i>Indicateur 8.3 (CPD 3.3.2). Nombre d'instruments en place pour un système d'alerte avancée multirisque et axé sur l'être humain.</i> Baseline : 0 Target : 1</p> <p><i>Indicateur 8.4. Nombre d'initiatives de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) mises en oeuvre au niveau local</i> Baseline : 0 Target : 2</p>	<p>8.1 Activité : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de changement climatique pour atténuer, pour faire face et pour s'adapter aux risques de catastrophes</p>	25 000	30 000	DREDD / DRTM / PNUD	TRAC1	Travel Workshop National Consultant	55 000
	<p>8.2 Activité : Promouvoir et renforcer les actions, les technologies et les techniques de production adaptées, en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la résilience des communautés</p>	50 000	30 000	DRAE/DRPEB/ DRIC/... / DREDD / PNUD	TRAC1	Contractual Service companies Grants Materials&goods	80 000
	<p>8.3 Activité : Appuyer la production, la diffusion et la valorisation des informations agrométéorologique et hydrologique pour renforcer la prise de décision au niveau local en matière d'activité de développement</p>	10 000	10 000	DRTM / DREDD / DREA / PNUD	TRAC1	Printing Loyer station (cf PACARC) Workshop Travel	20 000

	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 8	87 000	72 000				159 000
Output 9 : Des initiatives de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) sont promues et renforcées au niveau local. Gender marker :2 <i>Indicateur 9.1 : Nombre d'acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à la gestion des risques et catastrophes (GRC)</i> <i>Baseline: 0</i> <i>Target: 50</i> <i>Indicateur 9.2: Nombre d'outils de gestion, de suivi des risques et catastrophes développés et mis en place</i> <i>Baseline: 0</i> <i>Target : 1</i>	9.1 Activity : Rendre opérationnel le Système d'Alerte Précoce (SAP) à l'insécurité alimentaire.	35 000	45 000	BNGRC/ PNUD		Travel Workshop National Consultant	80 000
	9.2 Activity : Renforcer la capacité et redynamiser les structures locales en matière de GRC.	30 000	30 000	BNGRC / PNUD		Travel Workshop National Consultant Printing	60 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 9	67 000	77 000				144 000
	SOUS TOTAL PILIER 4	154 000	149 000				303 000
GESTION DU PROJET							
Le projet est bien géré	Service contract individual	134 000	134 000				268 000
	Equipment et fournitures	30 000	15 000				45 000
	Maintenance des équipements	15 000	15 000				30 000
	Carburant	25 000	22 000				47 000
	Office supplies	5 000	5 000				10 000
	Comité de Pilotage, de projet	8 000	8 000				16 000
	Audit	8 000	8 000				16 000

	Coûts transversaux (yc communication, genre, suivi-évaluation, salaires transversaux) et DPC	187 500	187 500				375 000
SOUS TOTAL GESTION DE PROJET		412 500	394 500				807 000
BUDGET TOTAL DU PROJET		1 865 500	1 359 500				3 225 000

RECAPITULATIF PROJET ANDROY

	Année 1	Année 2	Total	Répartition					
				TRAC	Co-financement PACARC	Co-financement TFD	Co-financement RFF	Co-financement SDG Fund	A mobiliser
Pilier 1	114 000	109 000	223 000	223 000	0	0	0	0	0
Output 1	52 000	47 000	99 000	99 000	-	-	-	-	-
Output 2	62 000	62 000	124 000	124 000	0	0	0		0
Pilier 2	926 000	461 000	1 387 000	487 000	0	250 000	270 000	100 000	280 000
Output 3	512 000	227 000	739 000	379 000	-	150 000	60 000	100 000	50 000
Ouput 4	292 000	162 000	454 000	104 000	-	100 000	90 000	-	160 000
Output 5	122 000	72 000	194 000	4 000	-	-	120 000	-	70 000
Pilier 3	259 000	246 000	505 000	260 000	45 000	0	0		200 000
Output 6	132 000	132 000	264 000	119 000	45 000	0	0	0	100 000
Ouput 7	127 000	114 000	241 000	141 000	0	0	0	0	100 000
Pilier 4	154 000	149 000	303 000	238 000	50 000	0	0	0	15 000
Output 8	87 000	72 000	159 000	84 000	50 000				
Output 9	67 000	77 000	144 000	144 000		0	0	0	0
Gestion du projet	412 500	394 500	807 000	807 000	50 000	0	0	0	0
BUDGET TOTAL	1 865 500	1 359 500	3 225 000	2 015 000	95 000	250 000	270 000	100 000	495 000

PROJET 3 : REGION ANOSY

EXPECTED OUTPUTS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an		PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE		
	Activités	2022	2023		Source de fonds	Description de budget	Montant
PILIER 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE							
<p>Output 1 : Les institutions infranationales, les collectivités et les acteurs locaux sont mieux outillés pour asseoir l'état de droit, la paix et prévenir les conflits.</p> <p>Gender marker :2</p> <p>Indicateur 1.1 : Nb Dina appuyé Baseline : 0 Target : 1</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nb Clinique Juridique entretenu Baseline : 2 Target : 2</p> <p>Indicateur 1.2.3 (CPD 1.2.2) : Nb nouvelles personnes (ventilées par sexe et groupes marginalisés) ayant accès à la justice avec le soutien du PNUD par des systèmes formels et informels. Baseline : 0 Target : 2400 formel; 1120 informel</p> <p>Indicateur 1.4 : Nombre de dispositif ou entité appuyés</p>	<p>1.1 Activité : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des Dina</p>	7 000	5 000	REGION/PREFECTURE / DISTRICTS/ COMMUNES DINA/ FDS/ PNUD/	TRAC1	Local consultant Workshop, Materials&goods, travel)	12 000
	<p>1.2 Activité : Renforcer les actions en faveur de prévention des conflits et de la consolidation de la paix, à travers la redynamisation des clinique/kioskes juridiques</p>	32 000	30 000	TPI/ PNUD /ONG ACDEM/ ONG Trano Aro Zo	TRAC1	Workshop Materials&goods travel Grants	62 000
	<p>1.4 Activité : Soutenir les initiatives de lutte contre la corruption liée aux délits environnementaux</p>	10 000	5 000	Bianco / PNUD / REGION / PREFECTURE	TRAC1	Contractual Service, Materials&goods Travel	15 000
	MONITORING		2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel

dans la lutte contre la corruption Baseline : 0 Target : 2	Sub-Total for Output 1	51 000	42 000				93 000
Output 2 : Les acteurs des Régions d'intervention (CTD et STD) sont outillés pour la mise en œuvre de leur plan de développement, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'offre de services de proximité en répondant aux priorités locales. Gender marker : 2 Indicateur 2.1 : Nombre de PRD/PLD/SRAT/SAIC élaboré/mis à jour Baseline : 0 Target : 1 Indicateur 2.2.1 : (CPD 1.3.2) : Nombre de nouvelles structures décentralisé dotées d'outils innovants (y compris numériques) et de compétences pour planifier, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques et mobiliser des ressources financières en vue d'une meilleure prestation des services publics Baseline : 0 Target : 2 Indicateur 2.3 (CPD 1.3.3) : Nombre de nouvelles personnes dans les zones d'intervention ayant accès à des services publics améliorés (certificat foncier,	2.1 Activiité : Appuyer l'élaboration et l'opérationnalisation : (i) des plans de développement et des schémas d'aménagement territoriaux et locaux (ii) des mécanismes de budgétisation et de mobilisation de ressources pour le développement territorial et local ainsi que (iii) d'un cadre de coordination des acteurs	5 000	5 000	Région/DRID / PNUD	TRAC1	Workshop Travel	10 000
	2.2 Activité : Renforcer les capacités en matière de planification, de suivi évaluation des politiques publiques, de mobilisation de ressources, ainsi que de maitrise d'ouvrage locale	5 000	4 000	Région/DRID / PNUD	TRAC1	Workshop Travel	9 000
	2.3 Activité : Appuyer le développement et l'opérationnalisation (au niveau des communes, district et région) d'un dispositif d'appui conseil, d'un cadre intégré de gouvernance territoriale et locale (SLC, IGL, standard de services) et d'offres de services de proximité (Foncier, état-civil, fonction publique...)	25 000	15 000	Région/DRID / PNUD / DISTRICTS/COMMUNES/ FOKONTANY/ STD	TRAC1	Workshop Travel Material&goods	40 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000

statut de fonctionnaire, état civil), ventilé par sexe Baseline : 0 Target : - Land certificate: 500 - Civil servant: 800 - Birth certificate: 3000 - Identity card: 1000	Sub-Total for Output 2	37 000	26 000				63 000
TOTAL PILIER 1		88 000	68 000				156 000
PILIER 2: DYNAMISATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL ET AMELIORATION DE L'ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION							
Output 3 : Les infrastructures structurantes au niveau local sont développées et l'accès aux moyens, techniques et technologies innovantes de production facilitée pour permettre la relance des activités économiques et la création de valeurs ajoutées. Gender marker : 2 Indicateur 3.1. Nombre d'infrastructures structurantes développées et opérationnelles Baseline : 0 Target : 1 Indicateur 3.2 : Nombre de nouvelles infrastructures d'eau mise en place / réhabilité Baseline : 0 Target : Indicateur 3.3.1 (CPD 2.3.1) : Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie innovante, propre, abordable et durable. Baseline : 0 Target : 200	3.1 Activity : Mettre en place des infrastructures essentielles permettant l'évacuation de la production et un gain de productivité	30 000	60 000	Région/DRTP	TRAC1	National Consultant, Contractual Service companies (yc Workshop, Travel)	90 000
	3.2 Activity : Mettre en place des infrastructures hydroagricoles et des infrastructures d'eau à multiusage	150 000	100 000	DREAH/DRAE/ADER	TRAC1	Contractual Service companies (yc Workshop, Materials&goods, travel)	250 000
	3.3 Activity : Faciliter l'accès à l'énergie renouvelable	200 000	100 000				300 000
	3.4 Activity : Faciliter l'accès à un financement diversifié et adapté aux besoins des acteurs économiques locaux	15 000	5 000	Région/DRICC/ SREP/Cabinet d'étude/CCI/Fédération des IMF	TRAC1	Workshop Travel	20 000
	MONITORING	2 500	2 500		TRAC1	Travel	5 000
	Sub-Total for Output 3	397 500	267 500				665 000

<p>Indicateur 3.3.2 (CPD 2.3.2) : Nombre de petites entreprises créées en utilisant de nouvelles sources d'énergie renouvelable Baseline : 0 Target : 10</p> <p>Indicateur 3.4 : Nombre d'acteurs économiques ayant accès au financement Baseline : 0 Target :</p>							
<p>Output 4 : Les chaînes de valeurs vertes et bleues sont valorisées et les initiatives locales de transformation soutenues pour enclencher le processus d'industrialisation de l'économie au niveau local</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 4.1 : Nombre de nouveaux acteurs économiques informés sur les opportunités des chaînes de valeur dans le secteur vert et bleu Baseline : 0 Target : 100</p> <p>Indicateur 4.2: Nombre d'acteurs économiques œuvrant dans les chaînes de valeur vertes et bleues appuyés Baseline : 0 Target : 80</p>	<p>4.1 Activity : Mettre à disposition des acteurs économiques locaux (PME/PMI, entreprises individuelles, coopératives, organisations paysannes) les informations sur les opportunités d'affaires pour l'investissement dans les chaînes de valeurs verte et bleue, et renforcer leur capacité en entrepreneuriat en production durable en vue de les professionnaliser</p>	50 000	5 000	Région/DRICC/DREDD/DR AE/DRPEB/CCI	TRAC1	Contractual Service Companies Materials&goods Grants Travel	55 000
	<p>4.2 Activity : Promouvoir et développer les activités économiques de transformation et de valorisation durables et à forte valeur ajoutée dans le secteur vert et bleu</p>	65 000	50 000	PNUD/Région/ONG/Associations/DREDD/DREP/B/DRAE	TRAC1	Contractual Service Companies Materials&goods Grants	115 000
	MONITORING	2 500	2 500		TRAC1	Travel	5 000
	Sub-Total for Output 4	117 500	57 500				175 000

<p>Output 5 : Les jeunes, femmes et Personnes Vivant avec un Handicape entrepreneurs, les TPE et PME/I sont appuyés, leur productivité améliorée pour renforcer la compétitivité et densifier le tissu entrepreneurial.</p> <p>Gender marker : 3</p> <p>Indicateur 5.1 (CPD 2.2.2) : Nombre d'entreprises durables formalisées Baseline : 0 Target : 15</p> <p>Indicateur 5.2 (CPD 2.2.1) : Nombre de particuliers et de MPME ciblant les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur stratégiques. Baseline : 0 Target : 80</p>	<p>5.1 Activity : Appuyer techniquement et financièrement les entrepreneurs y compris les jeunes, femmes et PVH et faciliter la transition de l'informel au formel</p>	40 000	31 000	PNUD / DRJS / DRPPSPF / DRICC / CCI	TRAC1		71 000
	<p>5.2 Activity : Faciliter l'accès au financement, à la formation, aux technologie et technique de production modernes ainsi que l'accès aux informations et au marché pour les TPE, SME/I, entrepreneurs jeunes, femmes, PVH</p>	12 000	10 000	PNUD / DRJS / DRPPSPF / DRICC / CCI	TRAC1	National Consultant Workshop	22 000
	MONITORING	2 500	2 500		TRAC1	Travel	5 000
	Sub-Total for Output 5	54 500	43 500				98 000
	TOTAL PILIER 2	569 500	368 500				938 000
PILIER 3 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES							
<p>Output 6 : Une gestion durable des paysages terrestres et aires protégées est renforcée pour constituer des outils d'émergence économique au niveau local</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 6.1 : Nombre de nouveaux bénéficiaires ayant</p>	<p>6.1 Activité : Mettre en œuvre des activités économiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles</p>	35 000	35 000			Contractual Service companies Grants Materials&goods	70 000
	<p>6.2 Activité : Appuyer le reboisement et la restauration des paysages</p>	20 000	20 000			Contractual service companies Materials&goods	40 000

des pratiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles Baseline : 0 Target : 1000	MONITORING	1 250	1 250	PNUD	TRAC1	Travel	2 500
Indicateur 6.2 (CPD 3.1.4) : Nombre de régions ayant élaboré, mis en œuvre et suivi leurs plans de reboisement et de gestion des feux Baseline : 0 Target : 1	Sub-Total for Output 6	56 250	56 250				112 500
Output 7 : La lutte contre les menaces et pressions sur la biodiversité est renforcée afin de préserver le capital naturel au niveau local Gender marker : 2	7.1 : Activité : Appuyer et renforcer les actions sur la gestion des feux au niveau local	10 000	10 000			Workshop Travel	20 000
Indicateur 7.1 : Nombre de structures locales de gestion de feux mises en place et/ou renforcées, et appuyées Baseline : 0 Target : 4	7.2 : Activité : Renforcer la gestion des menaces sur les espèces protégées (application locale des lois, conventions y.c. Dina)	10 000	10 000			Workshop Travel	20 000
Indicateur 7.2 (CPD 3.1.5) : Nombre d'institutions et d'OSC ciblées disposant des compétences nécessaires pour appliquer les outils de d'application de la loi, de surveillance spatiale et de communication pour la gestion de ZPC. Baseline : 0 Target : 4	7.3 : Activité : Promouvoir des activités socio-économiques pour faire face au flux de migration	30 000	30 000			Contractual Service companies Materials&goods Travel	60 000
Indicateur 7.3.3 (CPD 3.2.2) : Nombre de nouveaux ménages ayant accès à des moyens de production (terre,	MONITORING	1 250	1 250	PNUD	TRAC1	Travel	2 500
	Sub-Total for Output 7	51 250	51 250				102 500

capital, travail) Baseline : 0 Target : 200							
SOUS TOTAL PILIER 3		107 500	107 500				215 000
PILIER 4 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX RISQUES ET CATASTROPHES							
<p>Output 8 : Des initiatives pour faire face au Changement Climatique et aux RC sont promues au niveau local afin de renforcer la résilience des communautés.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 8.1 : Nombre de nouveaux acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à promouvoir la lutte contre le CC Baseline : 0 Target : 60</p> <p>Indicateur 8.2 : Nombre de nouvelles techniques/Technologies adaptées promues et adoptées Baseline : 0 Target : 3</p> <p>Indicateur 8.3 (CPD 3.3.2). Nombre d'instruments en place pour un système d'alerte avancée multirisque et axé sur l'être humain. Baseline : 0 Target : 2</p>	<p>8.1 Activité : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de changement climatique pour atténuer, pour faire face et pour s'adapter aux risques de catastrophes</p>	30 000	9 000	DREDD / DRTM / PNUD	TRAC	Travel National consultant Training, Travel, matériel&goods	39 000
	<p>8.2 Activité : Promouvoir et renforcer les actions, les technologies et les techniques de production adaptées, en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la résilience des communautés</p>	60 000	30 000	DRAE/DRPEB/ DRIC/... / DREDD / PNUD	TRAC GEF- PACARC	Travel, Training matériel&goods	90 000
	<p>8.3 Activité : Appuyer la production, la diffusion et la valorisation des informations agrométéorologique et hydrologique pour renforcer la prise de décision au niveau local en matière d'activité de développement</p>	102 000	7 000	DRTM / DREDD / DRAE / PNUD	GEF- PACARC, TRAC	Workshop Travel Equipment and furniture	109 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 8	194 000	48 000				242 000

Output 9 : Des initiatives de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) sont promues et renforcées au niveau local. Indicateur 9.1 : Nombre d'acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à la gestion des risques et catastrophes (GRC) Baseline : 0 Target : 25 Indicateur 9.2: Nombre d'outils de gestion, de suivi des risques et catastrophes développés et mis en place Baseline : 0 Target : 1	9.1 Activity : Activity : Rendre opérationnel le Système d'Alerte Précoce à l'insécurité alimentaire	12 000	8 000	BNGRC/PNUD	TRAC	Travel Workshop	20 000
	9.2 Activity : Renforcer la capacité et redynamiser les structures locales en matière de GRC	15 000	10 000	BNGRC/PNUD	TRAC	Workshop Equipment and furniture	25 000
	MONITORING	2 000	2 000	PNUD	TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 9	29 000	20 000				49 000
SOUS TOTAL PILIER 4		223 000	68 000				291 000
GESTION DU PROJET							
Le projet est bien géré	Service contract individual	150 000	150 000				300 000
	Equipment et fournitures	15 000	5 000				20 000
	Maintenance des équipements	10 000	5 000				15 000
	Carburant	19 000	15 000				34 000
	Office supplies	7 707	5 707				13 414
	Comité de Pilotage, de projet	3 000	3 000				6 000
	Audit	3 000	3 000				6 000
	Coûts transversaux (yc communication, genre, suivi-évaluation, salaires transversaux) et DPC	151 293	151 293				302 586
SOUS TOTAL GESTION DE PROJET		359 000	338 000				697 000
BUDGET TOTAL DU PROJET		1 347 000	950 000				2 297 000

RECAPITULATIF PROJET ANOSY

	Année 1	Année 2	Total	Répartition	Co-financement PROSUD	Co-financement PACARC	Co-financement RFF	Co-financement SDG Fund	A mobiliser
				TRAC					
Pilier 1	88 000	68 000	156 000	133 000	23 000	-	-	-	-
Output 1	51 000	42 000	93 000	93 000	-	-	-	-	-
Output 2	37 000	26 000	63 000	40 000	23 000	-	-	-	-
Pilier 2	569 500	368 500	938 000	423 000	-	-	65 000	200 000	250 000
Output 3	397 500	267 500	665 000	215 000	-	-	-	200 000	250 000
Output 4	117 500	57 500	175 000	110 000	-	-	65 000	-	-
Output 5	54 500	43 500	98 000	98 000	-	-	-	-	-
Pilier 3	107 500	107 500	215 000	215 000	-	-	-	-	-
Output 6	56 250	56 250	112 500	112 500	-	-	-	-	-
Output 7	51 250	51 250	102 500	102 500	-	-	-	-	-
Pilier 4	223 000	68 000	291 000	157 000	-	39 000	-	-	95 000
Output 8	194 000	48 000	242 000	108 000	-	39 000	-	-	95 000
Output 9	29 000	20 000	49 000	49 000	-	-	-	-	-
Gestion du projet	359 000	338 000	697 000	697 000	-	-	-	-	-
BUDGET TOTAL	1 347 000	950 000	2 297 000	1 625 000	23 000	39 000	65 000	200 000	45 000

PROJET 4 : REGION ANALAMANGA

EXPECTED OUTPUTS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an		PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE		
	Activités	2022	2023		Source de fonds	Description de budget	Montant
PILIER 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE							
Output 1 : Les institutions infranationales, les collectivités et les acteurs locaux sont mieux outillés pour asseoir l'état de droit, la paix et prévenir les conflits. Gender marker :2							
	MONITORING						
	Sub-Total for Output 1	-	-				-
Output 2 : Les acteurs des Régions d'intervention (CTD et STD) sont outillés pour la mise en œuvre de leur plan de développement, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'offre de services de proximité en répondant aux priorités locales. Gender marker : 2 Indicateur 2.1 : Nombre de PRD/PLD/SRAT/SAIC élaboré/mis à jour Baseline : 0 Target : 0 Indicateur 2.2.1 : (CPD 1.3.2) : Nombre de nouvelles structures décentralisé dotées d'outils innovants (y compris numériques)	2.1 Activité : Appuyer l'élaboration et l'opérationnalisation : (i) des plans de développement et des schémas d'aménagement territoriaux et locaux (ii) des mécanismes de budgétisation et de mobilisation de ressources pour le développement territorial et local ainsi que (iii) d'un cadre de coordination des acteurs						
	2.2 Activité : Renforcer les capacités en matière de planification, de suivi évaluation des politiques publiques, de mobilisation de ressources, ainsi que de maîtrise d'ouvrage locale	15 000	10 000	Région/DRID / PNUD	TRAC1	Workshop Travel	25 000

<p>et de compétences pour planifier, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques et mobiliser des ressources financières en vue d'une meilleure prestation des services publics Baseline : 0 Target : 0</p> <p>Indicateur 2.3 (CPD 1.3.3) : Nombre de nouvelles personnes dans les zones d'intervention ayant accès à des services publics améliorés (certificat foncier, statut de fonctionnaire, état civil), ventilé par sexe Baseline : 0 Target : - Land certificate: 0 - Civil servant: 0 - Birth certificate: 5000 - Identity card: 3000</p>	<p>2.3 Activité : Appuyer le développement et l'opérationnalisation (au niveau des communes, district et région) d'un dispositif d'appui conseil, d'un cadre intégré de gouvernance territoriale et locale (SLC, IGL, standard de services) et d'offres de services de proximité (Foncier, état-civil, fonction publique...)</p>	<p>10 000</p>	<p>13 000</p>	<p>Région/DRID / PNUD / DISTRICTS/COMMUNES/ FOKONTANY/ STD</p>	<p>TRAC1</p>	<p>Workshop Travel Material&goods</p>	<p>23 000</p>
	<p>MONITORING</p>	<p>1 000</p>	<p>1 000</p>	<p>PNUD</p>	<p>TRAC1</p>	<p>Travel</p>	<p>2 000</p>
	<p>Sub-Total for Output 2</p>	<p>26 000</p>	<p>24 000</p>				<p>50 000</p>
<p>TOTAL PILIER 1</p>		<p>26 000</p>	<p>24 000</p>				<p>50 000</p>
<p>PILIER 2: DYNAMISATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL ET AMELIORATION DE L'ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION</p>							
<p>Output 3 : Les infrastructures structurantes au niveau local sont développées et l'accès aux moyens, techniques et technologies innovantes de production facilitée pour permettre la relance des activités économiques et la création de valeurs ajoutées.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 3.1. Nombre</p>	<p>3.1 Activity : Mettre en place des infrastructures essentielles permettant l'évacuation de la production et un gain de productivité</p>	<p>35 000</p>	<p>35 000</p>	<p>Région/DRTP/Commune</p>	<p>TRAC1</p>	<p>National Consultant, Contractual Service companies (yc Workshop, Travel)</p>	<p>70 000</p>
	<p>3.2 Activity : Mettre en place des infrastructures hydroagricoles et des infrastructures d'eau à multiusage</p>	<p>25 000</p>	<p>25 000</p>	<p>DREAH/DRAE/Région</p>	<p>TRAC1</p>	<p>Contractual Service companies (yc Workshop, Materials&goods, travel)</p>	<p>50 000</p>

<p>d'infrastructures structurantes développées et opérationnelles Baseline : 0 Target : 2</p> <p>Indicateur 3.2 : Nombre de nouvelles infrastructures d'eau mise en place / réhabilité Baseline : 0 Target : 1</p> <p>Indicateur 3.3.1 (CPD 2.3.1) : Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie innovante, propre, abordable et durable. Baseline : 0 Target : 100</p> <p>Indicateur 3.3.2 (CPD 2.3.2) : Nombre de petites entreprises créées en utilisant de nouvelles sources d'énergie renouvelable Baseline : 0 Target : 0</p> <p>Indicateur 3.4 : Nombre d'acteurs économiques ayant accès au financement Baseline : 0 Target : 75</p>	<p>3.3 Activity : Faciliter l'accès à l'énergie renouvelable</p>	25 000	15 000	UNDP/BC Mada	TRAC1	Contractual Service companies (yc Workshop, Materials&goods, travel) Low Value Grant	40 000
	<p>3.4 Activity : Faciliter l'accès à un financement diversifié et adapté aux besoins des acteurs économiques locaux</p>	20 000	-	Région/DRICC/Institutions financières	TRAC1	Workshop Travel	20 000
	MONITORING	1 250	1 250		TRAC1	Travel	2 500
	Sub-Total for Output 3	106 250	76 250				182 500
<p>Output 4 : Les chaînes de valeurs vertes et bleues sont valorisées et les initiatives locales de transformation soutenues pour enclencher le processus d'industrialisation de l'économie au niveau local</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 4.1 : Nombre de nouveaux acteurs économiques informés sur les opportunités des chaînes de valeur dans le secteur vert et bleu Baseline : 0</p>	<p>4.1 Activity : Mettre à disposition des acteurs économiques locaux (PME/PMI, entreprises individuelles, coopératives, organisations paysannes) les informations sur les opportunités d'affaires pour l'investissement dans les chaînes de valeurs verte et bleue, et renforcer leur capacité en entrepreneuriat en production durable en vue de les professionnaliser</p>	45 000	-	EDBM/DRICC/DR AE/DRPEB/CCI	RFF	Contractual Service Companies Materials&goods Local Consultant	45 000

Target : 300							
Indicateur 4.2: Nombre d'acteurs économiques œuvrant dans les chaînes de valeur vertes et bleues appuyés Baseline : 0 Target : 120	4.2 Activity : Promouvoir et développer les activités économiques de transformation et de valorisation durables et à forte valeur ajoutée dans le secteur vert et bleu	80 000	80 000	PNUD/Région/ONG/ Associations/ DREDD/DREPB/D RAE	TRAC1	Contractual Service Companies Materials&goods Grants National Consultant	160 000
	MONITORING	2 000	2 000		TRAC1	Travel	4 000
	Sub-Total for Output 4	127 000	82 000				209 000
Output 5 : Les jeunes, femmes et Personnes Vivant avec Handicap entrepreneurs, les TPE et PME/I sont appuyés, leur productivité améliorée pour renforcer la compétitivité et densifier le tissu entrepreneurial.	5.1 Activity : Appuyer techniquement et financièrement les entrepreneurs y compris les jeunes, femmes et PVH et faciliter la transition de l'informel au formel	140 000	100 000	PNUD / DRJS / DRPPSPF / DRICC / CCI	TRAC1		240 000
Gender marker : 3	5.2 Activity : Faciliter l'accès au financement, à la formation, aux technologie et technique de production modernes ainsi que l'accès aux informations et au marché pour les TPE, SME/I, entrepreneurs jeunes, femmes, PVH	150 000	75 000	PNUD / DRJS / DRPPSPF / DRICC / CCI	TRAC1	National Consultant Workshop	225 000
Indicateur 5.1 (CPD 2.2.2) : Nombre d'entreprises durables formalisées Baseline : 0 Target : 80							
Indicateur 5.2 (CPD 2.2.1) : Nombre de particuliers et de MPME ciblant les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur stratégiques. Baseline : 0 Target : 150							
	MONITORING	1 250	1 250		TRAC1	Travel	2 500
	Sub-Total for Output 5	291 250	176 250				467 500
	TOTAL PILIER 2	524 500	334 500	-	-	-	859 000
PILIER 3 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES							
Output 6 : Une gestion durable des paysages terrestres et aires protégées est renforcée pour constituer des outils d'émergence économique au niveau local	6.1 Activité : Mettre en œuvre des activités économiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles	15 000	10 000			Contractual Service companies Grants Materials&goods	25 000

<p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 6.1 : Nombre de nouveaux bénéficiaires ayant des pratiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles Baseline : 0 Target : 100</p> <p>Indicateur 6.2 (CPD 3.1.4) : Nombre de régions ayant élaboré, mis en œuvre et suivi leurs plans de reboisement et de gestion des feux Baseline : 0 Target : 1</p>	<p>6.2 Activité : Appuyer le reboisement et la restauration des paysages</p>	25 000	15 000			Contractual service companies Materials&goods	40 000
	MONITORING	1 250	1 250	PNUD	TRAC1	Travel	2 500
	Sub-Total for Output 6	41 250	26 250				67 500
<p>Output 7 : La lutte contre les menaces et pressions sur la biodiversité est renforcée afin de préserver le capital naturel au niveau local</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 7.1 : Nombre de structures locales de gestion de feux mises en place et/ou renforcées, et appuyées Baseline : 0 Target : 3</p> <p>Indicateur 7.2 (CPD 3.1.5) : Nombre d'institutions et d'OSC ciblées disposant des compétences nécessaires pour appliquer les outils de d'application de la loi, de surveillance spatiale et de communication pour la gestion de ZPC. Baseline : 0 Target :</p> <p>Indicateur 7.3.3 (CPD 3.2.2) : Nombre de nouveaux ménages ayant accès à des moyens de production (terre, capital, travail) Baseline : 0 Target : 120</p>	<p>7.1 : Activité : Appuyer et renforcer les actions sur la gestion des feux au niveau local</p>	10 000	10 000			Workshop Travel	20 000
	MONITORING	1 250	1 000	PNUD	TRAC1	Travel	2 250
	Sub-Total for Output 7	11 250	11 000				22 250

SOUS TOTAL PILIER 3		52 500	37 250				89 750
PILIER 4 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX RISQUES ET CATASTROPHES							
<p>Output 8 : Des initiatives pour faire face au Changement Climatique et aux RC sont promues au niveau local afin de renforcer la résilience des communautés.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 8.1 : Nombre de nouveaux acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à promouvoir la lutte contre le CC Baseline : 0 Target : 60</p> <p>Indicateur 8.2 : Nombre de nouvelles techniques/Technologies adaptées promues et adoptées Baseline : 0 Target : 2</p> <p>Indicateur 8.3 (CPD 3.3.2). Nombre d'instruments en place pour un système d'alerte avancée multirisque et axé sur l'être humain. Baseline : 0 Target : 1</p>	<p>8.1 Activité : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de changement climatique pour atténuer, pour faire face et pour s'adapter aux risques de catastrophes</p>	10 000	10 000	DREDD / DRTM / PNUD	TRAC	Travel National consultant Training, Travel, matériel&goods Grants	20 000
	<p>8.2 Activité : Promouvoir et renforcer les actions, les technologies et les techniques de production adaptées, en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la résilience des communautés</p>	35 000	30 000	DRAE/DRPEB/ DRIC/... / DREDD / Universités/ PNUD	TRAC GEF-PACARC	Travel, Training Matériel&goods Grants	65 000
	<p>8.3 Activité : Appuyer la production, la diffusion et la valorisation des informations agrométéorologique et hydrologique pour renforcer la prise de décision au niveau local en matière d'activité de développement</p>	10 000	13 000	DRTM / DREDD / DRAE / PNUD	GEF-PACARC, TRAC	Workshop Travel Equipment and furniture	23 000
	MONITORING	1 250	1 250	PNUD	TRAC	Travel	2 500
	Sub-Total for Output 8	56 250	54 250				110 500
	<p>Output 9 : Des initiatives de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) sont promues et renforcées au niveau local.</p> <p>Indicateur 9.1 : Nombre d'acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à la gestion des risques et catastrophes (GRC) Baseline : 0 Target : 15</p> <p>Indicateur 9.2: Nombre d'outils de</p>	<p>9.1 Activity : Appuyer les initiatives de prévention et de préparation à la survenue des catastrophes.</p>	20 000	15 000	BNGRC/Région/Co mmunes/PNUD	TRAC	Travel Workshop Equipment and furniture National Consultant
<p>9.2 Activity : Renforcer la capacité et redynamiser les structures locales en matière de GRC</p>		25 000	25 000	BNGRC/PNUD	TRAC	Workshop Equipment and furniture National Consultant	50 000

gestion, de suivi des risques et catastrophes développés et mis en place Baseline : 0 Target : 1							
	MONITORING	1 500	1 200	PNUD	TRAC1	Travel	2 700
	Sub-Total for Output 9	46 500	41 200				87 700
	SOUS TOTAL PILIER 4	102 750	95 450				198 200
GESTION DU PROJET							
Le projet est bien géré	Service contract individual	75 000	75 000				150 000
	Equipment et fournitures	7 000	5 000				12 000
	Maintenance des équipements	4 000	3 000				7 000
	Carburant	8 000	7 000				15 000
	Office supplies	3 000	2 700				5 700
	Comité de Pilotage, de projet	2 000	2 000				4 000
	Audit	2 000	5 000				7 000
	Coûts transversaux (yc communication, genre, suivi-évaluation, salaires transversaux) et DPC	78 672	78 672				157 344
	SOUS TOTAL GESTION DE PROJET	179 672	178 372				358 044
	BUDGET TOTAL DU PROJET	885 442	669 572				1 554 994

RECAPITULATIF PROJET ANALAMANGA

	Année 1	Année 2	Total	Répartition			
				TRAC	Co-financement PACARC	Co-financement RFF	A mobiliser
Pilier 1	26 000	24 000	50 000	50 000			
Output 1	-	-	0	-			
Output 2	26 000	24 000	50 000	50 000			
Pilier 2	524 500	334 500	859 000	284 000	-	555 000	20 000
Output 3	106 250	76 250	182 500	142 500	-	20 000	20 000
Output 4	127 000	82 000	209 000	39 000	-	170 000	-
Output 5	291 250	176 250	467 500	102 500	-	365 000	-
Pilier 3	52 500	37 250	89 750	29 750	30 000	-	30 000
Output 6	41 250	26 250	67 500	7 500	30 000	-	30 000
Output 7	11 250	11 000	22 250	22 250	-	-	-
Pilier 4	102 750	95 450	198 200	123 200	20 000	-	55 000
Output 8	56 250	54 250	110 500	55 500	20 000	-	35 000
Output 9	46 500	41 200	87 700	67 700	-	-	20 000
Gestion du projet	179 672	178 372	358 044	358 044	-	-	-
BUDGET TOTAL	885 422	669 572	1 554 994	844 994	50 000	555 000	105 000

BUDGET RECAPITULATIF DU PORTEFEUILLE 3 (par Pilier, par Output et par projet)

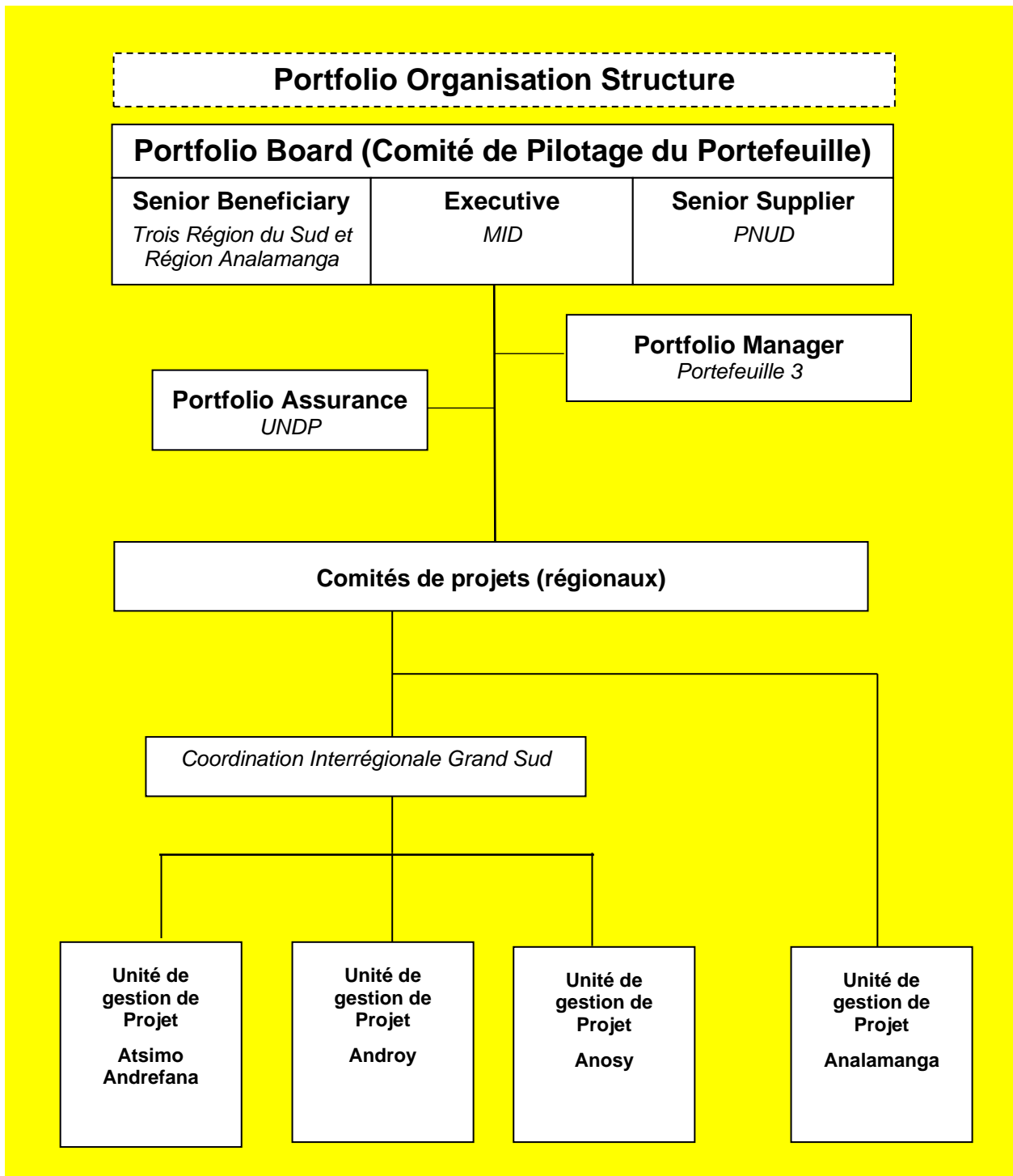
Projet	Atsimo Andrefana	Androy	Anosy	Analamanga	TOTAL PAR PILIER
Pilier 1	288 000	223 000	156 000	50 000	717 000
Output 1	104 000	99 000	93 000	0	296 000
Output 2	184 000	124 000	63 000	50 000	421 000
Pilier 2	1 442 000	1 387 000	938 000	859 000	4 626 000
Output 3	934 000	739 000	665 000	182 500	2 520 500
Output 4	274 000	454 000	175 000	209 000	1 112 000
Output 5	234 000	194 000	98 000	467 500	993 500
Pilier 3	573 000	505 000	215 000	89 750	1 382 750
Output 6	454 000	264 000	112 500	67 500	898 000
Output 7	119 000	241 000	102 500	22 250	484 750
Pilier 4	115 000	303 000	291 000	198 200	907 200
Output 8	115 000	159 000	242 000	110 500	626 500
Output 9	0	144 000	49 000	87 700	280 700
Gestion des projets	802 000	807 000	697 000	358 044	2 664 044
TOTAL	3 220 000	3 225 000	2 297 000	1 554 994	10 296 994
TOTAL Portefeuille 3					

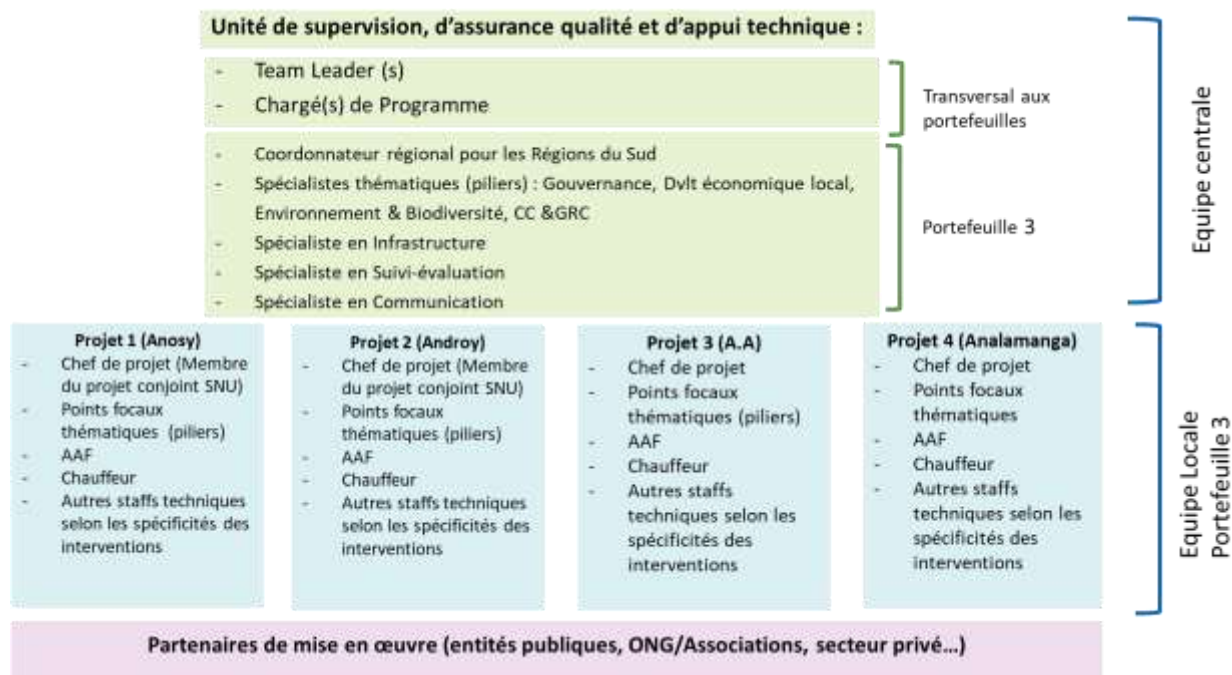
RECAPITULATIF DES ALLOCATION DE FONDS (par fonds et par projet)

FONDS	Atsimo Andrefana	Androy	Anosy	Analamanga	TOTAL PAR FONDS
TRAC	2 015 000	2 015 000	1 625 000	844 994	6 499 994
Co-financement APAA (GEF)	460 000	0	0	0	460 000
Co-financement PACARC (GEF)	50 000	95 000	39 000	50 000	234 000

Co-financement TFD (Fonds Russes)	250 000	250 000	0	0	500 000
Co-financement RFF	75 000	270 000	65 000	555 000	965 000
Co-financement SDG Fund	200 000	100 000	200 000	0	500 000
Co-financement PROSUD	0	0	23 000	0	23 000
A MOBILISER	170 000	495 000	345 000	105 000	1 115 000
TOTAL	3 220 000	3 225 000	2 297 000	1 554 994	10 296 994

VII. GOUVERNANCE AND MANAGEMENT ARRANGEMENTS





Le portefeuille sera mis en œuvre pour une période de 2 ans environ par le PNUD avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID). Le PNUD mettra une équipe transversale accompagne les trois portefeuilles, dont une équipe spécifique composé d'un Coordonnateur interrégional pour les régions du Sud et des spécialistes thématiques pour le portefeuille 3. Le bureau central déploiera des équipes au niveau de chaque région du Sud pour mettre en œuvre le projet.

Le bureau central du PNUD surveillera la mise en œuvre du portefeuille, examinera les progrès accomplis dans la réalisation des résultats des projets et veillera à ce que les fonds du PNUD et des bailleurs soient utilisés correctement. Travaillant en étroite coopération avec le MID, le Bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui au projet - y compris l'approvisionnement, la passation de marchés de prestataires de services, la gestion des ressources humaines et les services financiers - conformément aux Règles et procédures du PNUD et aux directives pertinentes du PNUD en matière de gestion axée sur les résultats, ainsi qu'à la modalité NIM applicable à ce projet.

L'administration quotidienne de chaque projet sera assurée par **le Chef de Projet**. Le Chef de Projet sera recruté selon les procédures applicables en vertu du NIM pour les 3 projets dans le Sud et DIM pour le projet Analamanga. La responsabilité première du Chef de Projet est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document de projet, selon les normes de qualité requises et dans les limites spécifiées de temps et de coût. Le Chef de Projet préparera des plans de travail annuels (PTA) avant chaque année successive et les soumettra à la Comité de projet et ensuite au Comité de Pilotage pour approbation. Le Chef de Projet établira des liens et travaillera en étroite collaboration avec toutes les institutions partenaires pour établir un lien entre le projet et des programmes et initiatives nationaux complémentaires. Le Chef de Projet est responsable, devant la Partie Nationale, de la qualité, de la rapidité et de l'efficacité des activités menées, ainsi que de l'utilisation des fonds.

Le Comité de Pilotage est l'organe de décision du Portefeuille. Il approuve les documents de travail (plans, rapports...) du Portefeuille. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD pour les résultats du projet, les décisions du Comité de pilotage seront prises conformément aux normes qui garantiront la gestion des résultats du développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Si un consensus n'est pas possible au sein du Conseil, la décision finale appartient au chef de projet du PNUD.

Le comité de projet est chargé de prendre des décisions de gestion technique pour un projet, en particulier lorsque le gestionnaire de projet exige des conseils. Le comité de projet joue un rôle essentiel dans le suivi et l'évaluation des projets en assurant la qualité de ces processus et produits,

et en utilisant les évaluations pour l'amélioration du rendement, la responsabilisation et l'apprentissage. Il s'assure que les ressources requises soient engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution à tout problème avec des organismes externes. Sur la base du plan de travail annuel approuvé, le comité de projet peut également examiner et approuver les plans trimestriels (le cas échéant) et approuver tout écart essentiel par rapport aux plans initiaux.

VIII. CADRE LEGAL

[NOTE: Please choose out of the following options, as applicable to the projects participating in the portfolio. If there are different contexts, preface each with the project name to which the clauses apply. Delete all other options from the document]

Option a. Where the country has signed the Standard Basic Assistance Agreement (SBAA)

This project document shall be the instrument referred to as such in Article 1 of the Standard Basic Assistance Agreement between the Government of Madagascar and UNDP, signed on 2021. All references in the SBAA to "Executing Agency" shall be deemed to refer to "Implementing Partner."

This project will be implemented by UNDP Country Office in Madagascar ("Implementing Partner") in accordance with its financial regulations, rules, practices and procedures only to the extent that they do not contravene the principles of the Financial Regulations and Rules of UNDP. Where the financial governance of an Implementing Partner does not provide the required guidance to ensure best value for money, fairness, integrity, transparency, and effective international competition, the financial governance of UNDP shall apply.

IX. GESTION DES RISQUES

[NOTE: Please choose the option that corresponds to the implementation modality of the projects in the portfolio. Delete all other options.]

1. UNDP as the Implementing Partner will comply with the policies, procedures and practices of the United Nations Security Management System (UNSMS.)
2. UNDP as the Implementing Partner will undertake all reasonable efforts to ensure that none of the [project funds]¹⁴ [UNDP funds received pursuant to the Project Document]¹⁵ are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. This provision must be included in all sub-contracts or sub-agreements entered into under this Project Document.
3. Social and environmental sustainability will be enhanced through application of the UNDP Social and Environmental Standards (<http://www.undp.org/ses>) and related Accountability Mechanism (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. UNDP as the Implementing Partner will: (a) conduct project and programme-related activities in a manner consistent with the UNDP Social and Environmental Standards, (b) implement any management or mitigation plan prepared for the project or programme to comply with such standards, and (c) engage in a constructive and timely manner to address any concerns and complaints raised through the Accountability Mechanism. UNDP will seek to ensure that communities and other project stakeholders are informed of and have access to the Accountability Mechanism.

¹⁴ To be used where UNDP is the Implementing Partner

¹⁵ To be used where the UN, a UN fund/programme or a specialized agency is the Implementing Partner

5. All signatories to the Project Document shall cooperate in good faith with any exercise to evaluate any programme or project-related commitments or compliance with the UNDP Social and Environmental Standards. This includes providing access to project sites, relevant personnel, information, and documentation.
6. UNDP as the Implementing Partner will ensure that the following obligations are binding on each responsible party, subcontractor and sub-recipient:
 - a. Consistent with the Article III of the SBAA [*or the Supplemental Provisions to the Project Document*], the responsibility for the safety and security of each responsible party, subcontractor and sub-recipient and its personnel and property, and of UNDP's property in such responsible party's, subcontractor's and sub-recipient's custody, rests with such responsible party, subcontractor and sub-recipient. To this end, each responsible party, subcontractor and sub-recipient shall:
 - i. put in place an appropriate security plan and maintain the security plan, taking into account the security situation in the country where the project is being carried;
 - ii. assume all risks and liabilities related to such responsible party's, subcontractor's and sub-recipient's security, and the full implementation of the security plan.
 - b. UNDP reserves the right to verify whether such a plan is in place, and to suggest modifications to the plan when necessary. Failure to maintain and implement an appropriate security plan as required hereunder shall be deemed a breach of the responsible party's, subcontractor's and sub-recipient's obligations under this Project Document.
 - c. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient will take appropriate steps to prevent misuse of funds, fraud or corruption, by its officials, consultants, subcontractors and sub-recipients in implementing the project or programme or using the UNDP funds. It will ensure that its financial management, anti-corruption and anti-fraud policies are in place and enforced for all funding received from or through UNDP.
 - d. The requirements of the following documents, then in force at the time of signature of the Project Document, apply to each responsible party, subcontractor and sub-recipient: (a) UNDP Policy on Fraud and other Corrupt Practices and (b) UNDP Office of Audit and Investigations Investigation Guidelines. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient agrees to the requirements of the above documents, which are an integral part of this Project Document and are available online at www.undp.org.
 - e. In the event that an investigation is required, UNDP will conduct investigations relating to any aspect of UNDP programmes and projects. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient will provide its full cooperation, including making available personnel, relevant documentation, and granting access to its (and its consultants', subcontractors' and sub-recipients') premises, for such purposes at reasonable times and on reasonable conditions as may be required for the purpose of an investigation. Should there be a limitation in meeting this obligation, UNDP shall consult with it to find a solution.
 - f. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient will promptly inform UNDP as the Implementing Partner in case of any incidence of inappropriate use of funds, or credible allegation of fraud or corruption with due confidentiality.

Where it becomes aware that a UNDP project or activity, in whole or in part, is the focus of investigation for alleged fraud/corruption, each responsible party, subcontractor and sub-recipient will inform the UNDP Resident Representative/Head of Office, who will promptly inform UNDP's Office of Audit and Investigations (OAI). It will provide regular updates to the head of UNDP in the country and OAI of the status of, and actions relating to, such investigation.

- g. UNDP will be entitled to a refund from the responsible party, subcontractor or sub-recipient of any funds provided that have been used inappropriately, including through fraud or corruption, or otherwise paid other than in accordance with the terms and conditions of this Project Document. Such amount may be deducted by UNDP from any payment due to the responsible party, subcontractor or sub-recipient under this or any other agreement.

Recovery of such amount by UNDP shall not diminish or curtail any responsible party's, subcontractor's or sub-recipient's obligations under this Project Document.

Where such funds have not been refunded to UNDP, the responsible party, subcontractor or sub-recipient agrees that donors to UNDP (including the Government) whose funding is the source, in whole or in part, of the funds for the activities under this Project Document, may seek recourse to such responsible party, subcontractor or sub-recipient for the recovery of any funds determined by UNDP to have been used inappropriately, including through fraud or corruption, or otherwise paid other than in accordance with the terms and conditions of the Project Document.

Note: The term "Project Document" as used in this clause shall be deemed to include any relevant subsidiary agreement further to the Project Document, including those with responsible parties, subcontractors and sub-recipients.

- h. Each contract issued by the responsible party, subcontractor or sub-recipient in connection with this Project Document shall include a provision representing that no fees, gratuities, rebates, gifts, commissions or other payments, other than those shown in the proposal, have been given, received, or promised in connection with the selection process or in contract execution, and that the recipient of funds from it shall cooperate with any and all investigations and post-payment audits.
- i. Should UNDP refer to the relevant national authorities for appropriate legal action any alleged wrongdoing relating to the project or programme, the Government will ensure that the relevant national authorities shall actively investigate the same and take appropriate legal action against all individuals found to have participated in the wrongdoing, recover and return any recovered funds to UNDP.
- j. Each responsible party, subcontractor and sub-recipient shall ensure that all of its obligations set forth under this section entitled "Risk Management" are passed on to its subcontractors and sub-recipients and that all the clauses under this section entitled "Risk Management Standard Clauses" are adequately reflected, *mutatis mutandis*, in all its sub-contracts or sub-agreements entered into further to this Project Document.

X. ANNEXES

1- Project Quality Assurance Report for the portfolio

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITE DES SUIVIS DE PROJETS				
PROJET GLOBAL				
EXEMPLAIRE (5) ●●●●●	TRES BIEN (4) ●●●●○	ASSEZ BIEN (3) ●●●○○	DOIT ETRE AMELIORE (2) ●●○○○	INSUFFISANT (1) ●○○○○
Tous les critères ont reçu la mention Très bien ou Exemplaire, et au moins trois critères ont obtenu la mention Exemplaire.	Tous les critères ont obtenu la mention Assez bien ou Très bien, et au moins trois critères ont obtenu la mention Très bien ou Exemplaire.	Au moins six critères ont obtenu la mention Assez bien ou Très bien, et une seule peut être notée Doit être amélioré. Le critère SES doit être Assez bien ou obtenir une meilleure note.	Au moins trois critères ont obtenu la mention Assez bien ou Très bien, et quatre critères peuvent être notés « Doit être amélioré ».	Un ou plusieurs critères ont obtenu la mention Insuffisant, ou cinq/plusieurs critères sont notés « Doit être amélioré ».
DECISION				
<ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE – Le projet est suffisamment convaincant et peut être mis en place comme prévu. Toute mesure de gestion doit être prise dans un délai convenable. • APPROUVE SOUS CONDITIONS – Le projet comporte quelques problèmes qui doivent être résolus pour que le document du projet soit approuvé. Toute mesure de gestion doit être prise dans un délai convenable. • REFUSE– Le projet comporte des problèmes importants qui empêchent l'approbation du projet. 				
CRITERES DE NOTATION				
STRATEGIQUE				Note
<p>1. Est-ce que la Théorie du changement incluse dans le projet spécifie comment elle va apporter un changement de niveau supérieur? (Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4):</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4:Le projet comporte une théorie du changement <u>appuyée par des preuves crédibles</u> qui spécifient comment le projet peut apporter un changement de niveau supérieur à travers la théorie du changement des résultats du programme. Le document du projet décrit clairement pourquoi la stratégie du projet est la meilleure approche dans l'état actuel des choses. • 3:Le projet comporte une théorie du changement qui définit comment le projet peut apporter un changement de niveau supérieur à travers la théorie du changement des résultats du programme. Cependant, <u>les preuves sont relativement limitées</u>. Le document du projet décrit clairement pourquoi la stratégie du projet est la meilleure approche dans l'état actuel des choses. • 2:Le projet comporte une théorie du changement qui définit comment le projet vise à apporter des résultats de développement, <u>mais qui n'est pas appuyée par des preuves et n'est pas liée à des résultats de niveau élevé</u> à travers la théorie du changement des résultats du programme. Le document du projet définit pourquoi la stratégie du projet est la meilleure approche dans l'état actuel des choses. • 1:Le projet ne comporte pas de théorie du changement, mais le document du projet décrit en termes génériques comment le projet peut apporter des résultats de développement. Il ne présente aucun lien explicite avec la théorie du changement des résultats du programme. Le document du projet ne définit pas clairement pourquoi la stratégie du projet est la meilleure approche dans l'état actuel des choses. 				3

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES SUIVIS DE PROJETS

- **0:** Le projet ne comporte pas de théorie du changement, et le document du projet ne définit pas comment le projet peut apporter un changement de niveau supérieur, ou pourquoi la stratégie du projet est la meilleure approche dans l'état actuel des choses.

*N.B: Si les notes attribuées sont 0 ou 1, des mesures de gestion doivent être prises ou des justifications de gestion valables doivent être fournies.

Preuves

Le projet vise à renforcer la résilience territoriale pour le développement durable dans les trois régions du Sud de Madagascar et la Région Analamanga qui toucheront les principaux bénéficiaires dont les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec les handicapés. Ce projet est le prolongement d'un processus d'initiatives de renforcement de capacités entrepris à Madagascar avec l'appui d'autres partenaires de développement.

Le document du projet donne un aperçu de la façon dont la stratégie du projet peut faciliter les changements à long terme et à grande échelle. Voir Théorie du changement. Le document du projet inclut également les indicateurs cibles pour évaluer ce résultat.

2. Le projet est-il aligné avec le Plan Stratégique du PNUD? (Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4):

- **4:** Le projet répond à un des trois domaines du travail de développement (1. Voies de développement durable; 2. Gouvernance démocratique efficace et inclusive; 3. Renforcement des capacités de résilience) comme indiqué dans le Plan Stratégique. Il s'occupe d'au moins un des nouveaux domaines émergents proposés (les techniques de production durables, l'accès aux services d'énergies modernes et à l'efficacité énergétique, la gestion des ressources naturelles, les industries extractives, l'urbanisation, la sécurité des habitants, la protection sociale, et la gestion des risques pour la résilience). Une étude basée sur les problèmes a été incorporée dans la conception du projet ; et le RFF du projet inclut au moins un indicateur de produit PS.
- **3:** Le projet répond à un des trois domaines du travail de développement (1. Voies de développement durable; 2. Gouvernance démocratique efficace et inclusive; 3. Renforcement des capacités de résilience) comme indiqué dans le Plan stratégique. Une étude basée sur les problèmes a été incorporée dans la conception du projet ; et le RFF du projet inclut au moins un indicateur de produit PS.
- **2:** Le projet répond à un des trois domaines du travail de développement (1. Voies de développement durable; 2. Gouvernance démocratique efficace et inclusive; 3. Renforcement des capacités de résilience) comme indiqué dans le Plan stratégique. Une étude basée sur les problèmes a été incorporée dans la conception du projet ; et le RFF du projet inclut au moins un indicateur de produit PS (le cas échéant).
- **1:** Bien que le projet réponde à un des trois domaines du travail de développement (1. Voies de développement durable; 2. Gouvernance démocratique efficace et inclusive; 3. Renforcement des capacités de résilience) comme indiqué dans le Plan stratégique, aucun des indicateurs PS pertinents n'est inclus dans le RFF.
- **0:** Le projet ne répond pas à un des trois domaines du travail de développement (1. Voies de développement durable; 2. Gouvernance démocratique efficace et inclusive; 3. Renforcement des capacités de résilience) comme indiqué dans le Plan stratégique.

Rating
Score

4

Preuves

Ce projet concorde avec les trois domaines du travail de développement selon le Plan stratégique du PNUD. Les preuves se trouvent dans les diverses activités du projet qui, à travers un travail collaboratif et inclusif, vont intégrer les indicateurs et les critères environnementaux globaux dans les cadres de planification de développement durable, les systèmes de gestion d'informations, les efforts de mobilisation des ressources, ainsi que le suivi et la conformité.

PERTINENT

3. Le projet a-t-il des stratégies pour identifier et impliquer les groupes/zones cibles de manière efficace? (Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4):

Note

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES SUIVIS DE PROJETS

- **4:** Les zones/groupes cibles sont spécifiés correctement. Le projet a une stratégie explicite pour identifier et impliquer les zones/groupes cibles identifiés au cours du projet. Les bénéficiaires seront identifiés grâce à un processus rigoureux basé sur des preuves (le cas échéant). Le projet vise à recueillir régulièrement les réactions des groupes cibles à travers le suivi de projet. Les représentants du groupe/zone cible seront inclus dans le mécanisme de gouvernance du projet (c-à-d le comité de projet).
- **3:** Les zones/groupes cibles sont spécifiés correctement. Le projet a une stratégie explicite pour identifier et impliquer les zones/groupes cibles identifiés au cours du projet. Les bénéficiaires seront identifiés grâce à un processus rigoureux basé sur des preuves (le cas échéant). The projet vise à recueillir régulièrement les réactions des groupes cibles à travers le suivi de projet. Les représentants du groupe cible vont contribuer aux prises de décision du projet, mais ne joueront aucun rôle dans le mécanisme de gouvernance officiel du projet.
- **2:** Les groupes/zones cibles sont correctement spécifiés et sont impliqués dans la conception du projet. Le document du projet définit clairement comment les bénéficiaires seront identifiés et impliqués au cours du projet. Recueillir les réactions des groupes cibles fait partie du système de suivi/RFF du projet, mais les représentants du groupe cible ne seront pas impliqués dans les prises de décision du projet.
- **1:** Les groupes/zones sont spécifiés, mais le projet ne présente aucune stratégie par écrit ou n'implique pas les groupes/zones cibles durant tout le projet.
- **0:** Le projet n'a spécifié aucun groupe/aucune zone qui soit le bénéficiaire prévu des résultats du projet.

4

*N.B: Si les notes attribuées sont 0 ou 1, des mesures de gestion doivent être prises.

Preuves

Le document du projet définit clairement les groupes cibles. Voir Section 3.6 tableau 7. L'approche territoriale souligne la condition selon laquelle les représentants des parties prenantes doivent s'impliquer activement dans le cycle de vie complet du projet pour renforcer l'adaptation des activités du projet conformément aux objectifs du projet. Un suivi périodique de la mise en œuvre sera entrepris par le comité de projet et le PNUD. Des réunions spécifiques entre les unités de gestion du projet et d'autres parties prenantes seront programmées si nécessaire (en particulier les membres du comité de projet).

4. Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons apprises grâce au PNUD et autres entités ont-elles façonné la conception du projet? (Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4):

Note

- **4:** Les connaissances et les leçons apprises, appuyées par des preuves crédibles à partir des évaluations, analyses et suivis ont été explicitement utilisées et indiquées correctement afin de développer la théorie du changement du projet and justifier la stratégie utilisée par le projet par rapport à d'autres méthodes.
- **3:** La conception du projet mentionne les connaissances et les leçons apprises, appuyées par des preuves crédibles à partir des évaluations, analyses, suivis et/ou autres sources. Cependant, ces références n'ont pas été explicitement utilisées pour développer la théorie du changement du projet ou justifier la stratégie utilisée par le projet par rapport à d'autres méthodes.
- **2:** La conception du projet mentionne les connaissances et les leçons, appuyées par des preuves/sources relativement limitées. Cependant, ces références n'ont pas été explicitement utilisées pour développer la théorie du changement du projet ou justifier la stratégie utilisée par le projet par rapport à d'autres méthodes.
- **1:** Les connaissances et les leçons ont été très peu utilisées lors de la conception du projet. Ces références ne sont pas appuyées par des preuves.
- **0:** Il n'y a aucune preuve de l'utilisation des connaissances et des leçons apprises dans la conception du projet.

4

*N.B: Si les notes attribuées sont 0 ou 1, des mesures de gestion doivent être prises ou des justifications de gestion valables doivent être fournies.

Preuves

Cette conception de projet est basée sur une évaluation crédible des besoins et elle répond directement aux recommandations et barrières identifiées. L'utilisation des meilleures pratiques façonne également plusieurs activités de projet telles que l'évaluation globale des besoins en formation technique et du matériel de sensibilisation. Les réseaux spécialisés du PNUD dans les domaines concernés, le catalogue national de leçons apprises dans les domaines seront aussi utilisés pour publier les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre dudit portefeuille (et de ses projets constitutifs). Par ailleurs, le projet fait appel à des actionnaires en vue de discuter et convenir des meilleures pratiques pour plusieurs autres activités. Le projet a été conçu pour coordonner ses efforts avec d'autres initiatives de la région et s'appuyer sur elles.

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES SUIVIS DE PROJETS

Ce projet va utiliser les connaissances, les meilleures pratiques et les leçons apprises d'autres projets de façon à façonner les activités et résultats du projet, et à améliorer le projet global. Lorsque ce programme sera en phase d'achèvement, un atelier de retour d'expériences et de capitalisation sera conduit et une stratégie de diffusion des leçons apprises (meilleures pratiques et échecs) sera développée et mise en œuvre à travers des échanges (réunions, ateliers, conférences, voyages d'études, etc.) avec d'autres projets à l'échelle locale, nationale ou régionale.

5. Le projet utilise-t-il une analyse comparative entre les genres dans la conception du projet? Est-ce qu'il inclut des mesures/ produits et indicateurs spéciaux pour résoudre les inégalités de genre et valoriser les femmes ?

Note

- **4:** Une étude spécifique au genre portant sur l'impact différentiel de la situation du développement du projet sur les relations hommes-femmes a été effectuée, avec des contraintes identifiées et clairement abordées dans la conception des mesures/produits et indicateurs propres à chaque genre (le cas échéant).
- **3:** Une étude spécifique au genre portant sur l'impact différentiel de la situation du développement du projet sur les relations hommes-femmes a été effectuée, avec des contraintes identifiées (mais pas complètement résolues) dans la conception des mesures/produits et indicateurs propres à chaque genre (le cas échéant).
- **2:** Une étude spécifique au genre partielle portant sur l'impact différentiel de la situation du développement du projet sur les relations hommes-femmes a été effectuée, avec des contraintes identifiées, mais celles-ci n'ont pas été explicitement abordées dans la conception des mesures/produits et indicateurs propres à chaque genre.
- **1:** La conception du projet présente des informations et/ou données sur l'impact différentiel de la situation du développement du projet sur les relations hommes-femmes, mais les contraintes n'ont pas été identifiées et une intervention spécifique au genre n'a pas été prise en compte.
- **0:** Aucune étude spécifique au genre sur l'impact différentiel de la situation de développement du projet sur les relations hommes-femmes n'a été effectuée.

3

Preuves

Une analyse spécifique au genre a été effectuée et incluse dans le document du projet. Le résultat 5 contribuera spécifiquement à la promotion de l'autonomisation des femmes. Il y a des indicateurs spécifiques pouvant résoudre les problèmes liés au genre identifiés, tandis que d'autres seront identifiés et suivis pendant la mise en œuvre du projet.

6. Y a-t-il un avantage concret pour le PNUD de s'impliquer dans le rôle envisagé par le projet vis-à-vis des partenaires nationaux, des autres partenaires de développement et d'autres acteurs?

Note

(Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4):

- **4:** Une étude portant sur le rôle des autres partenaires dans la zone où le projet entend œuvrer a été effectuée. Des preuves crédibles appuient l'engagement du PNUD et des partenaires à travers le projet. Les options pour une coopération Sud-Sud et triangulaire ont été considérées, le cas échéant.
- **3:** Une étude portant sur le rôle des autres partenaires dans la zone où le projet entend œuvrer a été effectuée. Des preuves relativement limitées appuient l'engagement du PNUD et des partenaires à travers le projet. Les options pour une coopération Sud-Sud et triangulaire n'ont pas été explicitement considérées.
- **2:** Quelques études portant sur le rôle des autres partenaires and la zone où le projet entend œuvrer ont été effectuées. Des preuves relativement limitées appuient l'engagement proposé du PNUD et des partenaires à travers le projet. Les options pour une coopération Sud-Sud et triangulaire n'ont pas été explicitement considérées.
- **1:** Aucune étude pertinente sur le rôle des autres partenaires dans la zone où le projet entend œuvrer n'a été effectuée ; et des preuves relativement limitées appuient l'engagement proposé du PNUD et des partenaires tout au long du projet. Les options pour une coopération Sud-Sud et triangulaire n'ont pas été considérées.
- **0:** Aucune étude sur le rôle des autres partenaires dans la zone où le projet entend œuvrer n'a été effectuée pour façonner la conception du rôle envisagé par le PNUD et d'autres partenaires tout au long du projet.

4

*N.B: Si les notes attribuées sont 0 ou 1, des mesures de gestion doivent être prises ou des justifications de gestion valables doivent être fournies.

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES SUIVIS DE PROJETS

Preuves

A la suite d'un mandat du PNUD, d'une relation exceptionnelle avec le gouvernement et d'un engagement à long-terme à Madagascar, le PNUD a un avantage comparatif en facilitant les partenariats avec les gouvernements, particulièrement pour les projets financés par d'autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union Européenne, USAID, GIZ, etc.). Des consultations ont été tenues avec l'USAID, l'Agence Française de Développement, l'Agence Allemande de Développement et d'autres donateurs durant la phase de développement du projet.

GESTION & SURVEILLANCE

<p>7. Le projet a-t-il un solide cadre de résultats? (Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4: La sélection de résultats et les activités du projet sont à un niveau approprié et se rapportent clairement à la théorie du changement du projet. Les résultats sont accompagnés par SMART, des indicateurs axés sur les résultats qui mesurent tous les principaux changements attendus identifiés dans la théorie du changement, chacun avec des sources de données crédibles et des lignes de bases et des cibles peuplées, comprenant des indicateurs spécifiques au genre et ventilés par sexe selon le cas le cas échéant. • 3: La sélection de résultats et les activités du projet sont à un niveau approprié et sont cohérents avec la théorie du changement du projet. Les résultats sont accompagnés par SMART, des indicateurs axés sur les résultats, avec des sources de données spécifiques. La plupart des lignes de base et des cibles sont peuplées. Certains usent d'indicateurs spécifiques au genre et ventilés par sexe. • 2: La sélection de résultats et les activités du projet sont à un niveau approprié, mais ne font pas référence à la théorie du changement du projet. Les résultats sont accompagnés par SMART, des indicateurs axés sur les résultats, mais les lignes de base, les cibles et les sources de données ne sont pas complètement spécifiées. Certains usent d'indicateurs spécifiques au genre et ventilés par sexe. • 1: La sélection de résultats et les activités du projet ne sont pas à un niveau approprié. Les résultats <u>ne sont pas</u> accompagnés par SMART, des indicateurs axés sur les résultats, et n'ont pas été peuplés par les lignes de bases et les cibles. Les sources de données ne sont pas spécifiées. Aucune spécification du genre ni ventilation par sexe des indicateurs n'a été faite. • 0: La sélection de résultats et les activités du projet ne sont pas accompagnés par des indicateurs appropriés capables de mesurer les changements attendus. <p><small>*Note: Une action de gestion ou une forte justification de gestion doit être donnée pour les notes de 0 ou 1.</small></p>	<p>Note</p> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 5px 0;"/> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">3</p>
---	---

Preuves

Les résultats du projet seront mesurés à travers un ensemble de résultats, de procédures, d'indicateurs de performances ayant été établi en utilisant les critères de conception SMART. Ces indicateurs ont été développés pour convenir à chaque résultat majeur du projet. Un nombre d'indicateurs spécifiques au genre a aussi été intégré.

<p>8. Existe-t-il un plan de Suivi-Evaluation complet et chiffré avec des sources et des méthodes de collection de données pour soutenir la gestion et le suivi factuel du projet ?</p>	<p>Oui (2)</p>	<p>No (0)</p>
<p>9. Le mécanisme de gouvernance du projet est-il clairement défini dans le descriptif du projet, y compris la composition planifiée du comité du projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4: Le mécanisme de gouvernance est entièrement défini dans la composition du projet. Des personnes ont été nommées pour chaque poste dans le dans le mécanisme de gouvernance (en particulier tous les membres du comité du projet), et des termes de référence complets du comité du projet ont été joints au descriptif du projet. Une discussion a été tenue avec chaque membre du comité sur leur rôle et responsabilités, et tous les membres se sont mis d'accord avec les termes de référence. • 3: Le mécanisme de gouvernance est presque entièrement défini dans le descriptif du projet. Des personnes ont été nommées pour chaque poste dans le mécanisme de gouvernance (en particulier tous les membres du comité du projet). Les termes de référence complets du comité du projet n'ont pas été joints, cependant le descriptif du projet décrit les responsabilités du comité, du directeur/gestionnaire du projet et des rôles d'assurance qualité. • 2: Le mécanisme de gouvernance est partiellement défini dans le descriptif du projet, des institutions spécifiques sont mentionnées comme occupant les principaux rôles de gouvernance, mais les individus 	<p>Note</p> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 5px 0;"/> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">3</p>	

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES SUIVIS DE PROJETS

n'ont pas encore été spécifiés. Le descriptif du projet décrit les responsabilités les plus importantes du comité, du directeur/gestionnaire du projet et des rôles d'assurance qualité, mais les termes de référence complets ne sont pas inclus.

- **1:**Le mécanisme de gouvernance est défini de façon imprécise dans le descriptif du projet, mentionnant seulement les rôles clés qui seront remplis à une date ultérieure. Aucune information n'est donnée sur les positions clés dans le mécanisme de gouvernance.
- **0:**Le mécanisme de gouvernance n'est pas clairement défini dans le descriptif du projet.

*Note: Une action de gestion ou une forte justification de gestion doit être donnée pour les notes de 0 ou 1.

Preuves

Le mécanisme de gouvernance est presque entièrement défini dans le descriptif du projet (voir Section VIII). De plus, les termes de référence pour les mécanismes, les structures, et les spécialistes du projet qui aideront à l'élaboration de celui-ci sont présentés dans l'Annexe 6.

1. **10. Les risques du projet ont-ils été identifiés avec des plans clairs élaborés pour gérer et atténuer chaque risque ?(Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4) :**

- **4:**Risques du projet entièrement décrits dans le registre des risques du projet, sur la base d'une analyse complète référençant des hypothèses clés faites dans la théorie du changement du projet. Plan clair et complet en place pour gérer et atténuer chaque risque.
- **3:**Risques du projet identifiés dans le registre des risques du projet. Plan clair en place pour gérer et atténuer les risques.
- **2:**Certains risques identifiés dans le registre initial des risques du projet. Quelques mesures générales d'atténuation de risques ont été identifiées, elles ne répondent cependant pas adéquatement et complètement aux risques identifiés.
- **1:**Certains risques identifiés dans le registre initial des risques du projet, mais aucune mesure d'atténuation de risques identifiée.
- **0:**Les risques ne sont pas clairement identifiés. Aucun registre initial des risques du projet inclus dans le descriptif du projet.

*Note: Une action de gestion doit être prise pour les notes de 0 ou 1.

Note

4

Preuves

Une évaluation des risques a été entreprise dans le cadre du portefeuille. Au cours de la phase de consultation, une évaluation approfondie des risques basée sur un ensemble étendu de consultations et l'examen de la documentation de fond a été achevée. Les risques et les hypothèses ont été pleinement identifiés dans le projet. Des mesures d'atténuation ont été prises en considération et incluses dans le descriptif du projet. Voir section 3.5

PERFORMANT

11. Des mesures spécifiques pour assurer l'utilisation rentable des ressources ont-elles été explicitement mentionnées dans le cadre de la conception du projet? Cela peut inclure l'analyse de la théorie du changement pour explorer différentes options pour obtenir les résultats maximaux avec les ressources disponibles.

Oui
(2)

No
(0)

12. Des plans sont-ils en place pour assurer la liaison du projet avec d'autres projets et initiatives pertinents en cours, menés par le PNUD, des partenaires nationaux ou autres, pour atteindre de meilleurs résultats (entre autres, par exemple, le partage de ressources ou la coordination de livraisons) ?

Oui
(2)

No
(0)

13. Le budget est-il justifié et soutenu par des estimations valides?

Oui
(2)

No
(0)

14. Le Bureau National récupère-t-il complètement ses coûts liés à la mise en œuvre du projet?

Oui
(2)

No
(0)

EFFICACE

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES SUIVIS DE PROJETS

<p>15. Cette modalité de mise en œuvre choisie est-elle la mieux appropriée? (Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4: Les évaluations des partenaires d'exécution requis (évaluation des capacités, micro-évaluation HACT) ont été menées, et il est prouvé que les options pour les modalités de mise en œuvre ont été soigneusement étudiées. Une forte justification appuie le choix de la modalité sélectionnée, sur la base du contexte de développement. • 3: Les évaluations des partenaires d'exécution requis (évaluation des capacités, micro-évaluation HACT) ont été menées, et il est prouvé que les options pour les modalités de mise en œuvre ont été étudiées. Une justification appuie le choix de la modalité sélectionnée, sur la base du contexte de développement. • 2: Les capacités des partenaires d'exécution ont été évaluées, mais la micro-évaluation HACT n'a pas été menée à cause de facteurs externes indépendants du contrôle du PNUD. Il est prouvé que des options pour les modalités de mise en œuvre ont été considérées. Le choix de la modalité sélectionnée est justifié, sur la base du contexte de développement. • 1: Les évaluations requises n'ont pas été menées, mais il est prouvé que des options pour les modalités de mise en œuvre ont été considérées. • 0: Les évaluations requises n'ont pas été menées, et il n'est pas prouvé que des options pour les modalités de mise en œuvre aient été considérées. <p><small>*Note: Une action de gestion ou une forte justification de gestion doit être donnée pour les notes de 0 ou 1.</small></p>	4
<p>Preuves Ce projet sera exécuté par le Bureau de Pays du PNUD en déployant des équipes au niveau des régions cibles. Le choix de modalité est basé sur un accord entre le Gouvernement de Madagascar et le PNUD.</p>	
<p>16. Les groupes ciblés, y compris les populations marginalisées qui seront affectées par le projet, ont-ils participé à la conception du projet ?</p>	Oui (2)
<p>17. Le projet a-t-il des plans explicites d'évaluation ou d'apprentissage d'autres cours, programmés pour éclairer les corrections de cours si nécessaire lors de la mise en œuvre du projet?</p>	Oui (2)
<p>18. Le budget du projet au niveau de sortie reflète des investissements financiers adéquats qui contribuent à la promotion de l'égalité des sexes. Cela peut inclure des résultats qui ont intégré la parité des sexes de façon adéquate (GEN2) ou des résultats pour les interventions spécifiques au genre ou des interventions autonomes (GEN3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4: Le budget du projet reflète des investissements financiers exceptionnels contribuant à l'égalité des sexes, comme en témoignent 100% du budget du projet au niveau de la production avec le score générique GEN2 + GEN3. • 3: Le budget du projet reflète des investissements financiers adéquats contribuant à l'égalité des sexes, comme en témoignent au moins 75% du budget du projet au niveau de la production avec le score générique GEN2 + GEN3. • 2: Le budget du projet reflète des investissements financiers partiels contribuant à l'égalité des sexes, comme en témoignent au moins 50% du budget du projet au niveau de la production avec le score générique GEN2 + GEN3. • 1: Le budget du projet reflète des investissements financiers limités contribuant à l'égalité des sexes, comme en témoignent au moins 25% du budget du projet au niveau de la production avec le score générique GEN2 + GEN3. • 0: Le budget du projet ne reflète aucun investissement financier contribuant à l'égalité des sexes. <p><small>*Note: Une action de gestion ou une forte justification de gestion doit être donnée pour les notes de 0 ou 1.</small></p>	1
<p>Preuves Des activités spécifiques seront prévues avec de budget pour appuyer les initiatives qui contribuent au développement des femmes.</p>	
	Note

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES SUIVIS DE PROJETS

19. Existe-t-il un plan de travail pluriannuel réaliste et un budget qui garantit que les résultats soient livrés à temps et dans les limites des ressources allouées? (Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4) :

- **4:** Le projet a un plan de travail pluriannuel et un budget pluriannuel au niveau de l'activité pour s'assurer que les résultats soient livrés à temps et dans les limites des ressources allouées.
- **3:** Le projet a un plan de travail pluriannuel au niveau de l'activité et un budget pluriannuel au niveau des résultats.
- **2:** Le projet a un plan de travail pluriannuel et un budget pluriannuel au niveau des résultats.
- **1:** Le projet a un plan de travail pluriannuel au niveau des résultats, mais n'a pas de budget pluriannuel.
- **0:** Le projet n'a pas de plan de travail pluriannuel.

4

Preuves

Le projet a un plan de travail pluriannuel par projet ou par région (Voir section VII)

NORMES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

20. Le projet s'est-il assuré que les hommes et les femmes aient un accès équitable aux ressources du projet et des avantages sociaux et environnementaux comparables ? (Sélectionnez l'option qui reflète le plus le projet – Donnez une note de 0 à 4) :

- **4:** Preuve crédible que le projet reflète complètement une stratégie cohérente fournissant un accès équitable et un contrôle sur les ressources du projet et les avantages sociaux et environnementaux (ex : sécurité, santé, eau et culture) à travers la justification, les stratégies et les cadres de résultats du projet.
- **3:** Preuve crédible que le projet reflète partiellement une stratégie fournissant un accès équitable et un contrôle sur les ressources du projet et les avantages sociaux et environnementaux (ex : sécurité, santé, eau et culture) à travers la justification, les stratégies et les cadres de résultats du projet.
- **2:** Preuve crédible que la conception du projet comprend un ensemble d'activités fournissant un accès équitable et un contrôle sur les ressources du projet et les avantages sociaux et environnementaux (ex : sécurité, santé, eau et culture) même si les activités du projet ne font pas partie d'une stratégie cohérente.
- **1:** Preuve crédible que la conception du projet comprend quelques activités dispersées fournissant un accès équitable et un contrôle sur les ressources du projet et les avantages sociaux et environnementaux (ex : sécurité, santé, eau et culture)
- **0:** Le projet n'a pas d'interventions assurant un accès équitable aux opportunités et avantages pour les hommes et les femmes ou réduisant les problèmes d'inégalité de sexe dans l'accès ou le contrôle sur les ressources du projet et les avantages sociaux et environnementaux (ex : sécurité, santé, eau et culture)

Note

3

*Note: Une action de gestion ou une forte justification de gestion doit être donnée pour les notes de 0 ou 1.

Preuves

Les considérations des genres ont été prises en compte dans la formulation du projet. Durant la mise en œuvre, tous les efforts ont été faits pour intégrer les problèmes d'inégalité des sexes. De plus, les rôles des hommes et des femmes dans la participation aux activités du projet seront définis de façon égale sans aucune discrimination. Le projet comprend également de nombreuses mesures de validation et des indicateurs sexospécifiques afin d'assurer des accès et des bénéfices égaux.

21. Le projet a-t-il appliqué une approche fondée sur les droits de l'homme?

- **4:** Des preuves crédibles que les possibilités d'intégrer les droits de l'homme dans le projet et de donner la priorité aux principes de responsabilité, de participation significative et de non-discrimination ont été pleinement prises en considération. Tout impact négatif potentiel sur la jouissance des droits de l'homme a été rigoureusement évalué et identifié avec des mesures appropriées d'atténuation et de gestion incorporées dans la conception et le budget du projet.
- **3:** Des preuves partielles que les possibilités d'intégrer les droits de l'homme dans le projet ainsi que les principes de responsabilité, de participation significative et de non-discrimination ont été prises en considération. Des effets négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme ont été évalués et

Note

4

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES SUIVIS DE PROJETS

<p>identifiés et des mesures appropriées d'atténuation et de gestion incorporées dans la conception et le budget du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2: Des preuves limitées que les possibilités d'intégrer les droits de l'homme dans le projet et les principes de responsabilité, de participation significative et de non-discrimination ont été prises en considération. Les effets négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme ont été évalués et identifiés et des mesures appropriées d'atténuation et de gestion incorporées dans la conception et le budget du projet. • 1: Aucune preuve que les possibilités d'intégrer les droits de l'homme dans le projet et les principes de responsabilité, de participation significative et de non-discrimination ont été prises en compte. Des preuves limitées que les effets négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme ont été considérées. • 0: Aucune preuve que les possibilités d'intégrer les droits de l'homme dans le projet ont été prises en considération. Aucune preuve que l'impact négatif potentiel sur la jouissance des droits de l'homme a été pris en considération. <p><small>*Note: Une action de gestion ou une forte justification de gestion doit être donnée pour les notes de 0 ou 1.</small></p>	
<p>Preuves Le projet soutient la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes, lors de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de la gestion collaborative adaptative du projet. Les parties prenantes participeront aux activités de renforcement des capacités et le projet développera un environnement propice à l'engagement actif des parties prenantes dans la gouvernance locale et la gestion des ressources naturelles. Au cours de la phase de préparation du document de portefeuille, des consultations ont eu lieu avec un groupe diversifié d'intervenants afin de construire aussi globalement que possible une compréhension des obstacles (la base de référence du projet). L'hypothèse intégrée à la conception du projet est que les vastes consultations au cours de la formulation du projet renforcent la transparence et la légitimité des activités de projet proposées, mais que, lors de la mise en œuvre du projet, les activités peuvent et doivent être adaptées pour assurer que les droits humains des parties prenantes soient préservés et/ou renforcés. Les vastes consultations des parties prenantes, les ateliers d'apprentissage par la pratique et les dialogues de sensibilisation visent à attirer le plus grand nombre possible de personnes afin de réduire les risques de marginalisation des parties prenantes et d'intégrer leurs points de vue diversifiés dans autant d'activités de projet que possible.</p>	
<p>22. Le projet at-il envisagé de potentielles opportunités environnementales et impacts négatifs, en appliquant une approche de précaution?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4: Des preuves crédibles que des <u>opportunités d'amélioration</u> de la durabilité environnementale et d'intégration des liens pauvreté-environnement ont été pleinement prises en compte. Opportunités identifiées totalement intégrées dans la stratégie et la conception du projet. Preuves crédibles que les potentiels impacts environnementaux négatifs identifiés et rigoureusement évalués avec des mesures appropriées de gestion et d'atténuation incorporées dans la conception et le budget du projet. • 3: Preuves limitées que les possibilités d'améliorer la durabilité environnementale et les liens entre la pauvreté et l'environnement ont été considérées. Preuves crédibles que les potentiels impacts environnementaux négatifs ont été identifiés et évalués et des mesures appropriées de gestion et d'atténuation incorporées dans la conception et le budget du projet. • 2: Aucune preuve que les possibilités de renforcer la durabilité environnementale et les liens pauvreté-environnement ont été prises en considération. Preuves crédibles que les potentiels impacts environnementaux négatifs ont été évalués et des mesures appropriées de gestion et d'atténuation incorporées dans la conception et le budget des projets. • 1: Aucune preuve que les possibilités de renforcer la durabilité environnementale et les liens pauvreté-environnement ont été prises en considération. Preuves limitées que les potentiels impacts environnementaux négatifs ont été suffisamment pris en considération. • 0: Aucune preuve que de potentiels impacts environnementaux négatifs ont été pris en considération. <p><small>*Note: Une action de gestion ou une forte justification de gestion doit être donnée pour les notes de 0 ou 1.</small></p>	<p>Note</p> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 5px 0;"/> <p>4</p>
<p>Preuves Ce projet est cohérent avec le Plan-cadre actuel des Nations Unies pour 2021-2023 pour Madagascar et se rapporte aux initiatives nationales pour parvenir à un développement durable.</p> <p>Ce projet organisera des campagnes d'information et de ateliers pour enseigner de nouveaux outils et méthodologies pour assurer la durabilité environnementale en renforçant les liens entre les priorités environnementales mondiales et socio-économiques nationales. Les bénéfices socio-économiques de ce projet seraient démontrés à moyen terme grâce à de</p>	

DIRECTIVES SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES SUIVIS DE PROJETS

meilleurs indicateurs et à des décisions de planification qui amélioreront le développement durable et plus respectueux de l'environnement.

23. Si le projet vaut 500 000 \$ ou plus, la procédure de dépistage environnemental et social (SESP) a-t-elle été menée pour identifier les impacts et les risques sociaux et environnementaux potentiels ?

Oui

N/A

DURABILITÉ ET PROPRIÉTÉ NATIONALE SUSTAINABILITY & NATIONAL OWNERSHIP

24. Les partenaires nationaux ont-ils dirigé ou participé de manière proactive à la conception du projet? (Sélectionnez les options 0-4 qui reflètent le mieux ce projet):

- **4:** Les partenaires nationaux ont la pleine propriété du projet et ont mené le processus de développement du projet.
- **3:** Le projet a été développé conjointement par le PNUD et les partenaires nationaux, avec un effort égal.
- **2:** Le projet a été élaboré par le PNUD en étroite consultation avec les partenaires nationaux.
- **1:** Le projet a été développé par le PNUD avec un engagement limité des partenaires nationaux.
- **0:** Le projet a été développé par le PNUD sans aucun engagement des partenaires nationaux.

Notation
Score

3

Preuve

Les intervenants nationaux ont participé aux consultations régionales l'élaboration du portefeuille, qui ont réaffirmé la validité des activités du projet. Le PNUD a fourni un appui technique et financier au cours du processus de formulation du projet.

25. Les institutions et les systèmes clés sont-ils identifiés et existe-t-il une stratégie pour renforcer les capacités spécifiques/globales en fonction des évaluations de la capacité? (Sélectionnez les options 0-4 qui reflètent le mieux ce projet):

- **4:** Le projet a une stratégie globale pour renforcer les capacités spécifiques des institutions nationales en fonction d'une évaluation systématique et détaillée de la capacité qui a été achevée.
- **3:** Une évaluation de la capacité a été effectuée, bien qu'elle ne soit pas systématique ni détaillée. Le document de projet a identifié les activités qui seront entreprises pour renforcer les capacités des institutions nationales, mais ces activités ne font pas partie d'une stratégie globale.
- **2:** Une évaluation de la capacité est prévue le début du projet. Il est prévu d'élaborer une stratégie visant à renforcer les capacités spécifiques des institutions nationales en fonction des résultats de l'évaluation de la capacité.
- **1:** Il existe une mention dans le document de projet des capacités des institutions nationales à renforcer par le biais du projet, mais aucune évaluation de la capacité ni aucun développement spécifique de la stratégie n'est prévu.
- **0:** les évaluations de la capacité n'ont pas été réalisées et ne sont pas prévues. Il n'existe aucune stratégie pour renforcer les capacités spécifiques des institutions nationales.

Rating
Score

3

*Note: Une action de gestion ou une forte justification de gestion doit être donnée pour les notes de 0 ou 1.

Preuves

La stratégie du projet repose sur la résolution des obstacles aux capacités ciblées. Les activités du projet sont conçues pour accroître la capacité des institutions clés grâce à une approche collaborative de gestion adaptative et d'apprentissage par la pratique. Cela se manifestera en grande partie autour d'un ensemble clé de procédures, d'outils et de meilleures pratiques améliorés.

26. Existe-t-il un plan clair de la façon dont le projet utilisera les systèmes nationaux, et comment les systèmes nationaux seront utilisés dans la mesure du possible?

Oui
(2)

27. Existe-t-il un plan clair de transition/élimination progressive élaboré avec les parties prenantes clés afin de maintenir ou d'élargir les résultats (y compris la stratégie de mobilisation des ressources)?

Oui
(2)

1. **Social and Environmental Screening Template** [English][French][Spanish], including additional Social and Environmental Assessments or Management Plans as relevant. (NOTE: The

SES Screening is not required for projects in which UNDP is Administrative Agent only and/or projects comprised solely of reports, coordination of events, trainings, workshops, meetings, conferences, preparation of communication materials, strengthening capacities of partners to participate in international negotiations and conferences, partnership coordination and management of networks, or global/regional projects with no country level activities).

Critères d'Évaluation Sociale et Environnementale

Informations sur le projet	
Titre du Projet	Renforcement de la résilience pour l'émergence économique régionale et le développement territorial.
Numéro du Projet	
Localisation (Globale/Région/Pays)	Madagascar

Partie A. Intégration de Principes Généraux pour Renforcer la Durabilité Sociale et Environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux afin d'intégrer la durabilité sociale et environnementale ?
<i>Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet met l'accent sur l'approche basée sur les droits de l'homme</i>
<p>Le projet met l'accent sur l'approche basée sur les droits de l'homme à travers une participation et un engagement significatif des parties prenantes en commençant par l'élaboration du projet, et comprenant l'implémentation, la surveillance et la gestion adaptative et collaborative du projet. Les intervenants seront invités à participer aux activités de développement de capacités et le projet cultivera un environnement propice à leur engagement actif dans la gouvernance territoriale et locale, et la gestion de ressources naturelles.</p> <p>Dans le cadre de la phase de formulation du projet, des consultations ont eu lieu avec un large groupe d'intervenants pour assurer une meilleure compréhension des défis et des obstacles à une politique environnementale vigoureuse, une conformité, la gestion des données et de l'information et une prise de décision plus efficace pour le développement durable local.</p> <p>Une hypothèse de la stratégie du projet soutient que des consultations approfondies durant la formulation du projet amélioreront la transparence et la légitimité des activités proposées (même si ces dernières pourraient et devraient être adaptées pour assurer la préservation et ou le renforcement des droits des intervenants). De plus, le pilier 1, qui se concentre sur l'amélioration de la sensibilisation des valeurs environnementales mondiales et la gestion de connaissance, permet une approche multidimensionnelle incluant des programmes d'engagement et de sensibilisation des parties prenantes avec le secteur privé, les médias, la société civile, et les organisations locales.</p> <p>Les consultations extensives des intervenants, les ateliers d'apprentissage par la pratique et les dialogues de sensibilisation du projet visent à engager autant de personnes que possible afin de réduire les risques de marginalisation des intervenants et à intégrer leurs différentes perspectives dans autant d'activités que possible.</p>
<i>Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet est susceptible d'améliorer l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes</i>
<p>Les préoccupations liées à l'égalité des sexes ont été prises en compte, et par conséquent, la surveillance des indicateurs clés, tels que l'équilibre entre les sexes dans les activités de développement de capacité et la mesure dans laquelle les questions de genre façonnent les délibérations et les recommandations de l'atelier, sont inclus dans le projet. Cela comprendra la promotion de la parité des sexes, y compris la promotion de l'égalité des sexes et l'émancipation et la participation des femmes à la gestion de l'environnement.</p>
<i>Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet met l'accent sur la durabilité environnementale</i>

Ce projet répond aux priorités nationale et régionale, tels que le PEM, le PEM du Sud de Madagascar, le PRD, le Plan d'Action National de Lutte contre la Sécheresse et la Désertification, le Plan d'Action National de Lutte pour l'Adaptation au Changement Climatique, à Madagascar (2006), le Deuxième Rapport National (2010), la SPANB, ainsi que la charte nationale de 2013 et la Politique Nationale pour l'Environnement (2010) qui constituent les deux principaux instruments de politique qui définissent la vision et les priorités de la bonne gouvernance et de la gestion des ressources naturelles et environnementales de Madagascar. Les Conventions de Rio serviront de cadre analytique pour l'identification des critères et indicateurs environnementaux mondiaux et seront liés aux objectifs de développement durables et d'autres indicateurs à Madagascar. A travers des formations d'apprentissage par la pratique, une stratégie nationale de développement durable intégrant complètement les obligations des conventions de Rio, un Système d'Information de Gestion Environnemental, et des structures et mécanismes institutionnelles améliorés pour intégrer et renforcer les conventions de Rio, la durabilité environnementale sera adoptée.

2- Partie B. Identification et Gestion des Risques Sociaux et Environnementaux

QUESTION 3: Quel est le niveau d'importance des risques sociaux et environnementaux potentiels ? <i>Note: Répondez aux questions 4 et 5 ci-dessous avant de procéder à la Question 6</i>			QUESTION 6: Quelle évaluation environnementale et quelles mesures de gestion ont-elles été prises et/ou requises pour remédier aux risques potentiels ? (pour les Risques de Moyenne et de Haute Importance) ?
Impact et Probabilité (1-5)	Importance (Faible, Moyenne, Haute)	Commentaires	Description des mesures d'évaluation et de gestion telles que reflétées dans le design du projet. Si l'ESIA ou l'EESS est requis, notez que l'évaluation devrait tenir compte de tous les impacts et risques potentiels.
QUESTION 4: Quel est la catégorisation globale des risques du projet?			
Choisissez une catégorie (voir PEPSE pour vous conseiller)			Commentaires
<i>Risque faible</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		Il existe deux risques: a) le risque que les acteurs du projet n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations, et b) le risque que des populations autochtones se trouvent sur la zone du projet. Ces risques sont minimes et seront atténués par la conception d'inclusion, d'engagement et de mécanismes de grief appropriés du projet.
<i>Risque modéré</i>	<input type="checkbox"/>		
<i>Risque élevé</i>	<input type="checkbox"/>		
QUESTION 5: En vous basant sur les risques identifiés et la catégorisation des risques, quelles exigences des NES sont pertinentes ?			
Choisissez toutes les options pertinentes			Commentaires
<i>Principe 1: Droits de l'Homme</i>	<input type="checkbox"/>		Aucun commentaire requis
<i>Principe 2: Egalité des Sexes et Emancipation des Femmes</i>	<input type="checkbox"/>		Aucun commentaire requis
<i>1. Conservation de la Biodiversité et Gestion des Ressources Naturelles</i>	<input type="checkbox"/>		Aucun commentaire requis
<i>2. Atténuation et Adaptation au Changement Climatique</i>	<input type="checkbox"/>		Aucun commentaire requis
<i>3. Santé Communautaire, Sécurité et Conditions de Travail</i>	<input type="checkbox"/>		Aucun commentaire requis
<i>4. Patrimoine Culturel</i>	<input type="checkbox"/>		Aucun commentaire requis
<i>5. Déplacement et Relocalisation</i>	<input type="checkbox"/>		Aucun commentaire requis
<i>6. Populations Locales</i>	<input type="checkbox"/>		Aucun commentaire requis
<i>7. Prévention de la Pollution et Efficacité des Ressources</i>	<input type="checkbox"/>		Aucun commentaire requis

2. Approbation finale

Signature	Date	Description
Expert AQ		Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un agent de Programme PNUD. La signature définitive confirme qu'ils ont vérifié pour s'assurer que la PEPSE est correctement menée.
Approbateur AQ		Cadre supérieur du PNUD, généralement le Directeur de Pays Adjoint, le Directeur de Pays, du PNUD, le Représentant Résident Adjoint, ou le Représentant Résident du PNUD. L'approbateur AQ ne peut pas aussi occuper le poste d'Expert AQ. La signature définitive confirme qu'ils ont effectué la PEPSE avant de la soumettre PAC.
Président du PAC		Le président du PAC du PNUD. Dans certains cas, le président peut aussi occuper le rôle d'Approbateur AQ. La signature définitive confirme que la PEPSE a été considéré comme faisant partie de l'évaluation du projet et considéré dans les recommandations du PAC.

3. Pièce jointe 1 PEPSE. Liste de Vérification des Risques Sociaux et Environnementaux

Liste de vérification des Risques Sociaux et Environnementaux Potentiels	
Principe 1: Droits de l'Homme	Réponse (Oui/Non)
1. Le Projet pourrait-il mener à des impacts négatifs sur les jouissances des droits de l'homme (civils, économiques, sociaux et culturels) de la population touchée et particulièrement des groupes marginalisés ?	Non
2. Y a-t-il un risque que le projet puisse avoir des impacts négatifs d'inégalité ou de discrimination sur la population locale, en particulier les individus ou les groupes vivant dans la pauvreté, marginalisés ou exclus ? ¹⁶	Non
3. Le projet pourrait-il potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l'accès aux ressources ou aux services de bases, en particulier aux individus ou groupes marginalisés ?	Non
4. Y a-t-il un risque que le projet puisse exclure les intervenants potentiellement touchés, en particulier les groupes marginalisés, de participer pleinement aux décisions qui pourraient les affecter?	Non
5. Existe-t-il des mesures et mécanismes en place qui répondent aux doléances des communautés locales ?	Non
6. Y a-t-il un risque que les responsables n'aient pas les compétences pour remplir leurs obligations dans le projet?	Oui
7. Y a-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de revendiquer leurs droits ?	Non
8. Etant donné l'opportunité, les communautés locales ou des individus ont-ils mentionné des préoccupations liées aux Droits de l'Homme concernant le Projet pendant la procédure d'engagement des intervenants ?	Non
9. Y a-t-il un risque que le Projet puisse aggraver des conflits ou engendrer des violences entre les communautés ou les individus affectées par le projet ?	Non
Principe 2: Egalité des Sexes et Emancipation des Femmes	
1. Y a-t-il un risque que le Projet proposé puisse avoir un impact négatif sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?	Non
2. Le Projet est-il susceptible de reproduire des discriminations envers les femmes, particulièrement dans leur participation à l'élaboration et à l'implémentation ou à l'accès aux opportunités et bénéfices du projet ?	Non
3. Les groupes et les leaders des femmes ont-elles mentionné des préoccupations liées à l'égalité des sexes durant la procédure d'engagement des parties prenantes et cela a-t-il été inclus dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques?	Non
3. Le Projet pourrait-il potentiellement limiter l'aptitude des femmes à utiliser, développer et protéger les ressources naturelles, en considérant les différents rôles et positions des femmes et des hommes dans leur accès aux biens et services environnementaux ? <i>Par exemple, les activités qui pourraient mener à la dégradation ou à l'épuisement des ressources naturelles dans les communautés qui dépendent de ces ressources pour leur bien-être et comme moyen de subsistance.</i>	Non
Principe 3 : Durabilité Environnementale : Les questions de dépistage concernant les risques environnementaux sont englobées par les questions spécifiques à la norme ci-dessous	
Norme 1 : Conservation de la Biodiversité et Gestion des Ressources Naturelles	
1.1 Le projet pourrait-il potentiellement causer des impacts négatifs aux habitats? (ex: habitats modifiés, naturels et habitats essentiels) et/ou à l'écosystème et aux services écologiques ? <i>Par exemple, à travers la perte, la conversion ou la dégradation d'habitats, la fragmentation, les changements hydrologiques</i>	Non

¹⁶Les motifs de discrimination incluent la race, l'ethnicité, le sexe, l'âge, le langage, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale ou géographique, les biens, la naissance ou autres statuts définissant comme étant une personne indigène ou membre d'une minorité. Les références telles que « hommes et femmes » et autres références similaires sont définies comme comprenant les femmes et les hommes, les garçons et les filles, et les autres groupes discriminés en fonction de leur identité de genre, comme les transgenres et les transsexuels.

1.2	Des activités du projet sont-elles proposées dans ou adjacentes aux habitats essentiels et / ou dans des zones sensibles de l'environnement, y compris des zones protégées (ex : réserve naturelle, parc national), des zones proposées pour la protection ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et / ou des peuples autochtones ou communautés locales?	Non
1.3	Le Projet implique-t-il des changements à l'utilisation des terres et des ressources pouvant avoir des impacts négatifs aux habitats, écosystèmes, et ou aux moyens de subsistance ? (Note : Si des restrictions et / ou limitations à des terres prennent effet, se référer à la Norme 5)	Non
1.4	Les activités du Projet présenteraient-elles des risques aux espèces protégées ?	Non
1.5	Le Projet présenterait-il un risque d'introduire des espèces exotiques envahissantes ?	Non
1.6	Le Projet implique-t-il la récolte de forêts naturelles, de développement de plantation ou le reboisement?	Non
1.7	Le Projet implique-t-il la production et / ou la pêche de population de poissons ou d'autres espèces aquatiques?	Non
1.8	Le Projet implique-t-il une extraction, un détournement ou un confinement important des eaux de surface ou souterraines? <i>Par exemple, la construction de barrages, de réservoirs, le développement de bassins fluviaux, l'extraction d'eau souterraine</i>	Non
1.9	Le Projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques? (ex: collection, récolte et développement commercial)	Non
1.10	Le Projet pourrait-il générer des impacts transfrontaliers ou des problèmes liés à l'environnement mondial?	Non
1.11	Le Projet pourrait-il aboutir vers des activités de développement secondaire ou consécutif qui pourraient mener vers des impacts sociaux et environnementaux négatifs, ou pourrait-il générer un effet cumulatif avec les autres activités déjà existantes ou planifiées dans la zone ? <i>Par exemple, une nouvelle route traversant des zones forestières pourrait engendrer des impacts sociaux et environnementaux directs (abattage d'arbres, terrassement, relocalisation potentielle des habitants). La nouvelle route pourrait aussi faciliter l'intrusion d'occupants clandestins ou générer un développement commercial inattendu le long de la route, potentiellement dans les zones sensibles. Tels sont les effets indirects, secondaires induits qui doivent être pris en considération. Aussi, si des développements similaires dans les zones forestières sont planifiés, il faut prendre en considération les impacts cumulés de ces activités multiples (même si elles ne font pas partie du même Projet).</i>	Non
Norme 2 : Atténuation et Adaptation au Changement Climatique		
2.1	Le Projet proposé entraînera-t-il des émissions importantes de gaz à effet de serre ou pourrait-il aggraver le changement climatique ?	Non
2.2	Les aboutissements potentiels du Projet seront-ils sensibles ou vulnérables aux effets potentiels du changement climatique ?	Non
2.3	Y a-t-il un risque que le Projet propose augmente directement ou indirectement la vulnérabilité sociale et environnementale face au changement climatique dans le présent ou dans le futur (aussi connu sous le nom de méthodes inadaptées) ? <i>Par exemple, les changements apportés à la planification de l'utilisation des terres peuvent encourager le développement des plaines inondables, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de la population aux changements climatiques, en particulier aux inondations.</i>	Non
Norme 3 : Santé Communautaire, Sécurité et Conditions de Travail		
3.1	Les éléments de la construction, de l'opération ou du démantèlement du Projet présenteraient-ils un risque de sécurité potentiel aux communautés locales ?	Non
3.2	Le Projet présenterait-il des risques potentiels à la sécurité et la santé de la communauté à cause du transport, du stockage et de l'utilisation et / ou de la disposition de matériels dangereux (ex : explosifs, carburant et autres produits chimiques durant la construction et l'exploitation) ?	Non
3.3	Le Projet implique-t-il le développement d'une infrastructure à grande échelle (ex : barrages, routes, bâtiments)?	Non
3.4	Les failles des éléments structurels du Projet pourraient-elles présenter des risques aux communautés ? (ex : effondrement de bâtiments ou d'infrastructure)	Non
3.5	Le Projet proposé mène-t-il ou peut-il mener à une vulnérabilité accrue aux tremblements de terre, aux affaissements, aux glissements de terrain, à l'érosion, aux inondations ou à des conditions climatiques extrêmes ?	Non

3.6	Le Projet pourrait-il mener à des risques sanitaires potentiellement accrus (ex : à partir de maladies transmises par l'eau ou d'autres maladies transmissibles par vecteur ou des infections transmissibles telles que le VIH / SIDA)?	Non
3.7	Le Projet présente-t-il des risques potentiels et des vulnérabilités concernant la santé et la sécurité au travail à cause de menaces physiques, chimiques, biologiques et radiologiques pendant la construction, l'exploitation et le démantèlement du Projet ?	Non
3.8	Le Projet implique-t-il un soutien à l'emploi ou aux moyens de subsistance susceptible de ne pas se conformer aux normes nationales et internationales du travail (c'est-à-dire les principes et les normes des conventions fondamentales de l'OIT) ?	Non
3.9	Le Projet engage-t-il un personnel de sécurité pouvant présenter un risque potentiel à la santé et la sécurité des communautés ou des individus (ex : par un manque de formation de responsabilisation adéquat) ?	Non
Norme 4 : Patrimoine Culturel		
4.1	Le Projet proposé résultera-t-il en interventions qui pourraient présenter des effets potentiellement négatifs aux sites, structures ou objets à valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle, religieuse ou à des formes intangibles de culture (ex : connaissances, innovations, pratiques) ? (Note : Les Projets conçus pour protéger et conserver le patrimoine culturel peuvent aussi avoir des effets négatifs involontaires)	Non
4.2	Le Projet propose-t-il l'utilisation de formes tangible et/ou intangible de patrimoine culturel pour des buts commerciaux ou autres ?	Non
Norme 5 : Déplacement et Relocalisation		
5.1	Le Projet pourrait-il impliquer potentiellement des déplacements physiques temporaires ou permanents, complets ou partiels?	Non
5.2	Le Projet pourrait-il entraîner un déplacement économique (ex : perte d'avantages et accès aux ressources dus à des acquisitions de terrain ou à des restrictions d'accès – même en l'absence de relogement physique) ?	Non
5.3	Y a-t-il un risque que le Projet puisse aboutir à des expulsions forcées ? ¹⁷	Non
5.4	Le Projet proposé pourrait-il affecter les arrangements fonciers et/ou les droits de propriétés communautaires / droits coutumiers aux terres, territoires et/ou ressources ?	Non
Norme 6 : Populations locales		
6.1	Des populations locales sont-elles présentes dans la zone du Projet (y compris la zone d'influence du projet)?	Oui
6.2	Est-il probable que le Projet ou des parties du Projet soient localisées dans des terres et des territoires réclamés par les populations locales?	Non
6.3	Le Projet proposé pourrait-il nuire aux droits, aux terres et territoires des populations locales (indépendamment du fait que ces populations possèdent ou non les titres légaux de ces zones) ?	Non
6.4	Y a-t-il eu l'absence de consultations culturellement appropriées menées dans le but d'atteindre le CLPE sur des questions susceptibles d'affecter les droits et les intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations locales concernées?	Non
6.5	Le Projet proposé implique-t-il l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur les terres et les territoires réclamés par les populations locales?	Non
6.6	Existe-t-il l'éventualité d'une expulsion forcée ou le déplacement physique ou économique total ou partiel des peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, aux territoires et aux ressources?	Non
6.7	Le Projet pourrait-il impacter négativement aux priorités de développement des populations locales comme ils le définissent?	Non
6.8	Le Projet pourrait-il potentiellement affecter les moyens de subsistance traditionnels, la survie physique et culturelle des populations locales ?	Non
6.9	Le Projet pourrait-il potentiellement affecter le Patrimoine Culturel des populations locales, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leur savoir et pratiques traditionnels ?	Non
Norme 7 : Prévention de la Pollution et Efficacité des Ressources		

¹⁷Les expulsions forcées comprennent les actes et/ou négligences impliquant le déplacement forcé ou involontaire d'individus, de groupes ou de communautés de leur foyer et/ou de terres et de ressources de propriétés communes occupés ou dont ils dépendent, éliminant ainsi la capacité d'un individu, un groupe ou une communauté à habiter ou à travailler dans un logement, une résidence ou une location sans le soutien ni l'accès à des formes appropriées de protections légales ou autres

7.1	Le Projet pourrait-il potentiellement entraîner la dispersion de polluants dans l'environnement à cause de circonstances courantes ou non courantes avec un risque de provoquer des effets locaux, régionaux et/ou transfrontaliers néfastes ?	Non
7.2	Le Projet propose pourrait-il entraîner la production de déchets (dangereux et non dangereux)?	Non
7.3	Le Projet proposé implique-t-il la manufacture, l'échange, la dispersion et/ou l'utilisation de produits chimiques et/ou de matériaux dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques et de matériaux sujets à des interdictions internationales ? <i>Par exemple, le DDT, le BPC et autres produits chimiques listés dans les conventions internationales comme la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et le Protocole Montréal</i>	Non
7.4	Le Projet proposé implique-t-il l'utilisation de pesticides pouvant nuire à l'environnement et à la santé humaine ?	Non
7.5	Le Projet comprend-il des activités nécessitant une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Non

3- Risk Analysis. Use the standard Risk Register.

N°	Description	Risk Category	Likelihood (L) & Impact (I)	Risk Treatment/Management Measures	Risk Owner
1	Fragilité et insécurité dans les trois régions du Sud de Madagascar (Dahalo) Conflits communautaires	Politique et gouvernance	Moyen	Plaidoyer pour le renforcement de la sécurité Renforcement Dina, et structure locale	PNUD- Région
2	Marge de manœuvre limitée de la région à cause de son statut encore instable dans le paysage institutionnel actuel	Politique et gouvernance	Faible	Plaidoyer pour plus d'autonomie et de ressources pour les régions dans le cadre d'un processus de décentralisation effective	Région, Commune
3	Vulnérabilité du pays aux chocs endogènes et exogènes (risques, catastrophes)	Macro-économique	Moyen	Prévoir des fonds d'urgence et renforcer les structures locales en GRC. Diffusion informations et de sensibilisation. Intégration du changement climatique et GRC dans la planification du développement	PNUD- Centrale
4	Crises humanitaires récurrentes dans le Sud aggravées par les impacts de la pandémie de COVID-19	Economique	Elevé	Prévoir des fonds d'urgence et renforcer les structures locales en GRC	PNUD, Région
5	Mauvaise coordination intersectorielle	Opérationnel	Faible	Appui institutionnel à la Région et au Préfet pour le pilotage et la coordination des intervenants.	PNUD- Région
6	Mauvaise gouvernance	Politique, gouvernance et opérationnel	Moyen	Renforcement de dispositif de mise en œuvre. Coordination étroite et continu avec les secteurs clés. Adoption de la gestion adaptive.	PNUD - Région
				Incorporer des mesures de suivi, d'évaluation et d'analyse des risques pour améliorer la prise de décision par les comités directeurs et permettre des ajustements possibles aux initiatives du proje	
7	Faiblesse de la gestion et de flux des fonds	Financier	Faible L=4 I=3	Nécessité de mettre en place un spécialiste en gestion financière sur terrain. Renforcement du contrôle des flux de fonds. Renforcement des capacités de gestion de fonds pour les collectivités locales impliquées dans la gestion des subventions	PNUD- Central

				dans la gestion des subventions. Respect de la procédure de passation de marché.	
8	Effets du changement climatique	Environnemental	Moyen L=2 I=4	Respect du calendrier culturel sur la production des jeunes plants de reboisement ; Diffusion des techniques agroécologiques Renforcement info/sensibilisation agro-météo	Gestionnaire de projet
9	Mauvais ciblage des bénéficiaires	Social	Faible L=2 I= 3	Critères de ciblage à identifiés avec les autorités locales ;	
10	Recrudescence de COVID19	Santé	Moyen L=4 I=3	Prise en compte de mesures de prévention ; adaptation du plan de travail en fonction de l'évolution de pandémie	Gestionnaire de Projet

4- Capacity Assessment: Results of capacity assessments of Implementing Partner (including HACT Micro Assessment)

5- Portfolio Project Board (Comité de Pilotage) Terms of Reference and TORs of key management positions

Le Comité de pilotage du Portefeuille 3 :

Un comité de pilotage du portefeuille (CoPil) est mis en place pour fournir un appui stratégique à la coordination, au suivi et la mise en œuvre du projet. Le CoPil est co-présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (ou son représentant) et Représentant Résident Adjoint du PNUD (ou son représentant).

Le Comité de Pilotage du portefeuille sera composé des Secrétaires Généraux des Ministères clés concernés, des Gouverneurs, des Partenaires clés et du PNUD.

Il est chargé de :

- Soutenir les projets pour les aspects stratégiques et donner des recommandations et des orientations politiques, y compris les objectifs et les priorités, jugés importants pour la mise en œuvre du portefeuille et des projets ;
- Garantir que les actions du portefeuille cadrent bien avec les prévisions et le document du portefeuille et répondent aux besoins des parties prenantes,
- Favoriser l'implication des parties prenantes,
- Faciliter et valider les changements pouvant s'opérer durant la mise en œuvre du projet,
- Assurer le suivi du portefeuille et participer au suivi-évaluation des projets.
- Mener des missions conjointes.

Le Comité de pilotage se réunit en session ordinaire une fois par an durant toute la durée du projet, sur convocation des co-présidents. Toutefois, ces derniers peuvent, le cas échéant, convoquer le Comité de Pilotage en session extraordinaire ou encore sur demande exprimée des comités de projets.

Les décisions ou recommandations sont prises d'une manière concertée et consensuelle.

Le Comité de Pilotage peut requérir, si besoin est, la participation d'une personne ressource, d'experts nationaux ou internationaux ou celle des partenaires techniques et/ou financiers.

Le Secrétariat du Comité de Pilotage du projet est assuré, d'une manière tournante, par les Unités de mise en œuvre des Projets.

Les Comités de projets :

Un comité de projet sera mis en place pour chaque projet composant le Portefeuille 3 pour ne pas alourdir le comité du pilotage du portefeuille. C'est un organe consultatif regroupant les acteurs locaux et les représentants des bénéficiaires. Le Sous-Copil ne fait pas office et n'a pas le mandat du Comité de Pilotage du Portefeuille. Il sera co-présidé par le Gouverneur (ou son représentant) et le Représentant Résident Adjoint du PNUD (ou son représentant).

Le Comité de projet sera composé par :

- Le Gouverneur
- Le Préfet de région
- Les Directions techniques auprès du gouvernorat et de la préfecture
- Les représentants des Services Techniques Concentrés clés impliqués dans la mise en œuvre des actions (DREF, DRID, DREDD, Juridiction, DRIC, DRJS, DREAH, DREH, DRPEB, DRAE...)
- Les chefs des districts concernés
- Les Maires des Communes d'interventions
- Le PNUD, les partenaires de mise en œuvre, des représentants des bénéficiaires et des représentants des autres agences membres du projet conjoint du Système des Nations Unies.

Les comités de projets sont chargés de :

- Approuver les planifications (PTA) et les techniques du projet
- Approuver les révisions des plans de travail et du budget du projet en cours de mise en œuvre dans l'année

- Forger des liens entre le Projet et des acteurs gouvernementaux stratégiques compatibles avec les initiatives du projet
- Prendre part au processus de suivi et évaluation du projet
- Rendre compte auprès des institutions qu'ils représentent sur le progrès du projet et communiquer l'avis de ces institutions au COPIL
- Tenir des réunions régulières et approuver les procès-verbaux des réunions (au moins deux réunions par an)
- Superviser la qualité du projet et son orientation

Le Comité de projet se réunit en session ordinaire deux fois par, sur convocation des co-présidents. Toutefois, ces derniers peuvent, le cas échéant, convoquer le Comité de projet en session extraordinaire ou encore sur demande exprimée des comités de projets.

Le Secrétariat du Comité de projet est assuré par l'unité de mise en œuvre du Projet.

Coordonnateur Interrégional Grand Sud

Le Coordonnateur Interrégional Grand Sud soutient les trois projets (Atsimo Andrefana, Androy, Anosy) et agit comme point focal de la part du PNUD. Cette responsabilité implique d'assurer une communication efficace entre les partenaires et de surveiller le progrès réalisé sur les résultats escomptés.

Le Coordonnateur Interrégional Grand Sud représente le PNUD au niveau territorial, a la responsabilité de l'atteinte des objectifs du projet et la responsabilité pour l'utilisation des ressources du projet.

Pour cela, il va :

- Assumer la responsabilité globale de l'exécution et de la mise en œuvre réussies du portefeuille dans la zone, de la responsabilité envers le Gouvernement et le PNUD pour l'utilisation correcte et efficace des ressources du portefeuille et des projets qui le composent ;
- Appuyer toutes les réunions des Comités de projets ;
- Servir de point focal pour la coordination des projets avec d'autres organismes gouvernementaux, le PNUD et les organismes d'exécution extérieurs ;
- Veiller à ce que toutes les contributions Gouvernementales engagées dans les projets soient mises à disposition ;
- Superviser le travail des Unités de gestion des projets au niveau des trois régions et veiller à ce que celles-ci soient habilitées à gérer efficacement les projets et les autres membres du personnel des projets afin que ces derniers puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches ;
- Sélectionner et organiser, en étroite collaboration avec le PNUD, le recrutement des Chefs de Projet régionaux (dans les cas où il n'a pas encore été nommé);
- Superviser la préparation des plans de travail des projets, la mise à jour, l'approbation, en consultation avec le PNUD et d'autres parties prenantes tout en assurant la demande en temps opportun d'intrants selon les plans de travail du projet ;
- Représenter l'institution du Gouvernement (homologue nationale) lors des réunions du projet d'examen tripartite, du Conseil des Résultats du PNUD et d'autres réunions des parties prenantes.

Chef de projet

Le chef de projet doit avoir un sens de leadership pour superviser la mise en œuvre effective des lignes d'activités de chaque composante du projet. Il assure la gestion globale et au quotidien du projet suivant les procédures et les normes de qualité requises pour les résultats prévus.

De ce fait, il est le premier responsable de la planification opérationnelle, de la mise en œuvre, du suivi-évaluation, du reporting et de la pérennisation des acquis du projet. Il assure également la coordination de toutes les activités réalisées par les parties prenantes et la liaison avec ces diverses entités. Il participe à la mobilisation des ressources. Il travaille en étroite collaboration avec l'équipe du Portefeuille au niveau central, à l'équipe d'appui et de coordination interrégional, à l'équipe Opération du PNUD et aux entités impliquées par le projet au niveau régional.

Dans la gestion technique du projet, le chef de projet a la responsabilité de :

- Assumer la gestion opérationnelle du projet en cohérence avec le document de projet et du portefeuille, les politiques du PNUD, les procédures d'exécution nationale des projets, et les différentes recommandations des évaluations et du comité de pilotage ;
- Gérer et coordonner l'exécution du projet conformément aux objectifs, plan de travail et budget prévu, pour faire en sorte que les activités dans chaque produit sont mises en œuvre en temps

opportun, de manière efficace et effectivement en conformité avec le document de projet et le plan de travail ;

- Préparer le plan de travail du projet et réviser si nécessaire ;
- Etablir les rapports sur le progrès du plan de travail au comité de projet, au comité de pilotage et au PNUD
- Assurer l'établissement et la soumission (au PNUD, à la Partie Nationale, au bailleur, au comité de projet et au comité de pilotage), des rapports d'activités du projet selon les besoins et les exigences ;
- Surveiller le recrutement des consultants et des prestataires
- Veiller à la présentation à temps des rapports d'avancement de qualité – à la fois ceux requis par le PNUD et les autres bailleurs ;
- Veiller à ce que les différents documents (plans de travail pluriannuel, annuel, trimestriel, opérationnel, journaux, rapports) nécessaires au bon fonctionnement du projet soient élaborés à temps selon les normes de qualité requises et mis à jour ;
- Appuyer à la finalisation des TDRs, l'identification et la sélection des consultants à recruter ;
- Coordonner les activités du projet avec les activités et les initiatives pertinentes des régions et des partenaires locaux ;
- Coordonner la préparation et la mise en œuvre des activités relatives à l'évaluation finale du projet, la gestion des savoirs et des connaissances relatives à la mise en œuvre du projet, ainsi que le processus de clôture opérationnelle du projet ;
- Maintenir des relations étroites avec toutes les parties prenantes et les partenaires concernés pour assurer un flux d'information adéquat et la coopération entre les institutions participantes du projet ;
- Assurer la mise à jour des outils de suivi du projet, relatifs aux risques et aux problèmes ;
- Assurer la liaison et la coordination des réunions et des discussions entre les divers organismes et partenaires d'exécution impliqués dans le projet ;
- Soutenir les efforts visant le développement des partenariats susceptibles de faciliter les réalisations prévues dans le descriptif du projet ;
- Appuyer à la planification et la conception de toutes les activités de projet, à travers les processus de planification trimestrielles et les préparations des TDRs et description des activités ;
- Encadrer et/ou suivre les prestataires de service (cabinets, consultants, formateurs...) recrutés pour appuyer ponctuellement la mise en œuvre des activités (préparation des TDR, choix des prestataires, suivi des prestations...)
- Assurer la facilitation des échanges et la circulation de l'information (élaboration de PV de réunions, comptes rendus de visite ou de mission) entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Appuyer le responsable communication dans l'activité de communication pour assurer la visibilité des actions et la crédibilité du PNUD ;
- Contribuer dans les planifications stratégiques auxquelles ses expertises sont demandées pour mieux intégrer les défis ;
- Contribuer dans l'identification et le développement de nouveaux projets ;
- Entreprendre d'autres tâches exigées par le projet.

Dans la gestion administrative et financière du projet, le chef de projet a la responsabilité de :

- Gérer les opérations au quotidien du budget, y compris la gestion des dossiers financiers et autres pour faciliter les audits du projet ; ce qui inclut le suivi des ressources financières et de la comptabilité pour assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers ;
- Gérer les ressources financières sur la base de la valeur des ressources et des principes de rentabilité ;
- Assurer le respect des procédures administratives et financières dans la mise en œuvre du projet ;
- Superviser la gestion du matériel du projet, la mise à jour de l'inventaire des biens, le service d'enregistrement et les systèmes de communication ;
- Assurer la soumission, dans les délais, de l'inventaire annuel de l'équipement durable et autres rapports financiers et administratifs ;
- Superviser et évaluer le personnel technique et administratif et les consultants affectés au projet ;
- Encadrer et/ou suivre les prestataires de service (cabinets, consultants, formateurs...) recrutés pour appuyer ponctuellement la mise en œuvre des activités (préparation des TDR, choix des prestataires, suivi des prestations...)

- Assurer la facilitation des échanges et la circulation de l'information (élaboration de PV de réunions comptes rendus de visite ou de mission) entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Soutenir les efforts de mobilisation des ressources afin de permettre leur augmentation lorsque des résultats ou réalisations supplémentaires sont nécessaires ;
- Certifier l'engagement des crédits pour la réalisation des activités du projet ;
- Suivre les résultats financiers et certifier les rapports financiers, avant signature le la Partie Nationale ;
- Identifier les éventuels problèmes opérationnels et financiers ;
- Organiser et faciliter les Audits du projet ;
- Préparer et organiser, les évaluations du projet ;
- Faire le suivi des recommandations de l'Audit/ de l'évaluation et assurer la bonne mise en œuvre ;
- Entreprendre des activités de clôture du projet qui comprennent les rapports financiers et techniques finaux, et la remise des documents requis.

Assistant Administratif et Financier (AAF) de Projet

L'Assistant Administratif et Financier a pour mission d'assurer la gestion des opérations administratives et financière du projet.

A part les fonctions et les responsabilités comptables, il se charge de la coordination générale de la gestion administrative et financière et de la logistique de projet mise en œuvre par le PNUD dans la zone, dans le but de disposer en permanence et à temps des moyens et les ressources nécessaires pour la réalisation des activités du projet.

Il assure les relations du travail avec les responsables du PNUD pour la bonne exécution des opérations financière et administrative du projet dans le respect des procédures en vigueur.

Sur le plan financier, l'AAF a la charge de :

- Participer à l'élaboration du budget, du Plan de Travail Annuel et des plan opérationnels ; notamment la budgétisation ;
- Faire le suivi budgétaire et les activités y afférentes dont la proposition de révision budgétaire ;
- Gérer les trésoreries banque et caisse ;
- Préparer et suivre les dossiers d'engagement des dépenses et de paiements ;
- Classer les pièces et les documents du programme ;
- Etablir les états financiers : état des décaissements, rapprochement bancaire ... ;
- Faire le suivi des exercices d'audit du projet.

Sur le plan administratif, l'AAF a la charge de :

- Gérer l'archivage des documents administratifs et comptables du projet ;
- Suivre les dossiers d'acquisition des biens et des services ;
- Appuyer le chef de projet dans la rédaction des rapports et dans le suivi des activités d'évaluation du portefeuille

Sur le plan logistique, l'AAF a la charge de :

- Gérer les stocks de fournitures de bureau et consommables informatiques du projet ;
- Mettre à jour l'inventaire des biens durables ;
- Suivre les contrats d'entretien et des nettoyages ;
- Suivre l'utilisation des véhicules ;
- Organiser les ateliers et toutes les réunions initiées par le projet et le portefeuille ;
- Organiser les voyages et les missions ;
- Assurer toutes autres tâches qui pourraient lui être demandées par le superviseur.

Le spécialiste en Opérations et Achat (SOA)

Le SOA appuiera la passation de marché et la réalisation des achats des projets.

Cela consiste à :

- L'élaboration et mise en œuvre des stratégies opérationnelles des achats du Portefeuille 3

- L'appui dans l'organisation des procédures de sélection des consultants individuels, des prestataires de service et des partenaires de mise en œuvre pour les projets et le portefeuille
- La mise en œuvre de la stratégie de « sourcing » et outils d'E-Procurement
- Le partage des connaissances au sein du Bureau.

Les Spécialistes thématiques/points focaux :

Les spécialistes thématiques apporteront leurs appuis techniques dans la planification, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, la capitalisation et la pérennisation des actions et des résultats relatifs à leurs domaines respectifs.

Ils comprennent les fonctions suivantes :

- Spécialiste en Gouvernance Locale
- Spécialiste en Développement communautaire
- Spécialiste en Infrastructure
- Spécialiste local en Gestion des Risques et catastrophes
- Spécialiste en Etat de Droit et accès à la justice
- Spécialiste en Communication et gestion des connaissances
- Spécialiste en Environnement, Eau et Changement climatique
- Spécialiste en appui de proximité

Les spécialistes travailleront avec des animateurs :

- Animateurs chaînes de valeur
- Animateur en gouvernance locale
- Animateur en entrepreneuriat des jeunes

Les spécialistes sont en charge des :

- Conceptions, réflexions et renforcement des capacités sur la thématique dans sa région :
- Elaborer les notes conceptuelles et toute autre documentation nécessaire à l'orientation, à la prise de décision, à l'établissement de partenariat et à la mobilisation de ressources qui ont trait à son domaine ;
- Apporter un appui technique et des conseils aux institutions partenaires du projet et au PNUD, notamment dans les domaines liés à son portefeuille ;
- Etablir la cartographie des intervenants et des interventions dans son domaine d'intervention ;
- Participer aux différentes réunions de réflexion et d'échanges sur son domaine de spécialisation et rechercher l'harmonisation des interventions avec les partenaires et tous les autres intervenants de son domaine de spécialité ;
- Contribuer au développement des connaissances et de savoir-faire au niveau des différentes structures dans son domaine de spécialité ;
- Appuyer la région et les communes dans la mobilisation des ressources
- Documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques de son domaine de spécialité.
- Opérationnalisation des interventions du PNUD et des projets conjoints :
- Assurer le démarrage et superviser le déroulement des activités prévues dans son domaine ;
- Produire les éléments d'information nécessaires sur sa région d'affectation pour l'élaboration des documents de planification du projet : plan de travail pluriannuel, plan de travail annuel, plans trimestriels opérationnels ;
- Encadrer et suivre les travaux des consultants ou des sociétés de consultance intervenant dans son domaine
- Tenir à jour les journaux des risques et des problèmes ;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de pérennisation de toutes les activités et structures mises en place ;
- Appuyer la préparation et l'organisation, conjointement avec les autres parties prenantes, des missions de supervision, des visites de terrain du PNUD et des autres partenaires ;

- Assurer la collecte, la compilation des données et informations sur le Programme, sur cette base, préparer et soumettre les rapports périodiques sur les activités réalisées par le PNUD dans la région d'affectation ;
 - Contribuer à la documentation et la capitalisation des expériences et leçons apprises dans le cadre du Projet/portefeuille ;
 - Contribuer à la mise en œuvre des plans de communication pour assurer la visibilité des résultats du projet/portefeuille.
- Appuis à la coordination et au suivi des actions de développement régionales et locales :
 - Appuyer les CTD/STD et les acteurs locaux dans la planification des activités en lien avec le développement communautaire intégré et assurer la mise en œuvre ;
 - Appuyer les CTD/STD et les acteurs locaux dans la conception d'un mécanisme de suivi et évaluation des interventions du PNUD au niveau du terrain et en assurer la mise en œuvre effective ;
 - Contribuer à l'élaboration des outils de coordination et de suivi des actions de la région et des communautés ;
 - Contribuer au renforcement des structures et mécanismes de coordination et de suivi aux niveaux de la région et des communes cibles ;
 - Développer des partenariats pour renforcer les interventions du programme dans la région ;
 - Elaborer et suivre les cadres de coopération avec les autres partenaires.
 - Faciliter le processus et la communication multi acteurs ;
 - Faciliter le développement de partenariat et les initiatives de coopération entre les collectivités.